

RAPPORT ANNUEL 2004
CARBONE LORRAINE
Partenaire de l'Innovation



SOMMAIRE

1	Panorama général du Groupe	p. 3
2	Rapport de gestion	p. 19
3	Développement durable	p. 29
4	Comptes consolidés	p. 39
5	Comptes sociaux résumés	p. 65
6	Informations juridiques et financières	p. 69
7	Assemblée générale mixte	p. 93
8	Responsable du document et responsables du contrôle des comptes	p. 109
9	Table de concordance	p. 113

Les chapitres 2 à 9 comportent toutes les informations constituant le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du code de commerce. Les sommaires détaillés de chaque chapitre sont mentionnés sur les pages d'en-tête relatives à ceux-ci.



Rapport annuel | 2004



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Panorama général du Groupe

Une nouvelle identité visuelle

p. 4

Profil : Partenaire de l'Innovation

p. 5

Message du Président :
2004, tremplin pour la croissance

p. 6

Chiffres clés : des chiffres qui préparent l'avenir

p. 7

Activités : prêts pour la croissance rentable

p. 9

Le gouvernement d'entreprise :
une approche exigeante de la bonne gouvernance

p. 13

Développement durable :
une vision durable du développement

p. 14

L'action Carbone Lorraine :
bonne performance 2004

p. 15

Une nouvelle identité visuelle

Fidèle à son esprit entrepreneur et innovateur, Carbone Lorraine se lance un nouveau défi, un challenge ambitieux. Le Groupe change d'image. Il se dote aujourd'hui d'un nouveau logotype qui porte la philosophie et la vision de l'entreprise, une entreprise attractive et dynamique, résolument moderne.

La symbolique de sa palette de couleurs (prune, bleu électrique et orange) illustre la performance technologique ; la flamme est synonyme de souffle, de mouvement et d'envol ; sa typographie exprime la réalité institutionnelle et internationale du groupe Carbone Lorraine aujourd'hui.

Il est l'emblème fédérateur des spécificités de Carbone Lorraine et affirme ses valeurs :

- Innovation & croissance
- Rigueur & réactivité
- Solidité & modernité

Profil : Partenaire de l'Innovation

Expertise des matériaux de haute technologie

Carbone Lorraine est un des premiers acteurs à avoir développé les applications industrielles du carbone et du graphite, il y a plus de cent ans. Aujourd'hui, le Groupe excelle dans la mise en œuvre du graphite et d'autres matériaux de haute technologie dans des environnements industriels très exigeants ou des fonctions électriques critiques. Il met sa capacité d'innovation au service de ses clients à travers le monde et développe des applications qui favorisent la mise en œuvre de nouvelles solutions.

Innovation dans des environnements exigeants

Carbone Lorraine développe et produit des composants ainsi que des systèmes complets. Son activité se répartit également entre demande de premier équipement et renouvellement de produits. Elle s'organise autour de deux grands métiers :

- les Systèmes et Matériaux Avancés regroupent des applications, principalement du graphite et du carbone, apportant à ses clients des solutions de haute technicité pour des environnements particulièrement exigeants. Process industriels à haute température, chimie en présence de fluides ou gaz corrosifs, freinage à haute énergie, autant de défis relevés par Carbone Lorraine ;
- les Composants Électriques regroupent les balais et porte-balais pour moteurs électriques, les fusibles industriels et autres équipements de protection contre les surtensions et les surintensités électriques, ainsi que les aimants.

Produits et services pour des leaders mondiaux

Carbone Lorraine vend des produits protégés par des barrières techniques et de service (dépannage ultra-rapide, par exemple). Ses clients achètent souvent des solutions plus que des produits proprement dits. Ce sont des sociétés renommées dans les domaines de l'aérospatiale, de l'automobile, de l'électronique, de la construction électrique, de la chimie, du ferroviaire et des industries de transformation. S'y ajoutent les services de maintenance d'usines de toute nature, servis par un réseau Carbone Lorraine de proximité présent dans toutes les zones géographiques.

Carbone Lorraine se place premier ou deuxième mondial sur son cœur de métier.

N° 1 mondial

Équipements anticorrosion en graphite
Balais et porte-balais pour moteurs électriques

N° 2 mondial

Applications à hautes températures du graphite isostatique
Fusibles industriels

N° 3 mondial

Aimants pour moteurs électriques

Message du Président : 2004, tremplin pour la croissance

Au cours des trois dernières années, nous avons réorganisé nos processus, réduit nos coûts et restructuré nos usines. Nous avons ainsi optimisé notre outil industriel qui est prêt pour une nouvelle phase de développement.

Parallèlement, focalisés sur nos marchés et les besoins de nos clients, nous avons entamé une démarche systématique d'accélération de la croissance : toutes les étapes ont été analysées, de la génération des idées à leur mise en œuvre, en passant par l'ajustement des moyens humains et financiers adaptés.

2004 marque donc la fin réussie du plan d'économies lancé en 2001 et l'accélération de notre stratégie de croissance rentable, soutenue par notre augmentation de capital.

Des restructurations qui s'achèvent

Au cours des trois dernières années, nous avons mobilisé une partie importante de notre énergie sur la restructuration en profondeur de notre organisation industrielle. Grâce à l'implication de tout le personnel, nous avons mené à bien une série d'opérations visant à redéployer nos activités sur des sites plus performants et mieux adaptés aux besoins de nos clients, partout dans le monde.

La division Aimants a retrouvé son équilibre d'exploitation dès fin juin 2004, en avance sur l'échéancier prévu. Ses productions françaises, peu compétitives, ont été restructurées ou arrêtées, ce qui permet de rechercher des partenaires pour assurer l'avenir de cette branche d'activité dans des conditions favorables.

Ces réorganisations de grande ampleur nous permettent d'ores et déjà d'afficher 8,3 % de marge opérationnelle en 2004, en route vers le 10 % minimum que nous visons. Nous devrions afficher cette marge en 2005, sauf dégradation significative des conditions économiques, peu probable aujourd'hui. Ce chiffre de 10 % sera lui-même une étape intermédiaire : grâce à l'abaissement des coûts fixes, la croissance des résultats sera amplifiée par l'augmentation des volumes liée à l'amélioration de la conjoncture économique et à nos projets de croissance. Notre ambition est d'atteindre au minimum une marge opérationnelle

de 15 % en période de haute conjoncture.

Des moyens pour croître plus vite

Notre stratégie financière nous donne les moyens de nos ambitions : grâce à la réussite de notre augmentation de capital en octobre dernier, nous pourrions réaliser nos projets de croissance qui devraient générer 150 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire d'ici 5 ans.

Ces projets correspondent pour l'essentiel à trois axes de développement interne : l'innovation produits et procédés, le développement géographique, en Asie en particulier, et la fabrication de produits pour le compte de partenaires. Pourront s'y ajouter quelques acquisitions ciblées dans notre cœur de métier, venant compléter notre dispositif géographique ou notre gamme de technologies.

Cependant, l'ambition de Carbone Lorraine ne se limite pas à un saut de chiffre d'affaires, elle vise une accélération du rythme de croissance : 4 à 5 % par an sur le long terme.

Après le plein effet du plan d'économies en 2005, nos projets de croissance prendront le relais à partir de 2006 pour assurer la progression de nos résultats.

Pour accompagner ces nouvelles orientations, nous avons redéfini notre identité visuelle et notre logo. Ils sont les symboles de la dynamique de croissance de notre entreprise. Cette extraordinaire ambition d'accélération de notre croissance rentable marque le début d'une période passionnante pour le management et les collaborateurs de Carbone Lorraine. Croyez bien qu'eux et moi ferons tout notre possible pour que nos actionnaires en bénéficient, grâce à la performance de notre cours de bourse et à la distribution de dividendes.

Claude Coccozza,
Président-Directeur Général

Chiffres clés : des chiffres qui préparent l'avenir

L'année 2004 marque le retour à la croissance pour Carbone Lorraine.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 636 millions d'euros. Il progresse de 4 % à périmètre et changes constants et de 1 % en valeur historique.

L'activité a été très soutenue aux États-Unis où elle est en croissance de 7 % à périmètre et change constants. La montée en puissance du Groupe en Asie continue à être prometteuse.

En Europe, la reprise a été plus molle.

Une capacité bénéficiaire renforcée

Conformément à nos prévisions, la marge d'exploitation du Groupe est supérieure à 8 % en dépit de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Les économies dégagées par le plan d'économies ont dépassé à fin 2004 l'objectif annuel de 30 millions d'euros annoncé il y a trois ans. Les Systèmes et Matériaux Avancés et les Applications Électriques ont maintenu leur haut niveau de rentabilité et les Aimants ont retrouvé leur équilibre d'exploitation. La Protection Électrique, quant à elle, finalise sa restructuration début 2005.

Les charges exceptionnelles qui avaient affecté les précédents exercices sont comme prévu en forte réduction. Le résultat net est positif de 15 M€.

Une dynamique financière au service de la croissance

Carbone Lorraine s'est donné les moyens de ses ambitions. Fin 2004, avec un ratio dette/fonds propres de 50 %, sa situation financière est en phase avec ses objectifs de croissance.

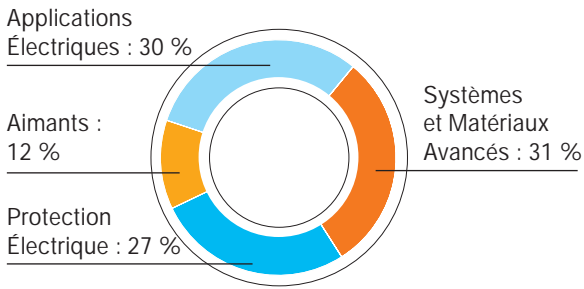
Dès 2003, le Groupe avait diversifié ses sources de financement avec un placement privé de 85 millions de dollars auprès d'investisseurs institutionnels américains.

En octobre 2004, l'augmentation de capital de 63 millions d'euros a rencontré un grand succès auprès de ses actionnaires et des investisseurs, comme le démontre l'évolution du cours de bourse, qui s'est fortement apprécié après la réalisation de l'opération.

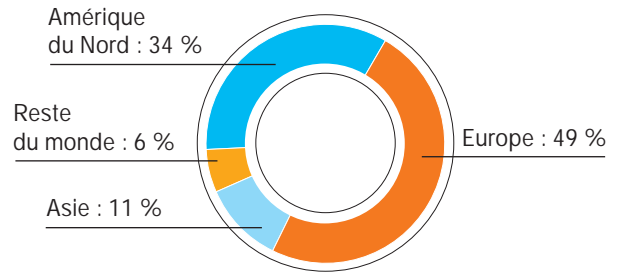
Enfin, en décembre dernier, profitant des bonnes conditions de marché, Carbone Lorraine a refinancé sa ligne de crédit multidevises avec un an d'avance auprès de 10 banques internationales. L'opération initialement prévue pour 200 millions de dollars a été une franche réussite et a finalement été portée à 220 millions.

Carbone Lorraine dispose ainsi d'une situation financière solide. Avec le cash qui sera généré par l'activité, le Groupe a désormais les coudées franches pour réaliser ses ambitions de croissance interne et externe.

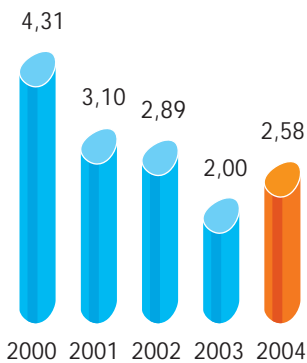
Chiffre d'affaires 2004 par activité



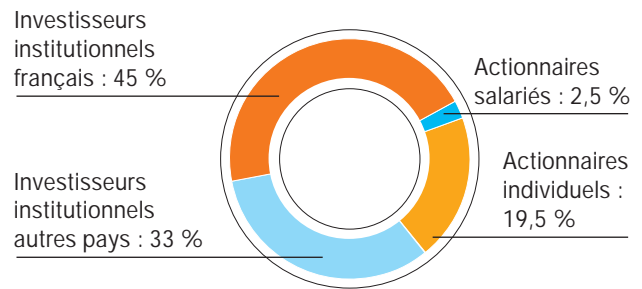
Chiffre d'affaires 2004 par zone géographique



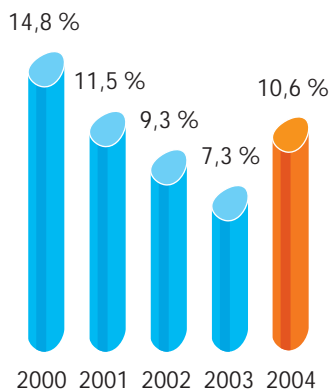
Résultat courant net part du Groupe par action (en euros)



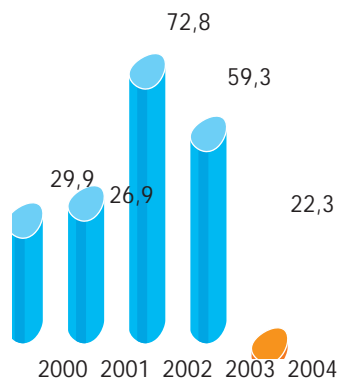
Répartition du capital



ROCE

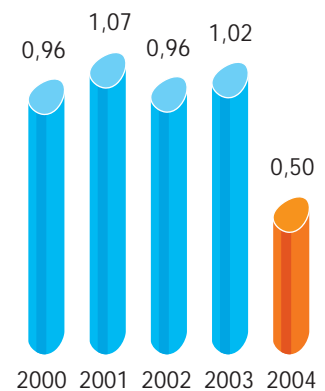


Cash-flow d'exploitation courante* (en millions d'euros)



*Avant restructurations.

Ratio d'endettement



Les indicateurs de la création de valeur

La création de valeur est suivie au moyen de deux indicateurs : le résultat économique et la rentabilité des capitaux employés.

Le résultat économique est obtenu en déduisant le coût des capitaux employés du résultat d'exploitation corrigé d'impôts normatifs. Le résultat d'exploitation est ajusté pour lui donner une signification plus économique et moins comptable. Le coût des capitaux employés tient compte du coût de notre endettement et de la rémunération attendue par nos actionnaires. Le résultat économique est un indicateur de gestion interne notamment utilisé dans le calcul de la partie variable des rémunérations des responsables d'activité. Celle-ci tient compte de l'écart entre le résultat économique réalisé et l'objectif fixé lors de la procédure budgétaire. Le résultat économique est également utilisé pour évaluer les nouveaux investissements.

La rentabilité des capitaux employés est mesurée par le rapport du résultat d'exploitation sur les capitaux employés. Elle est suivie au niveau du Groupe comme indicateur de création de valeur. En 2004, la rentabilité des capitaux employés du Groupe s'est établie à 10,6 % contre 7,3 % en

2003. Cette progression résulte de l'amélioration du résultat opérationnel lié à l'impact positif du plan d'économies et à l'amélioration de l'environnement économique.

La gestion par le cash

Le plan d'action cash lancé en 2002 afin d'implanter durablement une véritable culture de gestion par le cash a été poursuivi en 2004. Son objectif est l'optimisation de la génération de trésorerie, clé de notre politique de croissance interne et externe.

En 2004, l'accent a porté sur la gestion quotidienne par le cash par tous les directeurs de site du Groupe. Des audits ont été réalisés pour vérifier que chacun d'eux disposait quotidiennement de sa position de trésorerie et connaissait les raisons pour lesquelles celle-ci différerait éventuellement de la prévision réalisée en début de mois. Une telle démarche a pour objet d'accroître la génération de cash grâce à une meilleure réactivité. La Direction Financière du Groupe a apporté son aide aux managers qui ne disposaient pas encore des outils nécessaires pour permettre un suivi satisfaisant de leur trésorerie quotidienne.

Activités : prêts pour la croissance

Carbone Lorraine a choisi une organisation industrielle et marketing mondiale adaptée à l'évolution de ses marchés et de ses clients. Ce dispositif lui permet de renforcer sa compétitivité et de conquérir de nouvelles positions concurrentielles.

Systèmes et Matériaux Avancés

Le graphite possède des propriétés extraordinaires : il résiste à des températures de trois mille degrés et à la plupart des agents corrosifs. Il conduit la chaleur et l'électricité, possède des propriétés autolubrifiantes et peut être hautement purifié. Carbone Lorraine a acquis un niveau d'excellence dans les applications industrielles de ce matériau.

Sa profonde connaissance des conditions d'utilisation, des contraintes et des besoins de ses clients lui a permis d'élargir la gamme de matériaux proposés et d'ouvrir la voie à de nouvelles applications dans des environnements industriels très exigeants.

Applications à hautes températures : accélérateur de développement

Les caractéristiques du graphite isostatique en font un des rares matériaux adaptés à la production des semi-conducteurs, à presque tous les stades, depuis l'élaboration

du monocristal jusqu'à la fabrication des microprocesseurs ou de composants variés. Certains, comme les diodes électroluminescentes, voient leurs utilisations se multiplier, notamment pour la signalisation et l'éclairage des tableaux de bord, l'éclairage des écrans de téléphones mobiles et bientôt celui des écrans plats de télévision.

Les graphites mis au point par Carbone Lorraine permettent à ses clients de progresser sur leurs propres marchés.

En 2004, le Groupe a remporté des succès commerciaux, notables aux États-Unis et en Asie et ses ventes à l'industrie des semi-conducteurs ont progressé de 22 %. Dans le domaine des graphites pour la fabrication de moules par électroérosion, le renforcement des positions sur des produits haut de gamme a également contribué à l'augmentation de l'activité. Pour accompagner le développement en Asie, un atelier d'usinage de graphite isostatique ainsi qu'un atelier de graphite souple ont été mis en service près de Shanghai, en Chine début 2005. Enfin, Carbone Lorraine construit actuellement une unité de production de blocs de graphite isostatique en Chine, à Chongqing. Ce site devrait doubler la capacité de production du Groupe.

Plus particulièrement destinée à couvrir le marché asiatique, cette unité devrait dès 2006 alimenter les ateliers d'usinage déjà présents en Inde et en Chine.

Ce projet représente une pièce maîtresse de la stratégie générale de croissance de Carbone Lorraine.

Équipements anticorrosion : innovateur technologique

Pour assurer la circulation et le stockage de fluides hautement corrosifs, Carbone Lorraine a développé une gamme très complète d'équipements, construits à base des matériaux les plus performants dans ce type d'applications que l'on trouve essentiellement dans la chimie, la pharmacie ou la production des engrais. Carbone Lorraine a ainsi complété sa gamme d'équipements en graphite par des appareils en métaux nobles (tantale, titane et zirconium) qui sont utilisés dans les conditions les plus sévères. Il a acquis sur ses marchés des positions de leader technologique qu'il ne cesse de confirmer.

Le Groupe a élargi son offre à des installations clés en mains où il fournit une fonction ou un système au lieu du seul appareil, comme par exemple des unités de synthèse d'acide chlorhydrique ou des groupes d'échange ou de distillation. Il conçoit, réalise l'ingénierie, construit et met en route, grâce à l'expertise acquise dans les applications des clients.

Ces activités sont fortement liées à l'évolution des investissements dans la chimie, les engrais ou l'industrie pharmaceutique. La croissance du marché se réalise principalement dans la zone asiatique, où le Groupe est leader, notamment grâce à son unité de Shanghai en plein développement. En Europe et en Amérique du Nord, la demande porte principalement sur des investissements de remplacement. Au cours de l'année 2004, les ventes de la division ont progressé légèrement, grâce à la livraison en fin d'année d'un réacteur en tantale à General Electric en Espagne.

En 2004, Carbone Lorraine a conforté ses positions de leader par une nouvelle avancée technologique en portant à 6 mètres la longueur des tubes en graphite alors que la plus grande longueur disponible sur le marché ne dépassait pas 4 mètres. En diminuant le nombre de raccords dans ses équipements, le Groupe a augmenté d'autant la fiabilité et la longévité des échangeurs, d'où une plus grande sécurité et une réduction des coûts de maintenance pour ses clients.

La nouvelle usine d'Oxnard, en Californie, référence en matière de construction d'appareils en métaux nobles, offre également d'importantes perspectives de croissance pour le Groupe. Un succès remarquable a été remporté dans ce domaine avec le remplacement progressif des réacteurs en acier émaillé de la plus grosse unité européenne de production de polycarbonates (utilisés en particulier pour le « verre » des phares d'automobiles) par des équipements en tantale.

Enfin, Carbone Lorraine vient de breveter un procédé permettant de réaliser des équipements en acier revêtu de métal noble, beaucoup plus compétitif que les procédés habituels et ouvrant des perspectives de pénétration importante sur de gros marchés occupés par des produits traditionnels et beaucoup moins performants.

Freinage à haute énergie : pole position

Lorsqu'il faut dissiper très vite la chaleur dans un volume restreint pour freiner un Airbus ou un TGV dans des conditions très rigoureuses de sécurité, rien ne remplace les matériaux développés par Carbone Lorraine !

En 2004, les ventes sur le marché de l'aéronautique réalisées dans la zone dollar ont été mécaniquement réduites par un effet de change défavorable. Cette baisse a été compensée par la poursuite de la croissance sur l'ensemble des autres segments, en particulier le ferroviaire, les deux-roues et la compétition automobile.

En 2004, une application récente, le frein fritté pour VTT, s'est développée très rapidement en premier équipement ou renouvellement de produit. Dans la moto, après avoir acquis une véritable notoriété grâce aux succès remportés en compétition et à la qualité de ses produits vendus au grand public, Carbone Lorraine concentre maintenant ses efforts sur le développement de ses réseaux de distribution internationaux. De même, en devenant le partenaire technique exclusif de l'écurie Peugeot Sport en 2004, Carbone Lorraine s'est ouvert de nouvelles perspectives de croissance dans le sport automobile cette fois, qu'il devrait concrétiser dès 2005.

Les succès remportés dans le freinage des trains à grande vitesse sont emblématiques de l'avance technologique et de la réputation de qualité du Groupe. En offrant la meilleure prestation à la fois en termes de coûts, de durée de vie des freins et de services, Carbone Lorraine est devenu le fournisseur des garnitures de freins pour les TGV français et pour le KTX coréen. Sa notoriété lui vaut désormais d'être consulté pour tous les nouveaux projets, tels que le Shinkansen japonais.

Composants Électriques

Les propriétés conductrices du graphite sont à l'origine du développement des applications pour les moteurs électriques à courant continu. Carbone Lorraine a ensuite étendu son savoir-faire à d'autres Composants Électriques critiques, en particulier les fusibles industriels. Le Groupe consolide ses positions grâce à sa capacité d'innovation et à la performance de son outil industriel.

Applications Électriques : moteur sur toutes les applications

Profitant des propriétés conductrices et autolubrifiantes du graphite, Carbone Lorraine développe des contacts électriques glissants : ce savoir-faire, qui trouve sa principale application dans les balais pour moteurs électriques industriels et automobiles, est aussi exploité dans la traction et le captage ferroviaires et dans bien d'autres applications industrielles.

Le marché des balais et des porte-balais pour moteurs industriels a atteint sa maturité, devenant principalement un métier de service où la capacité à fournir localement des produits de remplacement dans les délais les plus rapides est le facteur clé du succès, d'où le développement d'un réseau d'ateliers de proximité partout dans le monde.

Au-delà de ces fournitures de rechange, Carbone Lorraine apporte de plus en plus fréquemment son expertise de diagnostic des dysfonctionnements dans le moteur au niveau du contact entre les balais et le collecteur.

En 2004, Carbone Lorraine a remporté d'importants contrats dans les transports ferroviaires en Amérique du Nord et l'activité a enregistré une croissance de 10 % dans cette zone géographique.

Le marché des balais et porte-balais pour l'automobile progresse régulièrement du fait de la multiplication des moteurs auxiliaires dans les véhicules. Carbone Lorraine bénéficie d'une très bonne implantation logistique et commerciale en Europe et en Amérique du Nord.

Grâce à ses trois sites principaux de production, Amiens en France, Toronto au Canada et Farmville en Virginie, et à ses unités de production à bas coûts au Brésil, en Tunisie, en Inde et en Chine, le Groupe est bien placé pour répondre aux évolutions technologiques et accompagner les déplacements géographiques de ses clients. À partir de l'Inde et de la Chine, il peut maintenant se positionner sur le marché asiatique de l'automobile, comme sur ceux de l'électroménager et de l'outillage électrique portatif.

De nouvelles applications sont développées, profitant du savoir-faire de Carbone Lorraine en matière de contact électrique glissant, dans l'aérospatiale, le médical, la logistique ou encore les énergies renouvelables (éoliennes).

Protection Électrique : protecteur universel des personnes et du patrimoine

L'activité est spécialisée dans le développement et la fabrication de fusibles et de porte-fusibles utilisés pour la protection des équipements industriels et des semi-conducteurs de puissance, protégeant les personnes et des équipements dont la valeur atteint souvent plusieurs millions d'euros. La division est présente mondialement et propose une gamme très complète dans toutes les normes, souvent régionales.

La Protection Électrique a mis en œuvre en 2004 une réorganisation très ambitieuse de son dispositif industriel. En cours d'achèvement, cette rationalisation permet au Groupe de disposer aujourd'hui de sites spécialisés par typologie de production.

En Europe, la production des fusibles à normes européennes a été regroupée sur le site de Saint-Bonnet-de-Mûre, dans la région lyonnaise, pour les fabrications sophistiquées et automatisées, et en Tunisie pour les autres fabrications.

En Amérique du Nord, selon la même logique, le Groupe dispose de deux ateliers près de Boston et de Toronto pour les produits spécifiques aux normes américaines et d'une unité de production de masse au Mexique, à la frontière du Texas.

En Asie, l'unité de Bangalore, en Inde, fabrique des produits aux normes britanniques pour l'Inde et les autres pays anglophones ; le site japonais et le nouveau site chinois de Shanghai, développé avec un partenaire japonais, servent les marchés locaux.

Cette organisation industrielle permet d'accompagner les grands clients mondiaux, équipementiers et distributeurs. Elle a aussi permis des gains de productivité importants qui vont maintenant se concrétiser par une forte amélioration de la performance financière. Parallèlement, l'activité poursuit son renforcement dans le métier de base des fusibles et l'enrichissement de l'offre produits autour du fusible.

Aimants : retour à l'équilibre en avance sur l'échéancier

Les aimants en ferrite, une céramique à base d'oxydes de fer et de strontium, assurent la rotation des petits moteurs électriques qui équipent les véhicules, l'électroménager et le petit outillage. Capitalisant sur sa connaissance du moteur électrique et ses relations avec les grands équipementiers, Carbone Lorraine est le n° 3 mondial des aimants pour l'automobile. Sur ce marché, Carbone Lorraine fait face à la montée en puissance d'acteurs coréens et plus récemment chinois qui exercent une forte pression sur les prix.

Dans ce contexte, la division a recentré son portefeuille de produits et son activité sur ses outils industriels les plus performants, notamment en vue d'améliorer son service clients.

La restructuration du dispositif s'est traduite en 2004 par le retour à l'équilibre d'exploitation.

La croissance du marché et les positions concurrentielles fortes de la division, notamment dans les inducteurs où elle est leader mondial, permettent d'envisager d'adosser l'activité à un partenaire approprié, permettant ainsi d'assurer son avenir dans les meilleures conditions.

Tableau des métiers

Métiers

Activités

Principales applications

Orientations

Systèmes et Matériaux Avancés

- n° 1 mondial en équipements anticorrosion en graphite
- n° 2 mondial en applications à hautes températures du graphite isostatique
- 200 M€ de chiffre d'affaires
- 31 % du chiffre d'affaires total
- Principaux concurrents :
 - SGL Carbon (Allemagne) ;
 - Toyo Tanso (Japon) ;
 - De Dietrich (France) ;
 - Robbin & Myers (États-Unis).
- Conception, fabrication et commercialisation d'équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) et de polymères fluorés (PTFE...) pour les industries de la chimie et de la pharmacie
- Développement de solutions en graphite isostatique pour des applications hautes températures (semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...)
- Conception, fabrication et commercialisation de composants de freinage à haute énergie à base de graphite et carbone
- Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds
- Procédés de production de semi-conducteurs et autres procédés réfractaires (filières, supports...), électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours...
- Freinage aéronautique, ferroviaire, moto et VTT, compétition automobile
- Poursuivre le développement d'une offre de solutions complètes multimatériaux pour la chimie corrosive et chaude
- Mettre au point de nouvelles solutions en graphite isostatique adaptées aux besoins spécifiques de nos clients partenaires
- Développer les ventes en Asie
- Déployer à l'international nos savoirs-faire en freinage à haute énergie

Applications Électriques

- n° 1 mondial en balais et porte-balai pour moteurs électriques
- 187 M€ de chiffre d'affaires
- 30 % du chiffre d'affaires total
- Principaux concurrents :
 - Morgan Crucible (Grande-Bretagne) ;
 - Schunk (Allemagne).
- Conception, fabrication, commercialisation de contacts électriques glissants, de balais pour moteurs électriques et d'assemblages comportant balais, porte-balais et composants électroniques
- Diagnostic, assistance et maintenance
- Gros moteurs : toutes applications industrielles et robots, génératrices électriques pour l'aviation, locomotives électriques...
- Petits moteurs : moteurs auxiliaires pour l'automobile (essuie-glaces, lève-vitres, ABS...), outillage portatif (perceuses...), petit électroménager (aspirateurs...)
- Gros moteurs : poursuivre une stratégie d'innovation sur des niches en croissance et se développer en Amérique du Nord et en Asie
- Petits moteurs : poursuivre l'amélioration de la performance et développer des modules porte-balais enrichis de nouvelles fonctions

Protection Électrique

- n° 2 mondial en fusibles industriels
- 171 M€ de chiffre d'affaires
- 27 % du chiffre d'affaires total
- Principal concurrent :
 - Bussmann (USA).
- Conception, fabrication, commercialisation de fusibles industriels, de refroidisseurs et de systèmes de protection de moteurs, d'organes de coupure et de captage et autres équipements électriques et électroniques de protection des biens et des personnes
- Protection des moteurs industriels et des équipements industriels électriques et électroniques contre les courts-circuits et les surtensions
- Protection thermique des équipements électroniques industriels
- Protection des réseaux de distribution d'électricité
- Protection électrique des biens et des personnes
- Finaliser les restructurations déjà engagées en Europe
- Poursuivre le développement auprès des clients constructeurs d'équipements, distributeurs et utilisateurs grâce à l'innovation et à la qualité des produits et services

Aimants

- n° 3 mondial en aimants pour automobile
- n° 1 mondial en inducteurs pour moteurs électriques automobiles
- 77 M€ de chiffre d'affaires
- 12 % du chiffre d'affaires total
- Principaux concurrents :
 - Hitachi (Japon) ;
 - TDK (Japon).
- Conception, fabrication et commercialisation d'aimants en ferrite et d'inducteurs (assemblages aimants/boîtiers) pour petits moteurs électriques
- Petits moteurs : moteurs auxiliaires pour l'automobile (essuie-glaces, lève-vitres, ABS...), outillage portatif (perceuses...), petit électroménager (aspirateurs...)
- Finaliser le redressement de la rentabilité en Europe
- Céder l'activité

Le gouvernement d'entreprise : une approche exigeante de la bonne gouvernance

Il y a déjà 10 ans, en 1995, le Conseil d'Administration de Carbone Lorraine mettait en pratique les principes du gouvernement d'entreprise en créant deux comités spécialisés : le Comité d'Audit et des Comptes et le Comité des Nominations et des Rémunérations. Début 2003, le nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration a institué un troisième comité focalisé sur la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 8 membres, dont 5 administrateurs indépendants. Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2004. Lors de chaque réunion, le Conseil analyse systématiquement l'évolution des ventes et des résultats du Groupe. En 2004, il a également suivi l'avancement des restructurations en cours dans les Aimants et la Protection Électrique et étudié les projets de croissance interne proposés par le Groupe dans sa démarche de stratégie de croissance rentable.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur définit le rôle, la composition et l'organisation du Conseil ainsi que les décisions qu'il doit approuver. Il précise les fonctions des trois comités spécialisés du Conseil et instaure des règles de conduite en matière de connaissance d'informations privilégiées.

L'évaluation du fonctionnement du Conseil

Le Conseil a procédé début 2004 à la première évaluation de son mode de fonctionnement. Les entretiens individuels menés, sur la base d'un questionnaire, par un membre du Comité des Nominations et des Rémunérations ont montré un fonctionnement satisfaisant et permis de définir quelques axes de progrès sur lesquels ont travaillé les administrateurs en 2004.

Membres du Conseil d'Administration

Claude Coccozza, *Président-Directeur Général*

Jean-Pierre Capron *

Robert Chauprade *

Hervé Couffin

Jean-Paul Jacamon *

Jean-Claude Karpeles *

Lise Nobre

Walter Pizzaferrì *

* Administrateurs indépendants.

Le Comité d'Audit et des Comptes

Composé de 3 administrateurs, dont 2 sont indépendants, le Comité s'est réuni 6 fois en 2004. Il a notamment approuvé les options retenues pour le passage aux normes IFRS et défini la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes. Le Comité a approuvé le programme d'audit concernant 7 sites industriels et 3 audits de contrôle de la mise en œuvre des plans d'actions définis lors de missions antérieures, et a examiné les travaux du Comité des Risques.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Composé de 4 administrateurs, dont 2 sont indépendants, le Comité s'est réuni 3 fois en 2004 et a également débattu de certaines questions simples par téléphone ou par écrit. Le Comité a notamment examiné et approuvé les propositions du Président sur les modifications à apporter à l'organigramme de direction du Groupe et à la composition du Comité Directeur. Il a également étudié et débattu sur les modes de motivation et de rémunération du personnel et des dirigeants, suite aux évolutions réglementaires récentes.

Le Comité Stratégique

Composé de 4 administrateurs, dont 2 sont indépendants, le Comité s'est réuni 6 fois en 2004, pour examiner la mise en œuvre des stratégies des divisions et pour débattre de la stratégie du Groupe. Le Comité a notamment examiné la formalisation du plan stratégique du Groupe en Asie et approuvé les développements et investissements qui y sont liés.

Le Comité Directeur

Les dirigeants composant le Comité Directeur ont pour mission d'animer et de superviser le fonctionnement opérationnel du Groupe. Lors de leurs réunions mensuelles, ils analysent l'évolution des ventes, des résultats et de la génération de cash et définissent les mesures à prendre en cas de dérive par rapport aux prévisions. Le Comité Directeur rencontre chaque responsable de division pour un examen détaillé de la situation de son activité et des développements envisagés.

Les membres du Comité Directeur

Au 1^{er} janvier 2005, le Comité Directeur a été renforcé par l'arrivée de trois nouveaux membres pour tenir compte, à la fois du départ en retraite de Michel Coniglio, et de l'accent mis, à compter de 2005, sur la croissance. Luc Themelin et Ernest Totino sont issus des équipes formées par Michel Coniglio ; Augustin Huret a accompli une partie de sa carrière dans l'automobile.

Le Comité Directeur est composé de 7 dirigeants :

Claude Coccozza, *Président-Directeur Général*

Augustin Huret, *Directeur de l'activité Applications Électriques*

Bernard Leduc, *Directeur des Ressources Humaines, Directeur du projet Qualité et Progrès Continu*

Marc Renart, *Directeur de l'activité Protection Électrique*

Jean-Claude Suquet, *Directeur Administratif et Financier, Superviseur de la Direction des Risques*

Luc Themelin, *Directeur des activités Hautes Températures et Freins*

Ernest Totino, *Directeur de l'activité Équipements Anticorrosion, Superviseur des Directions des Achats et des Systèmes d'Information*

Développement durable : une vision durable du développement

Le développement durable repose sur un ensemble d'exigences solidement ancrées dans la culture du Groupe. Depuis longtemps, Carbone Lorraine peut se prévaloir d'une politique sociale responsable qui favorise l'adhésion de chacun au projet du Groupe.

La création début 2004 d'une Direction des Risques, assurant la gestion globale des risques pour l'ensemble du Groupe et rapportant au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration, exprime aussi la volonté forte d'inclure le développement durable dans les pratiques de bonne gouvernance de l'entreprise.

Action permanente

La politique de ressources humaines participe au quotidien à l'amélioration de la compétitivité sur l'ensemble des sites. Cette action permanente porte à la fois sur le développement des compétences par des formations adaptées à l'évolution des métiers, sur les méthodes d'organisation et sur la mobilisation du personnel par des formules d'intéressement fondées sur les objectifs d'amélioration des performances.

Une démarche de communication interne sur les objectifs, déclinés site par site jusqu'aux ateliers, a été initiée en 2004 et sera progressivement généralisée au Groupe.

Optimisation industrielle

Les opérations de restructuration de l'outil industriel engagées en 2004 devraient s'achever en 2005. Dans le domaine de la Protection Électrique, les usines d'Eggolsheim et de Mannheim en Allemagne et l'usine de Barcelone en Espagne ont été fermées ; leurs activités ont été transférées vers les sites de Saint-Bonnet-de-Mûre en France et de El Fahs en Tunisie. La division Aimants a réduit ses effectifs en France sur ses sites d'Évreux et de Saint-Pierre-d'Allevard. Dans tous les cas, des mesures d'accompagnement adaptées à la culture et aux contextes locaux ont été proposées et négociées avec les partenaires sociaux.

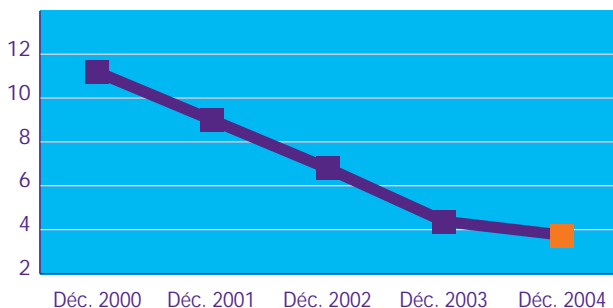
Culture de la sécurité

La sécurité des personnes est, de longue date, une exigence majeure du Groupe. La diminution du taux de fréquence des accidents du travail s'est poursuivie en 2004.

De nouvelles actions ont été mises en œuvre pour diffuser cette culture de la sécurité partout dans le monde, sur tous les sites industriels et lors des déplacements des équipes commerciales. De nouvelles initiatives ont par ailleurs été engagées pour la réduction de l'exposition au bruit dans les ateliers.

Évolution du taux d'accidents du travail

en %	2004	2003	2002
Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)	3,9	4,2	6,7



Gestion globale des risques

Carbone Lorraine se donne les moyens de sa politique de progrès continu en matière de protection des personnes et des biens et de préservation de l'environnement. La Direction

des Risques nouvellement créée a poursuivi la mise en œuvre des actions engagées au cours des années précédentes.

Les procédés industriels du Groupe ne présentent pas de caractère dangereux pouvant entraîner des réactions chimiques importantes et aucun site n'est classé Seveso. Cependant, l'ensemble des sites fait l'objet d'audits réguliers et d'une mise en conformité permanente aux normes en vigueur. Des consignes précises et des actions régulières de formation permettent de minimiser les risques potentiels identifiés.

Les sites majeurs du Groupe sont engagés dans un processus visant à obtenir la certification ISO 14001 en matière d'environnement et OHSAS 18001 en matière de sécurité.

La Direction des Risques s'attache également à réduire l'impact économique potentiel de tous les risques identifiés : analyse des risques industriels afin de diminuer leur probabilité d'occurrence et leurs conséquences sur l'activité de l'entreprise ; travail en concertation avec la Direction des Achats pour rechercher des alternatives afin de sécuriser les approvisionnements ; sécurisation de l'information en général, des accès aux sites ; protection des systèmes informatiques...

L'action Carbone Lorraine : bonne performance en 2004

Avec une progression de 39 %, l'action Carbone Lorraine s'est de nouveau fortement appréciée en 2004, après la hausse de 30 % enregistrée en 2003. Sur les mêmes périodes, son indice de référence, le SBF 120, a progressé respectivement de 7 % et de 15 %.

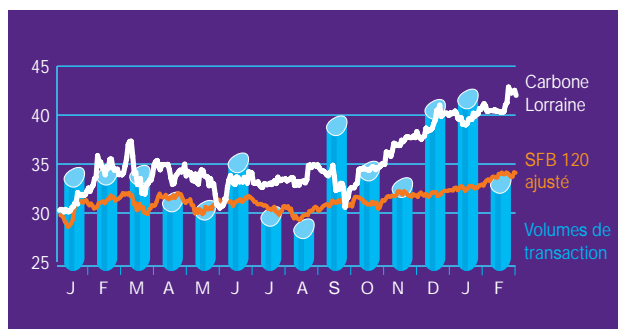
L'annonce des projets de croissance qui ont justifié la mise en œuvre de l'augmentation de capital a entraîné une hausse du cours qui a atteint en décembre 39,6 euros et a clôturé l'année à 39,0 euros.

Cette forte progression au cours du 4^e trimestre illustre la confiance des investisseurs dans la stratégie de croissance rentable du Groupe.

Fiche signalétique

- Cotation : Premier Marché d'Euronext Paris
- Segment NextPrime
- Indices : SBF 120, CAC Mid100, Euronext 150
- Indice SRI Europe des valeurs socialement responsables
- Éligible au SRD et au PEA
- Code ISIN : FR0000039620
- Cours au 31 décembre 2004 : 39,00 euros
- Plus haut 2004 : 39,60 euros
- Plus bas 2004 : 27,10 euros

Évolution du cours de l'action et des volumes de transaction à fin février



Après la forte progression de 2004 (+ 39 %), le titre affiche 5 % de croissance à fin février par rapport au 31 décembre 2004

Le volume des transactions reste élevé, ce qui montre l'intérêt des investisseurs pour le titre.

Transactions mensuelles moyennes 2004 : 474 390

Transactions mensuelles moyennes 2005 (2 mois) : 684 431

La relation avec les investisseurs

Carbone Lorraine entretient avec ses actionnaires une relation dynamique de nature à favoriser la compréhension de l'entreprise dans sa stratégie, ses métiers et ses fondamentaux financiers.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information, démarche répondant aux attentes et aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'actionnaires :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échange avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle ;
- formations à la Bourse et bulletin d'information pour les actionnaires salariés.

www.carbonelorraine.com

Le site Internet permet une approche détaillée des activités du Groupe et propose en ligne l'ensemble des documents édités ainsi que les communiqués de presse.

Notre équipe travaille sans relâche à l'information de l'ensemble de nos actionnaires et de tous nos partenaires financiers. Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter :

Direction des Relations Investisseurs

Carbone Lorraine, Immeuble La Fayette

2-3 place des Vosges – 92400 PARIS-LA DÉFENSE

Téléphone : + 33 (0)1 46 91 54 49

Télécopie : + 33 (0)1 46 91 54 07

E-mail : dri@carbonelorraine.com

Données boursières

Cours en euros	Février 2005	Janvier 2005	2004	2003	2002
Plus haut	41,75	40,00	39,60	33,13	37,92
Plus bas	38,5	37,26	27,12	13,26	19,31
Moyen	40,63	39,55	33,15	23,29	28,52
Fin de période	40,88	39,60	39,00	28,00	21,38
Nombre d'actions en fin de période	13 755 577	13 755 577	13 755 577	11 197 890	11 139 150
Capitalisation boursière en fin de période (en M€)	562,32	544,72	536,47	313,54	238,15
Nombre moyen de titres échangés par mois	442 282	926 579	474 390	377 486	387 602

Dividende net par action

En euros	2004	2003	2002	2001	2000	1999
	0,55	0,0	0,60	0,80	1,06	0,88

Résultat courant net part du Groupe par action

En euros	2004	2003	2002	2001	2000	1999
	2,58	2,00	2,89	3,10	4,31	3,31

Répartition du capital au 31 décembre 2004

en %	
Actionnaires individuels	19,5 %
Actionnaires salariés	2,4 %
Investisseurs institutionnels français	45,1 %
- dont BNP Paribas	20,9 %
Investisseurs institutionnels autres pays	33,0 %

Calendrier de la communication financière en 2004

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2003 - 28 janvier
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre - 12 mai
Chiffre d'affaires 2^e trimestre - 22 juillet
Chiffre d'affaires 3^e trimestre - 4 novembre

Publication des résultats

Résultats annuels 2003 - 23 mars
Résultats semestriels 2004 - 14 septembre

Réunions investisseurs institutionnels

Toute l'année en Europe et en Amérique du Nord

Réunions d'actionnaires

Lille - 8 avril
Toulouse - 2 juin
Metz - 30 novembre
Paris - 2 décembre

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 13 mai à 17 h

Séminaire technique pour analystes et journalistes

Paris - 10 février - Thème : le freinage à haute énergie

Calendrier de la communication financière en 2005

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2004 - 25 janvier
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre - 19 avril
Chiffre d'affaires 2^e trimestre - 20 juillet
Chiffre d'affaires 3^e trimestre - 2 novembre

Publication des résultats

Résultats annuels 2004 - 16 mars
Résultats semestriels 2005 - 14 septembre

Réunions investisseurs institutionnels

Toute l'année en Europe et en Amérique du Nord

Réunions d'actionnaires individuels

Bordeaux - 17 mai
Lyon - 24 novembre
Nice - date à définir

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 12 mai à 17 h

Séminaire technique pour analystes et journalistes

Paris - 8 juin - Thème : les équipements anticorrosion

Rapport de gestion

Introduction	p. 20
Évolution des activités	p. 20
Comptes consolidés	p. 21
Politique d'investissement	p. 21
Politique de financement	p. 22
Politique de recherche	p. 22
Endettement	p. 23
Comptes sociaux	p. 23
Relations mère-filiales	p. 24
International	p. 24
Normes IAS/IFRS	p. 24
Évolution récente et perspectives 2005	p. 28

Introduction

Carbone Lorraine a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 636 M€, en croissance de 4 % à périmètre et changes constants par rapport à l'année précédente et de 1 % à structure historique.

La progression du chiffre d'affaires concerne l'ensemble des activités à l'exception des aimants. La croissance a été forte en Protection Électrique où elle a atteint 8 % à périmètre et changes constants, grâce à l'Amérique du Nord et à l'Asie, en Systèmes et Matériaux Avancés, notamment dans l'électronique et en Applications Électriques, dans les balais pour moteurs industriels.

L'année 2004 a été marquée par la finalisation de notre plan d'économies qui nous a permis d'atteindre une marge opérationnelle de 8,3 % contre 6,2 % en 2003. La marge opérationnelle 2004 est donc supérieure à l'objectif de 8 % que nous avons annoncé, en dépit de la hausse du coût des matières premières dont l'impact est de 0,7 % de marge opérationnelle.

Enfin, la structure de financement de Carbone Lorraine s'est considérablement renforcée avec l'augmentation de capital de 63 M€ en octobre dernier, visant à financer les projets de croissance, ainsi que le refinancement d'une ligne de crédit de 220 millions de dollars, remboursable fin 2009.

Évolution des activités

L'activité **Systèmes et Matériaux Avancés** a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 200 M€, en hausse de 5 % à périmètre et changes constants par rapport à l'année précédente. Cette bonne progression est liée au développement des applications à hautes températures du graphite dans l'électronique ainsi qu'à de bonnes performances dans les applications réfractaires. En équipements anticorrosion, l'année finit sur une commande importante livrée à General Electric en Espagne. Le freinage à haute énergie progresse aussi significativement, mais souffre d'un effet de référence défavorable avec des livraisons importantes en 2003 au TGV coréen. La marge opérationnelle s'affiche en forte progression à plus de 17 %, contre 15 % en 2003.

Le chiffre d'affaires des **Applications Électriques** a atteint 187 M€ en 2004, en hausse de 4 % à périmètre et changes constants par rapport à l'année 2003. Liés à la dynamique économique, les balais et porte-balai pour moteurs industriels progressent significativement sur l'ensemble des zones géographiques à l'exception de l'Europe. En balais et brushcards pour petits moteurs, l'activité est en hausse en Europe grâce à l'automobile et à l'outillage portatif ; elle ne progresse que légèrement en Amérique du Nord, en raison notamment de la position des constructeurs américains, en perte de parts de marchés face aux constructeurs japonais. La marge opérationnelle est restée stable par rapport à 2003, à près de 11 %, l'accroissement des volumes étant atténué par la forte augmentation du coût des matières premières, le cuivre notamment.

La **Protection Électrique** a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 171 M€, en hausse de 8 % à périmètre et changes constants par rapport à 2003. Cette croissance est particulièrement forte en Asie (Japon, Chine) dans

les fusibles pour la protection des semi-conducteurs de puissance ainsi que dans les équipements d'interruption de forte puissance et de protection ferroviaire. En Amérique du Nord, la division a bénéficié de la reprise significative de l'économie, enregistrant un fort taux de croissance en fusibles à usages généraux. En Europe, la finalisation de la réorganisation industrielle avec l'intégration des trois sites allemands et espagnol a entraîné quelques retards de livraison dans un environnement économique général peu dynamique. La marge du premier semestre ayant été fortement affectée par les réorganisations européennes, la division clôt l'année à un peu plus de 4 % de marge opérationnelle, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année dernière (5 %). La situation étant redevenue normale en fin d'année, la division devrait trouver un niveau de marge satisfaisant dès 2005 avec la prise en compte en année pleine des économies réalisées.

Le chiffre d'affaires des **Aimants Permanents** s'est élevé à 77 M€ en 2004, en baisse de 2 % à périmètre et changes constants par rapport à l'année précédente. La diminution des ventes résulte principalement d'un effort de recentrage de l'activité sur les fabrications et les séries les plus rentables en Europe. La bonne croissance des inducteurs compense en partie cette baisse d'activité. L'Amérique du Nord est en progression mais c'est l'Amérique du Sud qui affiche la plus forte croissance du fait de la vigueur du marché brésilien. La marge opérationnelle progresse fortement entre 2003 et 2004, passant de - 8 % à + 2 %. Ce retour à l'équilibre provient principalement de la restructuration menée sur les deux sites français.

Comptes consolidés

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Carbone Lorraine s'établit en 2004 à 636 M€, soit une hausse de 1 % en valeur historique. Les effets de périmètre sont marginaux. Les effets de change atteignent - 3 % et sont principalement liés à l'appréciation de l'euro face au dollar américain. À périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires progresse de plus de 4 %. L'activité en Amérique du Nord progresse fortement, à plus de 7 %, dopée par l'économie américaine. L'Europe progresse moins vite, à 3 %, tandis que l'Asie s'affiche en baisse, pénalisée par des effets de référence importants en Systèmes et Matériaux Avancés (livraison en 2003 de freins au nouveau TGV coréen et de grosses commandes d'équipements anticorrosion). Hormis cet effet de référence, les activités du Groupe ont progressé de 20 % en Asie en 2004.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel atteint 52,6 M€ en 2004 contre 39,3 M€ en 2003, soit une progression de 34 % sur un an. Cette hausse provient principalement de la finalisation du plan d'économies qui prévoyait d'économiser 30 M€ en 2004 (par rapport à la base de coûts de 2001). Cette amélioration a été obtenue malgré la hausse des coûts des matières premières, notamment du cuivre et de l'argent, et plus marginalement de l'énergie, qui ont pesé sur les comptes du Groupe, ne permettant pas de bénéficier pleinement de l'accroissement des volumes. De plus, la faiblesse du dollar a réduit l'impact dans nos comptes de notre forte activité en Amérique du Nord, par simple effet de conversion.

Le résultat opérationnel représente 8,3 % du chiffre d'affaires contre 6,2 % en 2003.

Résultat financier

Les charges financières nettes ont légèrement progressé et atteignent 11,3 M€ contre 10,8 M€ en 2003. La réduction

de l'endettement, notamment liée à l'augmentation de capital de 63 M€ réalisée en octobre, n'a eu d'impact que sur la fin de l'année.

Le ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel s'est amélioré, s'élevant à 4,7 contre 3,6 en 2003.

Résultat courant et résultat net du Groupe

La hausse du résultat opérationnel se répercute sur le résultat courant qui atteint 41,3 M€ contre 28,5 M€ en 2003, soit une progression de 45 %.

Le résultat courant net part du Groupe, après déduction des impôts d'exploitation et de la part des tiers dans les sociétés étrangères, s'établit à 30,2 M€ contre 22,3 M€ en 2003. Celui-ci représente 4,7 % du chiffre d'affaires contre 3,6 % en 2003.

Les charges et produits exceptionnels en 2004 représentent une charge globale nette de 9,9 M€, en forte diminution par rapport à 2003 (54,8 M€). Ces charges exceptionnelles nettes concernent principalement la finalisation des restructurations, en particulier dans les Aimants avec la fermeture annoncée du site d'Évreux en 2005. Après prise en compte des charges exceptionnelles nettes et de l'amortissement des survaleurs de 5,1 M€, le résultat net est de 15,2 M€ contre une perte de 38,2 M€ en 2003.

Dividende

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,55 € par action. Il en résulterait une distribution totale de près de 7,6 M€ représentant 50 % du résultat net 2004.

Politique d'investissement

Investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

En 2002, le Groupe a cédé deux petites activités de Protection Électrique moyenne tension pour 1 M€.

En 2003, les investissements liés aux variations de périmètre concernent principalement l'annuité de paiement d'AVO, la joint-venture avec Kirkwood (activité de balais pour petits moteurs électriques aux États-Unis) et l'acquisition de la division européenne « tuyauteries et colonnes revêtues de polymères

fluorés » de la division Produits Plastiques Performants-3P du groupe Plastic Omnium. Les cessions exceptionnelles d'immobilisations incluent les cessions de l'immeuble Ferraz Shawmut en Espagne et du bâtiment de l'activité équipements anticorrosion à Camarillo (États-Unis).

En 2004, Carbone Lorraine a maintenu sa politique de contrôle strict des dépenses d'investissement. Celles-ci concernent principalement la modernisation de l'outil de production existant, afin de réaliser des gains de productivité. Le Groupe a également mis l'accent sur l'accompagnement

du développement de son activité en Asie. Ainsi, les investissements financiers correspondent pour l'essentiel à une capitalisation des nouvelles entités asiatiques du Groupe, principalement en Chine.

Par ailleurs, le Groupe a procédé aux paiements des échéances prévues des acquisitions d'AVO, de 3P et de Polygraphite (France). Les cessions exceptionnelles d'immobilisations concernent principalement la vente du site de Ferraz Shawmut à Newburyport (États-Unis).

En millions d'euros	2004	2003	2002
Investissements incorporels	(2,5)	(2,6)	(2,6)
Investissements corporels	(18,7)	(23,0)	(23,2)
Investissements financiers	(2,4)	(0,1)	(0,2)
Cessions d'immobilisations corporelles	0,9	1,9	1,6
Total	(22,8)	(23,8)	(24,4)
Investissements nets liés aux variations de périmètre	(13,0)	(10,1)	(2,8)
Cessions exceptionnelles d'immobilisations	6,3	11,1	3,5

Politique de financement

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière de Carbone Lorraine.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Le Carbone-Lorraine SA qui prête aux différentes entités du Groupe. Une partie de ces financements internes sont effectués directement ou indirectement par deux systèmes de *cash pooling*, l'un en Europe et l'autre aux États-Unis.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés afin de diversifier ses

sources de financement et d'allonger de manière significative la durée moyenne de sa dette.

En 2004, le Groupe a refinancé la tranche long terme de son crédit syndiqué arrivant à échéance fin 2005, par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédits confirmées très supérieures à leur utilisation.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la Note n° 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Politique de recherche

La politique de recherche du Groupe est centrée sur le développement de nouveaux produits et sur la réduction des coûts. La recherche est gérée au niveau de chaque division en fonction des problématiques spécifiques de développement.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en frais de fonctionnement

des équipes dédiées à 100 % et en développements produits (matériaux/procédés), hors investissements liés à ces développements. Il est à mentionner que les métiers du Groupe le conduisent à développer constamment de nouvelles solutions pour ses clients, développements non inclus dans le chiffre de 3 %, car difficiles à isoler de l'activité technico-commerciale courante.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres. Cependant, le Groupe reçoit des subventions du Ministère français de l'Industrie dans le cadre de ses programmes « Performance » qui visent à favoriser le développement industriel supporté par une innovation technologique. Ces subventions représentent actuellement 0,5 M€ par an.

Parmi les succès remportés en 2004, l'un concerne les brevets déposés pour la fabrication de balais sans plomb pour les petits moteurs électriques, plus respectueux de l'environnement. Un autre brevet a également été obtenu pour l'amélioration du processus de brasage de métaux pour les équipements anticorrosion.

Endettement

L'endettement net total consolidé a diminué de 31 % en 2004. Il s'établit à 125,6 M€ contre 182,6 M€ fin 2003. Il représente 50 % des fonds propres à fin 2004 contre 102 % fin 2003.

Cette diminution de 57 M€ est principalement due à l'augmentation de capital réalisée fin 2004 et marginalement à l'impact favorable des parités monétaires.

L'exploitation courante a généré un cash-flow de 22 M€. Des importantes charges de restructurations liées au plan d'économies ont pour la plupart été payées sur l'année 2004. Elles se sont élevées à 24 M€. Le cash-flow net total est de ce fait négatif de 8 M€ après prise en compte du paiement des dernières annuités d'acquisitions réalisées sur des exercices antérieurs et de la cession de certains actifs immobiliers.

	2004	2003	2002
Endettement net total (M€)	125,6	182,6	236,2
Endettement net/fonds propres	0,50	1,02	0,96

Comptes sociaux

Les ventes et autres produits de la société mère, Le Carbone-Lorraine SA, s'élèvent à 3,3 M€. Les ventes et autres produits sont liés à l'activité de holding de Carbone Lorraine SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 2,5 M€ contre - 3,4 M€ en 2003.

La baisse du résultat financier (9,0 M€ contre 23,4 M€) résulte essentiellement des écarts de change réalisés en 2003 lors du refinancement d'une partie de la dette en dollars auprès d'investisseurs privés américains.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 6,5 M€. Le résultat exceptionnel (- 10,5 M€) provient principalement de la dépréciation des titres de l'activité Aimants.

L'impôt de 6,9 M€ est un produit. Il est versé par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 2,9 M€.

Relations mère-filiales

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone Lorraine SA.

La société Le Carbone Lorraine SA fait partie du Groupe Carbone Lorraine qui comprend 93 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 34 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis et au Mexique.

Le Groupe Carbone Lorraine est organisé en quatre activités : Systèmes et matériaux avancés, Applications Électriques, Protection Électrique, Aimants. Chacune des activités est supervisée par un ou plusieurs membre du Comité Directeur. Les membres du Comité Directeur assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

Au cours de l'exercice 2004, la Société Carbone Lorraine Corporate Services a absorbé la société Carbone Lorraine Information Système détenue par le Groupe et non consolidée en 2003.

International

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères consolidées du Groupe a atteint 428 M€ en 2004, en hausse de 1,2 % par rapport à 2003. À périmètre et changes constants, la hausse du chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe est de 5,8 %.

En 2004, le Groupe a réalisé 85 % de son chiffre d'affaires à l'international (ventes des sociétés étrangères et export des sociétés françaises).

Normes IAS/IFRS

Principes et options retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture

En application du règlement européen n° 1606-2002 du Conseil européen et du Parlement européen ainsi que de la norme IFRS 1, première application des IAS/IFRS en tant que référentiel comptable, les comptes consolidés du Groupe Carbone Lorraine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales et présentés avec l'exercice 2004 établi suivant ces mêmes normes, à titre de comparatif.

Dans ce cadre, le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 du Groupe Carbone Lorraine est établi en conformité avec la norme IFRS 1 First-time Adoption of International Financial Reporting Standards. Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à partir du 1^{er} janvier 2005 et a pris toutes les dispositions nécessaires, notamment celles concernant la préparation de ses systèmes de gestion et de trésorerie pour répondre aux contraintes de documentation imposées par les normes.

Carbone Lorraine pourrait être amené à modifier certaines options ou méthodes comptables appliquées dans l'éventualité où l'IASB publierait des positions sur les

normes existantes ou les interprétations ayant des impacts significatifs sur les retraitements identifiés à ce jour, d'ici la première application du Groupe en IFRS (publication semestrielle 2005).

L'impact de l'application des normes IAS/IFRS sur le bilan consolidé du Groupe, présenté selon le référentiel français, est détaillé ci-après.

La réconciliation des effets de la transition aux IFRS est décrite dans les notes jointes au bilan d'ouverture.

A – Périmètre de consolidation

Il n'y a pas de changement dans le périmètre de consolidation et l'ensemble des sociétés du périmètre reste consolidé selon la méthode de l'intégration globale, sans changement par rapport aux normes françaises.

B – Conversion des états financiers

Il n'y a pas de modifications dans les monnaies fonctionnelles ni dans les méthodes de conversion retenues.

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, les écarts de conversion cumulés sont conservés dans un compte séparé, sans impact sur les capitaux propres.

C – Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis et ont été figés pour leur valeur nette comptable figurant dans les comptes au 31 décembre 2003.

Les tests de valeur réalisés sur ces actifs, conformément à la norme IAS 36, n'ont pas fait apparaître la nécessité d'une dépréciation supplémentaire.

D – Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels, principalement les charges à répartir, inscrits au bilan du Groupe au 31 décembre 2003 et ne respectant pas la définition au sens de la norme IAS 38 ont été supprimés ou reclassés dans d'autres postes du bilan.

Les durées d'amortissements de ces immobilisations n'ont pas été modifiées et correspondent à leur durée d'utilisation.

E – Contrats de location

L'analyse des principaux contrats n'a pas permis d'identifier de retraitements autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes français.

F – Recherche et développement

L'analyse des projets en cours au 1^{er} janvier 2004 n'a pas permis d'identifier de frais de recherche et développement significatifs remplissant les critères d'activation requis par la norme IAS 38.

G – Immobilisations corporelles

Le Groupe a opté, dans le cadre de l'application de la norme IFRS 1, pour la réévaluation de certains de ses terrains ; une étude de chacun des terrains dont il est propriétaire a fait l'objet d'une valorisation réalisée par des experts externes ; la revalorisation de certains d'entre eux a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Les autres immobilisations corporelles continuent de figurer au bilan pour leur coût de revient, et leur amortissement reste fondé sur leur durée d'utilisation et selon leur catégorie.

Le principe de l'approche par composants a fait l'objet d'une analyse détaillée au terme de laquelle aucun impact significatif n'a été identifié.

H – Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Le Groupe comptabilisait ses engagements de retraites et assimilés sur la base des règles définies par le règlement n° 99-02 du CRC. En application de la norme IAS 19, le Groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements de retraite avec le support d'actuaire locaux, dont les travaux sont coordonnés par un actuaire centralisateur.

Les engagements ont été valorisés selon la méthode actuarielle dite « des unités de crédit projetées » et avec des hypothèses actuarielles homogènes par zone économique.

Dans le cadre des options ouvertes pour la première adoption des normes IFRS, les écarts actuariels et le coût des services passés ont été intégralement reconnus au passif du bilan en contrepartie des capitaux propres.

Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

Actif

<i>En millions d'euros</i>		Normes françaises 31 décembre 2003	Impact IAS/ IFRS	Normes IAS/IFRS 1 ^{er} janvier 2004
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
– Écarts d'acquisition	(a)	165,2	7,1	172,3
– Autres immobilisations incorporelles	(b)	14,4	(8,9)	5,5
Immobilisations corporelles				
– Terrains	(c)	9,4	24,3	33,7
– Constructions		34,2		34,2
– Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	(d)	66,7	0,7	67,4
– Immobilisations en cours		17,8		17,8
Immobilisations financières				
– Participations		11,6		11,6
– Autres immobilisations financières	(e)	7,5	(2,8)	4,7
– Impôts différés actif long terme	(f)	8,3	5,0	13,3
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		335,1	25,4	360,5
ACTIF CIRCULANT				
– Stocks		113,8		113,8
– Clients et comptes rattachés		121,0		121,0
– Autres créances d'exploitation	(g)	18,6	(0,2)	18,4
– Impôts différés actif court terme	(f)	17,4	(1,5)	15,9
– Créances financières court terme		0,3		0,3
– Valeurs mobilières de placement		2,5		2,5
– Disponibilités et assimilé		25,4		25,4
TOTAL ACTIF CIRCULANT		299,0	(1,7)	297,3
TOTAL GÉNÉRAL		634,1	23,7	657,8

(a) Reclassements en écarts d'acquisition de fonds de commerce divers enregistrés jusqu'ici en autres immobilisations incorporelles.

(b) Reclassements de fonds de commerce pour (7,1) M€ en écarts d'acquisitions, d'autres immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles pour (0,7) M€ et annulation d'actifs ne remplissant pas les critères de la norme IAS 38 en contrepartie des capitaux propres pour (1,1) M€.

(c) Réévaluation des terrains, principalement ceux des sites de Gennevilliers, Francfort, Barcelone et Saint-Bonnet-de-Mûre.

(d) Reclassements d'immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles.

(e) Annulation d'écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres (2,2) M€ et reclassement d'actifs de couverture venant en déduction de la provision avantages au personnel (0,6) M€.

(f) L'impact sur les impôts différés long terme correspond au complément de provision pour avantages au personnel ; l'impact sur les impôts différés court terme est relatif au complément de provision pour avantages au personnel pour 1,2 M€, à l'annulation d'immobilisations incorporelles pour 0,4 M€ et à la réévaluation des terrains de l'Allemagne pour (3,2) M€.

(g) Annulation de charges à répartir en contrepartie des capitaux propres.

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Normes françaises 31 décembre 2003	Impact IAS/IFRS	Normes IAS/IFRS 1 ^{er} janvier 2004
CAPITAUX PROPRES			
– Capital	22,4		22,4
– Primes, réserves et report à nouveau	220,3	(0,5)	219,8
– Résultat net de l'exercice (part du Groupe)	(38,2)		(38,2)
– Écart de conversion (part du Groupe)	(30,3)		(30,3)
TOTAL	174,2	(0,5)	173,7
– Intérêts minoritaires	5,4	0,5	5,9
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	(h) 179,6	0,0	179,6
– Provisions à long terme	(i) 0,7	0,1	0,8
– Avantages au personnel long terme	(j) 28,8	21,5	50,3
– Impôts différés passif long terme	(k) 1,9	4,8	6,7
Dettes			
– Emprunts à long terme	185,9		185,9
– Fournisseurs et comptes rattachés	67,3		67,3
– Autres dettes d'exploitation	54,2	(0,1)	54,1
– Part court terme des provisions à long terme	66,7	(0,1)	66,6
– Avantages au personnel court terme	(j) 2,5	(2,5)	0,0
– Impôts différés passif court terme	0,5		0,5
– Dettes diverses	21,1		21,1
– Dettes financières à court terme	3,2		3,2
– Comptes courants financiers	1,8		1,8
– Concours bancaires courants	19,9		19,9
TOTAL PROVISIONS ET DETTES	454,5	23,7	478,2
TOTAL GÉNÉRAL	634,1	23,7	657,8

(h) L'impact total sur les capitaux propres se détaille comme suit :

Capitaux propres au 31/12/2003, normes françaises		179,6
Annulation d'immobilisations incorporelles	(b)	(1,1)
Réévaluation des terrains	(c)	24,3
Annulation des écarts actuariels	(e)	(2,2)
Actifs de couverture sur avantages au personnel	(e)	(0,6)
Impôts différés actif long terme	(f)	5,0
Impôts différés actif court terme sur annulations d'actifs	(f)	0,4
Impôts différés actif court terme sur terrains	(f)	(3,2)
Impôts différés actif court terme sur avantages au personnel	(f)	1,2
Annulation de charges à répartir	(g)	(0,2)
Avantages au personnel	(j)	(19,0)
Impôts différés long terme sur réévaluation des terrains	(k)	(5,7)
Impôts différés long terme sur annulation des écarts actuariels	(k)	0,9
Divers et arrondi		0,2
Capitaux propres au 01/01/2004, normes IAS/IFRS		179,6

(i) Reclassement en avantages au personnel.

(j) Impact de l'évaluation des avantages au personnel selon IAS 19.

(k) Impact des impôts différés passif sur la réévaluation des terrains pour 5,7 M€ et sur l'annulation des écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite pour (0,9) M€.

Perspectives

Pour 2005, le Groupe a préparé ses systèmes d'information et de gestion afin d'être en mesure de publier ses comptes consolidés semestriels et annuels en application des normes IAS/IFRS, avec des comptes pro forma pour la même période en 2004.

L'application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 ne devrait pas avoir de conséquence significative sur les comptes du Groupe.

Évolution récente et perspectives 2005

2004 fut une année de transition pour Carbone Lorraine, durant laquelle nous avons finalisé notre plan d'économies et lancé notre programme d'accélération de la croissance. 2004 fut également une année de reprise économique, dynamique en Amérique du Nord et en Asie mais moins sensible en Europe.

2005 démarre sur cette lancée sans signe de ralentissement significatif de l'activité conjoncturelle.

Grâce au plan d'économies finalisé en 2004, une marge opérationnelle de 10 % devrait être atteinte en 2005 sauf retournement de conjoncture, improbable aujourd'hui. Pour clore définitivement cette période de restructurations, l'attention sera portée en 2005 sur le retour à la performance industrielle de la division Protection Électrique en Europe ainsi que sur la fermeture du site Aimants à Évreux en France.

Parallèlement, les plus importants projets de croissance interne qui ont fait l'objet de l'augmentation de capital de 63 M€ sont en cours de lancement.

Carbone Lorraine a annoncé vers la mi-février l'intégration d'Astrad, sa structure de marketing et de distribution de produits de freinage pour deux-roues, principalement de plaquettes et de disques de freins. Cette acquisition permettra d'accélérer notre développement dans le freinage moto en France et surtout à l'international où le potentiel de développement est encore plus significatif.

Par ailleurs, le Groupe vient d'inaugurer son nouvel atelier d'équipements anticorrosion en graphite en Inde, à Chennai. Cette implantation vise principalement le marché local où Carbone Lorraine propose désormais des produits de haute qualité à des prix compétitifs.

Enfin, Carbone Lorraine a annoncé fin février qu'il avait obtenu des autorités chinoises l'autorisation de construire et d'exploiter une unité de fabrication de blocs de graphite isostatique en Chine, à Chongqing. Ce site, qui devrait permettre à terme, de doubler la capacité du Groupe, utilisera une technologie développée en France. Il devrait livrer ses premiers blocs dans le courant de 2006 aux marchés asiatiques, en forte croissance. Il alimentera en particulier les nouvelles unités d'usinage que Carbone Lorraine inaugurera dans le courant du premier semestre, en Chine et en Inde. Ce projet représente une pièce maîtresse de la stratégie générale de croissance du Groupe.

Ces projets devraient générer du volume d'activité dès 2006, et plus encore à partir de 2007. L'objectif est de générer 150 M€ de chiffre d'affaires additionnel à 5 ans. Cette croissance du volume d'activité à deux ou trois ans amplifiera encore l'effet des restructurations menées dans le Groupe au cours des trois dernières années.

Depuis le 31 décembre 2004, il n'y a pas eu d'évolution majeure en ce qui concerne la situation de trésorerie du Groupe.

CHAPITRE

3

Développement durable

Responsabilité économique et sociale du Groupe p. 30

Responsabilité environnementale p. 35

Responsabilité économique et sociale du Groupe

Carbone Lorraine construit sa croissance en s'appuyant sur les relations de confiance qu'il a su tisser avec ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires et ses salariés.

En 2004, Carbone Lorraine a poursuivi le développement de sa politique de ressources humaines avec comme objectif le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs afin de leur permettre d'accompagner les changements économiques et technologiques, tout en maintenant un dialogue permanent avec eux. Bien évidemment, l'engagement pour la sécurité continue à constituer un thème majeur de cette politique.

Mobiliser les salariés

Favoriser l'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs partagés : c'est une des facettes les plus importantes de la politique de ressources humaines de Carbone Lorraine. L'intéressement des salariés aux résultats, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs ou encore le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

La rémunération variable des managers est indexée sur l'atteinte d'objectifs de création de valeur et d'objectifs individuels parmi lesquels figurent la sécurité, la réussite du plan d'économies et la génération de cash. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

L'actionnariat salarié est également un élément de la politique de motivation du Groupe. Une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée fin 2004, la sixième depuis 1995. Au total, 46 328 titres (soit 0,35 % du capital) ont été souscrits dans 10 pays (Europe et Amérique du Nord). Carbone Lorraine entend continuer sa politique de participation active de l'ensemble des salariés aux succès du Groupe en renouvelant régulièrement cette opération.

L'implication de chacun passe également par une communication interne régulière qui permet d'entretenir des relations de confiance avec les salariés en les tenant régulièrement informés de l'évolution du Groupe. *CL Info*, le journal interne du Groupe, les *CL Flash* qui visent à donner de l'information sur des sujets d'actualité (communiqués de presse...), les *Infos Sites* plus centrés sur les informations locales, sont autant de supports de communication utilisés. L'intranet du Groupe a été repensé pour en faire un véritable outil de communication, plus convivial et plus proche des attentes des salariés du Groupe.

Développer les compétences

La démarche de mise en place des postes repères lancée en 2003 est maintenant opérationnelle. La cartographie des postes repères finalisée en 2004 a ainsi permis d'identifier une soixantaine de fonctions pour une dizaine de filières (management, commercial, R&D, achats...). Cet outil nous permet aujourd'hui d'affiner notre politique de recrutement, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs sur leur niveau de contribution, et de faciliter le développement des compétences.

Le Groupe poursuit sa politique de développement des entretiens annuels entre chaque collaborateur et son supérieur hiérarchique. Ce moment privilégié permet d'évaluer les performances de l'année écoulée, de fixer les objectifs de l'année à venir et de définir les moyens pour y parvenir, notamment en identifiant les besoins en matière de formation. Plus largement, cet entretien permet d'identifier les opportunités d'évolution au sein du Groupe.

En 2004, 47 % des salariés français ont eu cet entretien, de l'opérateur au Directeur. Au niveau mondial, ce pourcentage est légèrement inférieur, à 44 %. L'objectif est de généraliser ce type d'entretien à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le développement des compétences s'appuie également sur la formation professionnelle. La démarche engagée en 2003 pour former à la méthodologie du management de projet les collaborateurs amenés à travailler sur des problématiques transversales s'est poursuivie en 2004. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, tous les cadres comptables et financiers du Groupe ont reçu une nouvelle formation spécifique en 2004. Une formation au contrôle interne a également été mise en place, l'objectif étant que tous les responsables d'établissements soient formés d'ici 2006. Au total, le Groupe a consacré en 2004 1,3 % de sa masse salariale à la formation, soit 14 heures de formation par salarié en moyenne.

Assurer la sécurité des biens et des personnes

Pour Carbone Lorraine, maîtriser la sécurité est une preuve d'efficacité, de professionnalisme et de maîtrise des procédés. C'est également une contribution forte au développement et à la motivation du personnel ainsi qu'une exigence quant au respect de la personne, l'objectif ultime étant bien sûr le « zéro accident ».

Pro-actif dans ce domaine, le Comité Directeur examine chaque mois la performance sécurité de chacun des sites du Groupe (taux de fréquence des accidents avec et sans arrêts de travail, taux de gravité de ces accidents). Il est également informé de tout accident du travail entraînant

un arrêt. Depuis 2002, les membres du Comité Directeur participent à des journées sécurité se déroulant sur les sites, qui leur permettent d'avoir une meilleure compréhension et une analyse plus fine de la situation des grands sites en matière de sécurité ; ils déterminent ensuite avec les directions locales les actions à mener pour améliorer le niveau de sécurité. En 2004, le Comité Directeur a ainsi participé à une journée sécurité sur le site de Pagny-sur-Moselle (France). Il se rendra en 2005 à El Fahs (Tunisie).

Le Comité Sécurité Groupe, dont la mission est de faire partager les méthodes et les bonnes pratiques des différents établissements, s'est réuni deux fois en 2004. Il a mis en place un programme d'audits de sécurité assortis de plans d'action pour tous les sites dont le taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1) est supérieur à la moyenne du Groupe. En 2004, une dizaine de sites ont ainsi été audités. En 2005, le Comité Sécurité auditera les sites dont le taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TF2) est supérieur à la moyenne du Groupe.

L'amélioration de la sécurité est aussi un sujet clef traité au cours de la réunion annuelle du Comité de Groupe Européen, qui regroupe des représentants du personnel des filiales européennes. Au cours de sa réunion annuelle, en novembre 2004, le Comité a mis l'accent sur l'importance des visites hiérarchiques de sécurité. L'objectif de ces visites, conduites à l'initiative du responsable hiérarchique, est de rappeler les exigences sécurité, de prendre des actions immédiates pour supprimer les situations dangereuses et, plus généralement, de faire évoluer le fonctionnement sécurité de l'atelier et de l'usine. Un éventail de règles et d'outils a été mis en place dans le Groupe : audit de sécurité, fiches communes de déclaration d'accident, visites hiérarchiques de sécurité, analyse des accidents par l'arbre des causes, etc., venant compléter le manuel de sécurité diffusé à l'ensemble du personnel.

La politique mise en place en 2003 qui prévoit que tout employé ayant eu un accident avec arrêt rencontre le Président du Groupe en compagnie du Directeur du site dont il dépend et de son supérieur hiérarchique direct s'est poursuivie en 2004. Cet entretien, dont l'objet est de contrôler l'analyse des causes de l'accident et les mesures mises en œuvre pour y remédier à l'avenir, a également pour objectif de montrer à l'ensemble des salariés l'importance qu'accorde la Direction du Groupe aux problèmes de sécurité. Le Président a ainsi reçu en 2004, 38 accidentés avec leur supérieur hiérarchique.

Les efforts déployés depuis des années se sont traduits par une nouvelle baisse de la fréquence des accidents en 2004. Le taux de gravité, s'il s'est amélioré par rapport à 2003, reste cependant supérieur à celui de 2002.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

2004	2003	2002
3,9	4,2	6,7

Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

2004	2003	2002
11,5	15,3	18,5

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail par milliers d'heures travaillées (TG)

2004	2003	2002
0,25	0,27	0,22

Ces trois indicateurs calculés pour l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe se comparent très favorablement à ceux des industries des secteurs chimique et métallurgique des différents pays.

Les effectifs du Groupe

Le Groupe est fortement implanté à l'international avec plus des deux-tiers de ses effectifs hors de France. Les pays à fort capital humain sont principalement la France, les États-Unis, le Mexique et la Tunisie.

Les effectifs ont diminué d'environ 4 % depuis 2004. Cette baisse concerne essentiellement l'Europe.

Les effectifs par zone géographique (à fin décembre)

Pays	2004	2003	2002
France	2 138	2 331	2477
Allemagne	411	565	612
Autriche	77	74	76
Espagne	74	207	255
Grande-Bretagne	153	167	186
Italie	98	100	109
Benelux	22	23	23
Scandinavie	35	39	45
Total Europe	3 008	3 506	3 783
Tunisie	657	565	435
États-Unis	998	943	979
Canada	242	241	246
Mexique	792	764	795
Total Amérique du Nord	2 032	1 948	2 020
Australie	47	51	38
Corée	185	210	204
Japon	40	46	43,5
Total Asie	272	307	286
Brésil	429	355	337
Afrique du Sud	173	161	149
Total reste du monde	602	516	486
TOTAL	6 571	6 842	7 010

Accompagner les restructurations

Dans un contexte marqué alors par une dégradation de la conjoncture économique, Carbone Lorraine avait engagé en 2003 un plan d'économies qui s'est traduit en 2004 par une profonde restructuration de son outil industriel. Le Groupe a mené ces restructurations en plaçant au cœur de son action la dimension sociale de ces évolutions. Dans ce cadre, un dialogue constructif a été engagé avec les instances représentatives du personnel. Des actions de communication interne ont été menées pour accompagner ces mesures et faire comprendre les raisons profondes de ces restructurations.

En 2003, 5 sites en Europe ont fait l'objet de plans de restructuration : les sites d'Eggolsheim et de Mannheim en Allemagne (148 postes concernés), les sites d'Évreux et de Saint-Pierre-d'Allevard en France (178 postes concernés) et le site de Barcelone en Espagne (115 postes concernés). Les pleins effets de ces restructurations se sont traduits

dans les effectifs en 2004. Des mesures d'accompagnement, adaptées à la culture et aux contextes locaux, ont été proposées et négociées avec les partenaires sociaux.

Ainsi, en France et en Espagne, des antennes emplois ont été implantées afin d'aider les salariés n'ayant pu être reclassés dans le Groupe à trouver des solutions externes personnalisées. Bilans individuels d'évaluation et d'orientation, prospection des offres d'emploi, aide à l'élaboration de curriculum vitæ, préparation aux entretiens d'embauche, etc., figurent parmi les actions déployées par ces antennes emplois. Des mesures d'aide aux salariés qui souhaitent créer leur entreprise ont également été mises en place. Ces mesures incluent, outre les aides financières, un accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé afin de valider les projets et d'accompagner les salariés dans leur mise en œuvre. Des mesures spécifiques de préretraite progressive ou de cessation d'activité anticipée des salariés âgés (CASA) ont également été prévues en France. À fin 2004, le bilan des reclassements est le suivant :

	France		Espagne	
	effectifs	en %	effectifs	en %
Reclassements (embauches, mutations, créations d'entreprise)	105	59	100	87
Mesures d'âge (retraite, préretraite)	47	26	-	-
Formation longue durée	7	4	7	6
En recherche d'emploi	19	11	8	7
Total	178		115	

Malgré tous les efforts consentis, les restructurations effectuées en 2004 n'ont pas permis de rétablir la situation de Ferroxdure ; fin 2004, un projet d'arrêt progressif des fabrications d'aimants sur le site d'Évreux d'ici fin 2005 a été annoncé (106 postes concernés). Les mesures d'accompagnement des salariés seront au centre des préoccupations du Groupe, comme cela avait été le cas lors de la restructuration effectuée en 2004. Une antenne Emploi Reconversion a été ouverte dès novembre 2004 afin que la situation de chaque salarié puisse être prise en compte le plus en amont possible. Des mesures spécifiques de formation ont déjà été engagées et seront poursuivies en 2005. Elles concernent actuellement 30 salariés de Ferroxdure qui sont engagés dans une démarche de formation qualifiante.

Maintenir une démarche de qualité

Lancée depuis près de quatre ans, la démarche Qualité et Progrès Continu (QPC) a comme objectif prioritaire d'amener le Groupe vers l'excellence dans le service client, aussi bien en termes de qualité des produits que de service rendu. Pour y parvenir, de nombreux programmes visant à l'amélioration des délais de livraison ou la qualité des produits ont été déployés sur l'ensemble des sites du Groupe. Ainsi, les restructurations engagées en 2003 se sont traduites en 2004 par de profondes améliorations dans l'organisation de la production et des flux visant à réduire les délais pour les clients. Le programme 5S fait également partie de cette démarche. C'est une méthode permettant d'améliorer les conditions de travail en termes d'efficacité, de sécurité, de qualité et de confort par la mise en place de règles d'ordre, de rangement, de propreté et de discipline. Il a pour objectif l'amélioration des performances économiques car il permet de faire progresser la fiabilité de tous les process de l'entreprise, qu'ils soient fonctionnels ou opérationnels.

À l'issue d'une compétition serrée à laquelle ont participé 63 ateliers ou bureaux sur cinq continents, le Challenge 5S 2003/2004 a été remporté par l'atelier Express de Toronto au Canada (applications électriques). L'implication de l'équipe de Carbone Of America Toronto sur le terrain ainsi que les excellents résultats obtenus dans le domaine de l'amélioration de la qualité et de la productivité, qui s'intègrent dans une démarche 5S globale de l'usine d'excellent niveau, sont les points forts qui lui ont permis de remporter le Challenge. Fort du succès de ce premier Challenge, un nouveau Challenge 5S 2004/2005 a été lancé !

L'éthique

Depuis 6 ans, le Groupe s'assure du respect rigoureux des législations sur la concurrence en vigueur dans les pays dans lesquels il est implanté. Cela passe par un « programme de conformité » à la réglementation très complet, dont l'application sur le terrain est contrôlée par des audits surprise réalisés par des avocats externes.

Le Groupe aborde également des domaines non régis, ou incomplètement, par la loi. C'est ainsi qu'une Charte éthique achats a vu le jour à la fin de l'année 2003. Elle met l'accent sur la transparence de la politique et des procédures d'achats à tous les niveaux du Groupe, sur le choix des partenaires et des fournisseurs et sur les bonnes pratiques dans les relations avec ces derniers. Dans le même esprit, plusieurs chartes contre la discrimination ont déjà été signées aux États-Unis.

Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. En 2004, la sous-traitance de fabrication s'est élevée à 25,4 M€, soit 9 % des achats du Groupe.

Informations sociales (périmètre France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France)

Effectifs au 31 décembre

	2004	2003	2002
Effectifs	2 138	2 331	2 477
Dont CDD	23	11	6

Embauches

	2004	2003
Embauches	194	97
Dont CDD	52	30

La plupart des sites français (hors Aimants) ont embauché en 2004. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par ces embauches. Il n'y a pas de difficulté particulière de recrutement à signaler.

Restructurations

Les restructurations des sites d'Évreux et de Saint-Pierre-d'Allevard (Aimants) annoncées en septembre 2003 ont conduit à la suppression de 178 postes en 2004. Des mesures financières spécifiques ont été mises en place pour accompagner ces départs. Par ailleurs, l'Antenne Emploi mise en place à l'occasion de ces plans s'attache à accompagner chaque salarié dans sa recherche de reclassement externe, par le biais de bilans professionnels, de présentations d'opportunités d'emploi, d'aide à la création d'entreprise et de conseils. Sur les 178 personnes concernées, 105 ont trouvé une solution de reclassement, 47 ont bénéficié de mesures de départ à la retraite ou en préretraite, 7 sont en formation longue durée et 19 sont toujours à la recherche d'une solution d'emploi.

Heures supplémentaires

	2004	2003	2002
Heures supplémentaires	25 693	22 416	19 164
% des heures travaillées	0,69 %	0,56 %	0,50 %

Absentéisme

	2004	2003
Taux d'absentéisme	5,0 %	5,8 %
Dont maladie	3,9 %	4,6 %

En 2004, 134 heures de grève ont été comptabilisées, ce qui représente 0,004 % des heures travaillées.

Intérimaires

	2004	2003	2002
Effectif moyen	411	173	163

Sur l'effectif moyen de 411 intérimaires en 2004, 280 (soit 68 %) concerne le site de Saint-Bonnet-de-Mûre (Protection Électrique) pour faire face au surcroît d'activité généré par le déménagement et l'intégration des fabrications de fusibles en provenance d'Allemagne et d'Espagne.

Organisation du temps de travail

Les dispositions de l'Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail des Ingénieurs et Cadres signé en décembre 2000 s'appliquent à la plupart des cadres français ; leur durée de travail est déterminée selon un forfait annuel de 215 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 13 jours de RTT par an.

En ce qui concerne les opérateurs, employés, agents de maîtrise et techniciens, des accords ont été conclus dans toutes les filiales françaises (à l'exception de Carbone Lorraine Applications Électriques et d'AVO). La réduction effective du temps de travail est adaptée au contexte spécifique de chaque entreprise et à ses contraintes économiques (travail en équipe, travail de nuit, etc).

En 2004, 53 salariés travaillaient à temps partiel, dont 12 au titre de conventions de départ en préretraite progressive.

Relations professionnelles

Outre les instances d'information et d'échange avec les représentants du personnel existant au niveau de chaque société, les réunions du Comité de Groupe (France) et du Comité européen permettent un dialogue et des échanges de vues avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Le Comité de Groupe (France) s'est réuni 2 fois en 2004 et le Comité européen 1 fois. Par ailleurs, au mois de mars 2004, les membres titulaires et suppléants du Comité de Groupe ainsi que les délégués syndicaux centraux français ont visité les usines de la division brushcards et de l'activité Protection électrique d'El Fahs en Tunisie.

Les accords collectifs signés dans les filiales françaises en 2004 ont concerné les négociations salariales annuelles pour 2005 (6 accords) et l'intéressement (4 accords).

Formation

	2004	2003
En % de la masse salariale	2,3 %	2,6 %
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	14	11

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

AVO, société spécialisée dans l'assemblage de Composants électriques pour l'automobile, emploie 86 travailleurs handicapés (sur 152 salariés) dans le cadre de son atelier protégé de Poitiers.

Responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale fait clairement partie de la culture de Carbone Lorraine : l'ensemble du personnel, du Directeur de Division à l'opérateur en atelier, a acquis les réflexes qui permettent d'assurer cette responsabilité.

Ceci a été obtenu grâce à des actions de formation et de sensibilisation. Le Groupe va continuer à dispenser cette formation à l'ensemble des employés.

La préservation de l'environnement est en premier lieu de la responsabilité des directeurs de sites qui sont chargés de mettre en place la politique du Groupe dans ce domaine, mais aussi bien entendu de prendre en compte et de respecter les contraintes et réglementations locales.

La politique de Carbone Lorraine s'appuie sur une charte environnementale qui a été mise à la disposition de tous les employés.

Politique de certification

La démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC) a été poursuivie et même renforcée au travers de challenges entre les différentes sociétés du Groupe, challenges qui ont remporté un vif succès tant par la qualité des travaux présentés que par le grand nombre de participants.

C'est dans ce cadre QPC que s'inscrit la démarche de certification ISO 14001 : il s'agit du principal outil utilisé par Carbone Lorraine dans le domaine de la responsabilité environnementale.

Les principaux sites travaillent à l'obtention de cette certification : 7 d'entre eux l'ont obtenu en 2004. D'autres sites seront certifiés en 2005.

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent document de référence, certains sites vont encore plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité appelé OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité du Travail. Les sites de Ssangam en Corée, Patrica en Italie et Pagny-sur-Moselle en France ont obtenu cette certification en 2004.

Minimiser les risques industriels

Pour assurer une meilleure prise en compte des risques auxquels il pourrait être exposé, Carbone Lorraine a créé en 2004 une Direction des Risques et de l'Audit Interne. Dans le domaine des risques, la mission de cette Direction consiste à définir la politique de prévention et de réduction des risques, à proposer des plans d'action et à veiller à leur mise en œuvre.

En 2001 avait été établie une cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information. La proposition d'actualiser cette cartographie en 2005 a été approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes du

Conseil d'Administration. Il s'agit de s'assurer que les travaux effectués depuis 2001 ont effectivement permis de diminuer l'importance des risques précédemment identifiés et de renforcer la prévention, mais aussi de vérifier si de nouveaux risques sont apparus pour, dans ce cas, mettre en place les plans d'action qui conviendraient.

Développer l'éco-conception

La protection de l'environnement s'applique aussi aux nouvelles activités, qu'il s'agisse de nouvelles unités industrielles, de nouveaux procédés de fabrication ou, bien entendu, des nouveaux produits eux-mêmes.

Pour la conception de nouvelles lignes de fabrication, Carbone Lorraine cherche à se doter des meilleures technologies disponibles pour par exemple réduire au maximum, voire si possible éliminer, les rejets polluants gazeux, liquides ou solides et minimiser les autres nuisances comme le bruit.

Quant aux nouveaux produits, le Groupe vient de se doter d'outils informatiques performants spécialement dédiés à l'éco-conception.

Politique environnementale du Groupe Carbone Lorraine

Le Groupe Carbone Lorraine a le souci de protéger l'environnement, et s'engage à respecter les principes suivants :

1. **Se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes.
2. **Inventorier les risques** potentiels des installations et des produits, examiner si la **prévention** est suffisante pour **éviter tout accident** qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production).
3. **Visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies.
4. **Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de **qualité** et de **progrès continu** par le **retour d'expérience**.
5. **Minimiser les rejets et les nuisances** dans tous les milieux.
6. **Minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières et d'emballages et **encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets**.
7. Favoriser les **améliorations par le progrès continu** en mettant en place un **système de management environnemental ISO 14001** dans tous les sites importants.

Informations environnementales (périmètre France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les indicateurs ci-dessous correspondent au périmètre des sites français.

Indicateurs

	Unité	2004	2003	2002	Variation 2004/2003
Consommation d'eau	m ³	581 429	718 718	756 056	- 19 %
Consommation d'énergie					
Électricité	MWh	86 491	95 503	97 344	- 9 %
Gaz	MWh	83 547	99 940	98 500	- 16 %
Consommation de matières premières et métaux					
Bois	tonnes	913	885	864	+ 3 %
Cartons	tonnes	562	485	559	+ 16 %
Cuivre	tonnes	619	603	792	+ 3 %
Déchets					
Bois 100 % recyclés	tonnes	344	350	346	- 2 %
Cartons propres recyclés	tonnes	210	170	186	+ 24 %
Déchets industriels banals (DIB)	tonnes	1 710	1 562	1 797	+ 9 %
Rejets					
Volume des eaux rejetées	m ³	485 178	591 253	630 375	- 18 %

En 2004, l'activité Aimants a diminué par rapport à 2003 sur les sites d'Évreux et de Saint-Pierre-d'Allevard, d'où une réduction de la consommation d'eau (- 36 % pour l'ensemble des 2 sites), d'électricité (- 19 % pour l'ensemble des 2 sites) et de gaz (- 49 % pour l'ensemble des 2 sites).

À l'inverse, le site de St-Bonnet-de-Mûre (Protection Électrique) a vu son volume d'activité augmenter notablement par la suite de transferts d'activités de fabrication venant d'Espagne et d'Allemagne : il en résulte sur ce site une augmentation de la consommation d'eau (+ 7 %), d'électricité (+ 18 %) et de génération de DIB (+ 122 %).

En 2004, l'approvisionnement en eau provient essentiellement du pompage dans le milieu naturel (52 %) pour les sites de Pagny-sur-Moselle et de Saint-Pierre-d'Allevard, et de l'achat d'eau de ville pour alimenter les autres sites (48 %).

La baisse de consommation est particulièrement notable pour les sites d'Amiens, d'Évreux et de Saint-Pierre-d'Allevard.

La forte activité sur le site de Saint-Bonnet-de-Mûre a entraîné une augmentation de la consommation de cartons.

Le recyclage des cartons est en progrès : + 24 % en 2004 par rapport à 2003.

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les actions de progrès significatives ou de réduction des impacts dans les sites français ont été les suivantes en 2004 :

Amiens

- Lancement du projet de suppression des émissions de composés organiques volatiles COV, planifié pour 2005 (il s'agit principalement des solvants utilisés dans la production de balais pour les petits moteurs électriques) ;
- Suppression de deux transformateurs contenant du pyralène (PCB) ;
- Suppression du plomb dans les balais auto en 1^{ère} monte.

Gennevilliers

- Élimination de tous les transformateurs contenant du pyralène (PCB) ;
- Renouvellement de l'obtention de la certification ISO 14001 en octobre 2004 pour une période de 3 ans ;
- Mise en place d'une procédure et d'exercices d'évacuation en cas de danger ;
- Remplacement de chiffons jetables par des serviettes lavables recyclables.

Pagny-sur-Moselle

- Actions pour réduire la consommation d'eau (plus de recyclage, arrêt des fours de graphitisation et arrêt de l'installation de cuivrage électrolytique des charbons) ;
- Arrêt d'un ancien four et mise en service de nouveaux fours électriques équipés d'un incinérateur ;
- Renouvellement de l'obtention de la certification ISO 14001 en mars 2004 pour une période de 3 ans ;
- Démarche de développement durable : intégration des préoccupations environnementales dans les projets industriels.

Évreux

- Réduction de la consommation d'eau de ville (arrêt d'un laveur) ;
- Réduction de la consommation de gaz par arrêt d'un four (- 58 % en 2004) ;
- Arrêt de la production dans le bâtiment B ;
- Réduction de la consommation d'agent démolant de 53 à 39 tonnes (- 26 % en 2004) ;
- Sensibilisation au tri sélectif.

Saint-Pierre-d'Allevard

- Réduction de la consommation de l'eau pompée dans le milieu naturel (amélioration du recyclage) ;
- Réduction de la consommation d'agent démolant de 25,5 à 15 tonnes (- 41 % en 2004 par rapport à 2003 et - 80 % par rapport à 2001).

Ferraz Shawmut

- Création de locaux spécifiques pour le stockage de produits dangereux ;
- Progrès notable dans le recyclage des cartons ;
- Engagement dans une démarche d'éco-conception dans le processus de développement produits, en particulier par l'acquisition d'outils informatiques performants dédiés à ce sujet.

Carbone Lorraine a poursuivi en 2004 sa démarche de certification ISO 14001, une des mesures majeures de sa politique environnementale. En 2004, 7 sites importants ont été certifiés et d'autres sites s'y préparent.

Comptes consolidés

Périmètre de consolidation p. 40

Liste des sociétés consolidées p. 41

Évolution du périmètre de consolidation p. 42

Résultats par action p. 42

Bilan consolidé p. 43

Compte de résultat consolidé p. 45

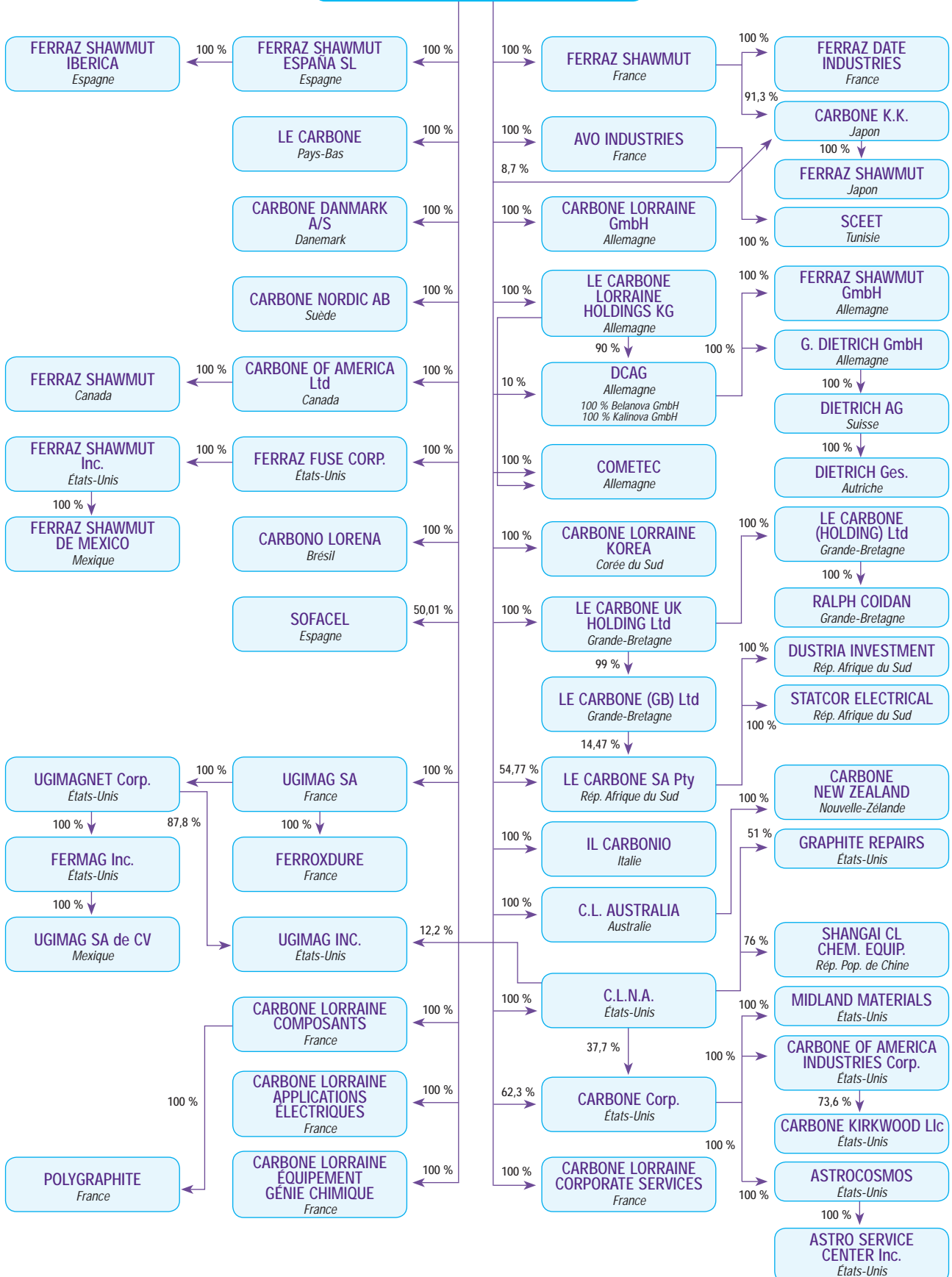
Tableau des flux de trésorerie consolidés p. 46

Annexe aux comptes consolidés p. 46

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés p. 63

Périmètre de consolidation au 31/12/04 - Groupe Carbone Lorraine

LE CARBONE LORRAINE SA - Société mère



Liste des sociétés consolidées

	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. Le Carbone-Lorraine SA (France)	100	100
2. Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	100	100
3. Carbone Lorraine Composants (France)	100	100
4. Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique (France)	100	100
5. Carbone Lorraine Corporate Services (France)	100	100
6. AVO SA (France)	100	100
- SCEET (Tunisie)	100	100
7. Ferraz Shawmut SA (France)	100	100
- FDI	100	100
8. Ugimag SA (France)	100	100
9. Ferroxdure (France)	100	100
10. Polygraphite (France)	100	100
11. Carbone Lorraine Holdings KG (Allemagne)	100	100
- Deutsche Carbone AG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	100	100
- Ferraz Shawmut GmbH (ex-Berg)	100	100
- Cometec	100	100
12. Carbone Danmark SA	100	100
13. G. Dietrich GmbH (Allemagne)	100	100
14. Dietrich AG (Suisse)	100	100
15. Dietrich Ges. (Autriche)	100	100
16. Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	100	100
17. Sofacel (Espagne)	50	50
18. Ferraz Shawmut España	100	100
- Ferraz Shawmut Iberica	100	100
19. Le Carbone Holdings Ltd GB	100	100
- Le Carbone GB Ltd	100	100
- Le Carbone Ltd	100	100
- Ralph Coidan Ltd	100	100
20. Il Carbonio Spa. (Italie)	100	100
21. Le Carbone-Lorraine (Pays-Bas) BV	100	100
22. Carbone Nordic AB (Suède)	100	100
23. Carbone of America (LCL) Ltd (Canada)	100	100
24. Ferraz Shawmut Canada	100	100
25. Carbone Lorraine North America (USA)	100	100
- Graphite Repairs	51	51
- Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	76	76
- Carbone Corp.	100	100
- Carbone of America Industries Corp.	100	100
- Carbone Kirkwood Llc	73,6	73,6
- Astrocosmos Metallurgical Inc.	100	100
- Astro Service Center Inc.	100	100
- Midland Materials	100	100
26. Ferraz Fuse Corp. (USA)	100	100
- Ferraz Shawmut Inc. (USA)	100	100
- Ferraz Shawmut de Mexico (Mexique)	100	100
27. Ugimagnet Corp. (USA)	100	100
- Ugimag Inc. (USA)	100	100
- Fermag Inc.	100	100
- Ugimag SA de CV	100	100
28. Le Carbone-Lorraine Australia	100	100
29. Le Carbone KK (Japon)	100	100
30. Ferraz Shawmut Japan	100	100
31. Le Carbone (Afrique du Sud) PTY Ltd (RSA)	69,2	69,2
- Statcor Electrical	69,2	69,2
- Dustria Investment	69,2	69,2
32. Carbone Lorena (Brésil)	100	100
33. Carbone Lorraine Korea	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation au cours des trois dernières années

Les principales modifications ayant affecté les comptes consolidés en 2002, 2003 et 2004 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2002, est entrée dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale la société Polygraphite acquise fin 2001 ;
- au cours de l'exercice 2003, sont entrés dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale la joint-venture Carbone Kirkwood Llc (USA), ainsi que les actifs de la division européenne « Tuyauteries et colonnes revêtues

de polymères fluorés » du groupe Plastic Omnium. L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces croissances externes ;

- au cours de l'exercice 2004, la Société Carbone Lorraine Corporate Services a absorbé la société Carbone Lorraine Information Système détenue par le Groupe et non consolidée en 2003.

Résultats par action

Groupe Carbone Lorraine

	2004	2003	2002
Nombre d'actions	11 690 661⁽¹⁾	11 197 890	11 139 150
<i>En millions d'euros</i>			
Résultat courant	41,3	28,5	45,5
Résultat courant net	30,2	22,3	32,2
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	20,3	(32,5)	(4,7)
Résultat net des sociétés consolidées part du Groupe	15,2	(38,2)	(10,8)
<i>En €/action⁽¹⁾</i>			
Résultat courant	3,5	2,5	4,1
Résultat courant net	2,58	2,00	2,89
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	1,7	(2,9)	(0,4)
Résultat net des sociétés consolidées (part du Groupe)	1,3	(3,4)	(1,0)
Résultat net dilué⁽²⁾	1,2	(3,2)	(0,9)

(1) Le nombre d'actions a été calculé en tenant compte prorata temporis des augmentations de capital réalisées en 2004. Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions est de 13 755 577.

(2) Résultat net (part du Groupe)/nombre d'actions constituant le capital plus options de souscription restant à lever à la clôture de l'exercice.

Société Le Carbone-Lorraine

	2004	2003	2002
Nombre d'actions	11 690 661⁽¹⁾	11 197 890	11 139 150
<i>En millions d'euros</i>			
Résultat courant	6,5	20,0	19,6
Résultat net	2,9	(14,4)	1,2
<i>En €/action</i>			
Résultat courant	0,55	1,78	1,76
Résultat net	0,21	(1,28)	0,11

(1) Le nombre d'actions a été calculé en tenant compte prorata temporis des augmentations de capital réalisées en 2004. Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions est de 13 755 577.

Montant du dividende au titre des 3 derniers exercices

	2004	2003	2002
Résultat distribué (M€)	7,57	0,0	9,3
Dividende net en € par action ⁽¹⁾⁽²⁾	0,55	0,0	0,6

(1) le nombre d'action a été calculé en tenant compte prorata temporis des augmentations de capital réalisées en 2004. Au 31/12/04, le nombre d'actions est de 13 755 577.

(2) Mis en paiement au cours de l'exercice suivant.

Bilan consolidé

ACTIF

En millions d'euros	2004	2003	2002
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
– Écarts d'acquisition	152,5	165,2	193,2
– Autres immobilisations incorporelles	13,5	14,4	15,6
Immobilisations corporelles			
– Terrains	9,3	9,4	11,8
– Constructions	27,5	34,2	44,7
– Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	74,7	66,7	94,9
– Immobilisations en cours	6,9	17,8	15,5
Immobilisations financières			
– Participations	13,3	11,6	13,6
– Autres immobilisations financières	17,2	15,8	17,3
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	314,9	335,1	406,6
ACTIF CIRCULANT			
– Stocks	118,6	113,8	126,4
– Clients et comptes rattachés	122,8	121,0	142,5
– Autres créances d'exploitation	40,7	36,0	39,9
– Créances financières court terme	1,3	0,3	0,3
– Valeurs mobilières de placement	0,6	2,5	4,1
– Disponibilités et assimilé	27,4	25,4	25,6
TOTAL ACTIF CIRCULANT	311,4	299,0	338,8
TOTAL GÉNÉRAL	626,3	634,1	745,4

PASSIF

En millions d'euros

	2004	2003	2002
CAPITAUX PROPRES			
– Capital	27,5	22,4	22,3
– Primes, réserves et report à nouveau	239,8	220,3	239,9
– Résultat net de l'exercice (part du Groupe)	15,2	(38,2)	(10,8)
– Écart de conversion (part du Groupe)	(37,5)	(30,3)	(9,5)
TOTAL	245,0	174,2	241,9
– Intérêts minoritaires	5,2	5,4	4,4
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	250,2	179,6	246,3
– Provisions à long terme	32,5	31,4	35,5
Dettes			
– Emprunts à long terme	132,9	185,9	201,1
– Fournisseurs et comptes rattachés	72,3	67,3	62,5
– Autres dettes d'exploitation	45,8	54,2	57,2
– Part court terme des provisions à long terme	63,4	69,7	47,2
– Dettes diverses	7,2	21,1	30,4
– Dettes financières à court terme	2,7	3,2	27,7
– Comptes courants financiers	1,6	1,8	2,3
– Concours bancaires courants	17,7	19,9	35,2
TOTAL PROVISIONS ET DETTES	376,1	454,5	499,1
TOTAL GÉNÉRAL	626,3	634,1	745,4

Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires consolidé	636,0	629,4	720,9
Coûts des produits vendus	(441,8)	(439,0)	(499,6)
Marge brute totale	194,2	190,4	221,3
Charges commerciales	(58,2)	(59,4)	(63,1)
Frais administratifs centraux et de recherche	(55,9)	(58,2)	(61,9)
Autres charges et provisions d'exploitation	(4,4)	(3,5)	(3,2)
Excédent brut d'exploitation	75,7	69,3	93,1
Amortissements	(23,1)	(30,0)	(33,5)
Résultat opérationnel	52,6	39,3	59,6
Résultat financier	(11,3)	(10,8)	(14,1)
Résultat courant	41,3	28,5	45,5
Impôts courants et différés d'exploitation	(10,7)	(7,3)	(12,8)
Part des tiers dans les sociétés intégrées	(0,4)	1,1	(0,5)
Résultat courant net part du Groupe	30,2	22,3	32,2
Charges et produits exceptionnels nets d'impôts	(9,9)	(54,8)	(36,9)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	20,3	(32,5)	(4,7)
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,1)	(5,7)	(6,1)
Résultat net (part du Groupe)	15,2	(38,2)	(10,8)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	2004	2003	2002
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	58,9	56,2	79,4
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(9,2)	31,4	19,1
Autres variations	(4,7)	(4,4)	(1,3)
(A) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	45,0	83,2	97,2
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles	(2,5)	(2,6)	(2,6)
Immobilisations corporelles	(18,7)	(23,0)	(23,2)
Immobilisations financières	(2,4)	(0,1)	(0,2)
Cessions d'immobilisations	0,9	1,9	1,6
(B) Investissements d'exploitation	(22,7)	(23,8)	(24,4)
(C) Cash-flow d'exploitation avant restructuration	22,3	59,4	72,8
Restructurations	(23,7)	(17,4)	(16,6)
(D) Cash-flow d'exploitation courante	(1,4)	42,0	56,2
Investissements nets liés à l'incidence des variations de périmètre	(13,0)	(10,1)	(2,8)
Cessions exceptionnelles d'immobilisations	6,3	11,1	3,5
(E) Cash-flow net	(8,1)	43,0	56,9
Augmentations de capital	62,0	1,3	0,2
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(0,5)	(8,8)	(14,1)
Flux de trésorerie hors exploitation	(3,8)	(7,0)	(0,4)
(F) (Augmentation)/diminution de l'endettement	49,6	28,5	42,6

Le paiement des restructurations (provisionnées ou non) est constaté sur la ligne « restructurations ». La présentation des tableaux 2002 et 2003 est donc modifiée.

Annexe aux comptes consolidés

Note n° 1

Principes et règles de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Carbone Lorraine sont établis en conformité avec les principes comptables définis par le Règlement 99-02 du CRC relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

A – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe incluent Le Carbone-Lorraine et toutes les filiales significatives que le Groupe contrôle directement ou indirectement.

L'ensemble du périmètre est consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

B – Conversion des états financiers

La conversion en euros des états financiers des filiales étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen annuel ;
- l'écart de conversion (porté dans les capitaux propres pour la part Groupe) comprend les éléments suivants :
 - i) incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs, ii) différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

C – Créances et dettes libellées en devises

Les transactions dans une monnaie autre que celle de fonctionnement sont enregistrées au taux de change en

vigueur à la date de transaction. Les créances et dettes provenant de ces opérations et figurant dans les comptes à la date de clôture sont converties au taux de change en vigueur à cette date. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

D – Immobilisations incorporelles

A) ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur de marché des actifs et passifs acquis, sont amortis sur une durée n'excédant pas 40 ans. Les durées actuelles retenues sont comprises entre 5 et 40 ans.

B) LES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans maximum.

C) LES BREVETS ET LICENCES

Les brevets et licences sont amortis sur la période de protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée probable d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

E – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- constructions : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Les immobilisations d'un montant supérieur à 1 M€ qui sont financées par des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles.

Les engagements financiers qui en résultent figurent dans les dettes financières.

F – Dépréciation exceptionnelle

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions de marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette est revue sur la base des performances opérationnelles futures estimées de l'activité correspondante. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces postes font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur.

G – Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées sont évalués à leur coût d'acquisition. En cas de perte durable de valeur, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'usage, celle-ci étant déterminée par référence à la quote-part de situation nette détenue et en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme.

Les filiales non consolidées sont au nombre de 34, leur activité principale étant la distribution des productions des sociétés consolidées. Leur inclusion dans le périmètre de consolidation n'aurait pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires du Groupe.

H – Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

I – Valeurs d'exploitation

Les stocks sont évalués au prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou au prix de marché si celui-ci est inférieur.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Une provision pour rotation lente est comptabilisée lorsqu'elle est économiquement justifiée.

J – Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers, produits exceptionnels) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

K – Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les frais de développement qui remplissent les critères prescrits par les normes comptables sont inscrits à l'actif du bilan.

L – Pensions, retraites et indemnités de départ à la retraite

Les engagements du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle qui tient compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite ou par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

En ce qui concerne les sociétés françaises :

- les pensions et retraites sont versées par les organismes existant à cet effet. Ces derniers sont financés par les paiements de cotisations versées par les sociétés, au prorata des rémunérations du personnel en activité ;
- les cotisations sont enregistrées dans les comptes individuels des sociétés. Dans certains cas, des retraites complémentaires à la charge des sociétés peuvent s'ajouter aux arrérages des organismes spécialisés ;
- les indemnités de départ prévues par des accords collectifs font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés ; une quote-part de ces provisions a été versée en 1998 à un fonds de garantie géré par un organisme spécialisé.

L'ensemble de ces engagements a été calculé sur la base d'une étude actuarielle effectuée en 2003, les principales hypothèses utilisées sont un taux d'intérêt de 5,50 % et un taux d'augmentation générale des salaires à 2 %.

M – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en charge du résultat financier, des impôts et des charges et produits exceptionnels. Le résultat opérationnel de chaque activité n'inclut pas les frais centraux qui sont déduits du résultat d'exploitation du Groupe.

Les frais centraux correspondent aux dépenses de gestion du Groupe, non imputables directement aux activités.

Note n° 3

Immobilisations incorporelles

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Écarts d'acquisition			
Valeur brute	195,1	204,9	231,9
Amortissements	(42,6)	(39,7)	(38,7)
Valeur nette	152,5	165,2	193,2
Opérations d'investissement			
Autres immobilisations incorporelles	10,6	11,9	12,2
Charges à répartir	2,9	2,5	3,4
Total	166,0	179,6	208,8

Les écarts d'acquisitions comprennent essentiellement ceux de Carbone Lorraine North America et Ferraz Shawmut Inc. (129,3 M€), d'AVO (14,6 M€) et de la Grande-Bretagne (15,2 M€).

N – Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation (amortissements, provisions, décomptes fiscaux) peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporaires apparaissant entre la base imposable et le résultat retraité donnent lieu au calcul d'impôts différés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont présentés à l'actif ou au passif du bilan consolidé et classés en long ou court terme selon le cas.

Aucune provision pour impôts de distribution n'est constituée au titre des bénéfices dont la distribution n'est pas envisagée.

O – Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et leur caractère ponctuel.

Note n° 2

Dépréciation des actifs Aimants

Au 31 décembre 2003, le Groupe avait réalisé une évaluation de sa branche Aimants avec l'aide d'une société extérieure et constaté une provision pour dépréciation des actifs pour un montant de 24,5 M€ avant impôts, ramenant ainsi les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à une valeur nulle.

Au 31 décembre 2004, l'évaluation de la division n'est pas remise en question par les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et les perspectives pour les exercices futurs. La dépréciation des actifs est donc maintenue au niveau de celle constatée en 2003.

Ils sont amortis sur une durée de 40 ans. Certains écarts d'acquisition relatifs à des acquisitions moins importantes sont amortis sur une durée de 20 ans.

La variation brute des écarts d'acquisitions entre 2003 et 2004 correspond principalement aux écarts de conversion (- 10,1 M€). Le détail par activité est donné dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	Ouverture 2004			Mouvements 2004			Clôture 2004		
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Acquisit.	Écart de conversion	Amort.	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
Systèmes et Matériaux Avancés	90,7	(12,3)	78,4	0,2	(4,2)	(2,4)	85,7	(13,7)	72,0
Applications Électriques	38,2	(7,6)	30,6	-	(0,5)	(1,1)	37,4	(8,4)	29,0
Protection Électrique	63,6	(7,4)	56,2	0,1	(3,2)	(1,6)	60,0	(8,5)	51,5
Aimants	12,4	(12,4)	0,0	-	-	-	12,0	(12,0)	0,0
Total	204,9	(39,7)	165,2	0,3	(7,9)	(5,1)	195,1	(42,6)	152,5

Note n° 4

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en millions d'euros	2002	Acquisitions	Cessions et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2003
Terrains	12,5	0,3	(1,3)	0,0	(0,9)	10,6
Constructions	96,7	2,3	(4,7)	0,0	(6,4)	87,9
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	341,8	14,8	(27,8)	2,1	(18,7)	312,2
Immobilisations en cours	15,5	15,7	(12,1)	0,0	(1,3)	17,8
Total brut	466,5	33,1	(45,9)	2,1	(27,3)	428,5

Amortissements en millions d'euros	2002	Dotations	Reprises et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2003
Terrains	0,7	0,0	0,5	0,0	0,0	1,2
Constructions	52,0	3,4	0,5	0,0	(2,2)	53,7
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	246,9	22,5	(10,8)	0,0	(13,1)	245,5
Total amortissements	299,6	25,9	(9,8)	0,0	(15,3)	300,4
Immobilisations corporelles nettes	166,9	7,2	(36,1) *	2,1	(12,0)	128,1

* Dont dépréciation des actifs corporels Aimants 21,8 M€.

Valeurs brutes en millions d'euros	2003	Acquisitions	Cessions et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2004
Terrains	10,6		(0,2)	-	0,2	10,6
Constructions	87,9	1,3	(7,1)	-	(1,5)	80,6
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	312,2	17,3	(1,9)	-	(5,5)	322,1
Immobilisations en cours	17,8	5,2	(16,0)	-	(0,1)	6,9
Total brut	428,5	23,8	(25,2)	-	(6,9)	420,2

Amortissements en millions d'euros	2003	Dotations	Reprises et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2004
Terrains	1,2	0,1		-	-	1,3
Constructions	53,7	2,8	(2,7)	-	(0,7)	53,1
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	245,5	17,2	(11,8)	-	(3,5)	247,4
Total amortissements	300,4	20,1	(14,5)	-	(4,2)	301,8
Immobilisations corporelles nettes	128,1	3,7	(10,7)	-	(2,7)	118,4

Note n° 5

Titres de participations

En millions d'euros	2004	2003	2002
En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent une valeur brute comptable de	22,9	21,7	23,4
Sous déduction d'une provision pour dépréciation de	(9,6)	(10,1)	(9,8)
Soit une valeur nette comptable de	13,3	11,6	13,6
Autres participations	-	-	-
Total	13,3	11,6	13,6

La dépréciation des titres à fin 2004 concerne essentiellement la Turquie, l'Argentine et Singapour.

Les principales participations sont les suivantes :

Raison sociale	% détenu	Valeur brute (M€)	Valeur nette comptable (M€)
Elca Carbone Lorraine (Inde)	100	6,8	6,6
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri A.S (Turquie)	100	5,0	1,0
Carbone Lorraine Argentina SA (Argentine)	100	3,7	0,8
Carbone Lorraine Holding (Singapour)	100	1,1	0,1
Carbone Lorraine India	100	1,1	1,1
Nortroll (Norvège)	34	0,8	0,5
Clisa (Mexique)	49	0,7	0,7
Carbone Lorraine Grèce	100	0,6	0,6
Madras Carbone (Inde)	51	0,5	0,5
Carbone-Lorraine Hungaria (Hongrie)	100	0,4	0,1
Ferraz Electric Protection Hinode (Chine)	70	0,3	0,3
Carbone-Lorraine Chile (Chili)	100	0,2	0,2
Carbone-Lorraine Shanghai (Chine)	100	0,2	0,2
GMI Metallics (États-Unis)	25	0,2	0,2
Carbono Lorena de Mexico SA	100	0,2	0,0
Carbone Lorraine de Colombia SA	80	0,1	0,1
Carbone Materials Japan	100	0,1	0,1
Autres participations	-	0,9	0,2
Total		22,9	13,3

Le chiffre d'affaires et le bénéfice net non encore audités de ces sociétés sont respectivement d'environ 36,9 M€ et 1,4 M€. Leur incidence sur les comptes consolidés n'est

pas significative : le chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble de ces sociétés serait inférieur à 4 % du chiffre d'affaires consolidé total.

Note n° 6 Valeurs d'exploitation

En millions d'euros	2004	2003	2002
Matières premières et autres approvisionnements	54,3	51,9	60,6
Produits en cours de production	35,2	33,6	36,5
Produits finis	39,4	38,7	40,5
Valeur brute	128,9	124,2	137,6
Provision pour dépréciation	(10,3)	(10,4)	(11,2)
Valeur nette	118,6	113,8	126,4

Les stocks nets ont augmenté de 4,8 M€ en 2004 dont – 2,7 M€ sont dus à des effets de change ; à taux de change constants, les stocks sont en hausse de 7,5 M€ (+ 6,6 %). En jours de chiffre d'affaires, le ratio stocks/CA est de 70 jours,

en hausse de 2 jours par rapport à fin 2003. Cette variation correspond à des stocks de précaution constitués dans le cadre de la restructuration de l'usine lyonnaise de l'activité Protection Électrique.

Note n° 7 Capitaux propres (part du Groupe)

En millions d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes Réserves	Résultat	Écart de conversion	Total
Capitaux propres au 31/12/2001	11 128 462	22,3	261,4	(8,1)	15,9	291,5
Résultat N – 1			(8,1)	8,1		0,0
Dividendes versés			(13,1)			(13,1)
Augmentation de capital	10 688	0,0	0,2			0,2
Résultat (part du Groupe)				(10,8)		(10,8)
Écart de change			(0,5)		(25,4)	(25,9)
Capitaux propres au 31/12/2002	11 139 150	22,3	239,9	(10,8)	(9,5)	241,9
Résultat N – 1			(10,8)	10,8		0,0
Dividendes versés			(8,2)			(8,2)
Augmentation de capital	58 740	0,1	1,2			1,3
Résultat (part du Groupe)				(38,2)		(38,2)
Écart de change et divers			(1,8)		(20,8)	(22,6)
Capitaux propres au 31/12/2003	11 197 890	22,4	220,3	(38,2)	(30,3)	174,2
Résultat N – 1			(38,2)	38,2		0,0
Dividendes versés						
Augmentation de capital	2 557 687	5,1	56,9			62,0
Résultat (part du Groupe)				15,2		15,2
Écart de change et divers			0,8		(7,2)	(6,4)
Capitaux propres au 31/12/2004	13 755 577	27,5	239,8	15,2	(37,5)	245,0

En 2002, l'augmentation de capital provient de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 10 688 actions.

En 2003, l'augmentation de capital provient de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 3 750 actions et de la souscription de 54 990 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

En 2004, l'augmentation de capital provient :

- de la souscription de 2 489 420 actions nouvelles dans le cadre de l'appel public à l'épargne pour 63 M€ (hors prise en compte des frais d'augmentation de capital pour 2,6 M€) ;
- de la souscription de 46 328 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 1,3 M€ ;
- et de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 21 939 actions pour 0,3 M€.

Note n° 8 Composition du capital

Au 31 décembre 2004, le capital social, composé de 13 755 577 actions de 2 € nominal, est détenu par :

	%
BNP Paribas	20,9
Public	79,1

Note n° 9 Variation des intérêts minoritaires

En millions d'euros

Part des minoritaires à l'ouverture	5,4
Dividendes versés	(0,5)
Résultat	0,4
Variation de périmètre	-
Écart de conversion	(0,1)
Part des minoritaires au 31/12/2004	5,2

Note n° 10 Provisions long terme et court terme

En millions d'euros	2004		2003		2002	
	LT	CT	LT	CT	LT	CT
Provisions pour impôts différés	3,3	0,6	1,9	0,5	7,8	2,2
Provisions pour retraites et indemnités de départ	27,9	5,4	28,6	2,2	26,4	2,1
Autres provisions pour risques	1,1	57,4	0,7	67,0	1,3	42,9
Dont :						
- provision pour restructuration	0,9	8,1	0,5	15,4	1,1	5,3
- provision pour litiges	0,1	48,9	-	50,2	-	33,9
- provision pour dépréciation des immobilisations	-	-	-	-	-	2,5
- autres provisions	0,1	0,4	0,2	1,4	0,2	1,2
Subventions d'investissement	0,2	-	0,2	-	0,1	-
Total	32,5	63,4	31,4	69,7	35,6	47,2

Long et court terme

En millions d'euros	2003	Constitutions	Emplois	Variation de périmètre	Autres	Écart de conversion	2004
Provisions pour impôts différés	2,4	(0,4)	1,0	-	1,1	(0,2)	3,9
Provisions pour retraites et indemnités de départ	30,8	2,7	(4,4)	-	4,5	(0,3)	33,3
Autres provisions pour risques	67,7	12,1	(19,9)	-	(1,1)	(0,3)	58,5
Dont :							
- provision pour restructuration	15,9	10,5	(17,4)	-	-	-	9,0
- provision pour litiges	50,2	2,4	(2,4)	-	(1,0)	(0,2)	49,0
- autres provisions	1,6	(0,8)	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	0,5
Subventions d'investissement	0,2	0,1	(0,1)	-	-	-	0,2
Total	101,1	14,5	(23,4)	-	4,5	(0,8)	95,9

Les provisions relatives aux engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés du personnel du Groupe et de ses mandataires sociaux sont calculées comme les années passées sur la base de méthodes actuarielles qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays et des actifs constitués par des contributions versées à des organismes de reversion. Les provisions pour

retraites et indemnités de départ inscrites au bilan s'élèvent à 33,3 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Conformément à la recommandation n° 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe a fait procéder à une évaluation actuarielle homogène de l'ensemble de ses engagements de retraite et avantages similaires selon les

dispositions décrites dans cette recommandation. Le montant total de l'engagement ainsi déterminé s'élève à 90,2 M€ au 31 décembre 2004 (contre 87,1 M€ au 1^{er} janvier 2004 selon les mêmes méthodes d'évaluation) et la juste valeur des actifs de couverture correspondant à 40,4 M€ au 31 décembre 2004 (contre 36,9 M€ au 1^{er} janvier 2004 selon les mêmes méthodes d'évaluation).

Fin 2002, les provisions pour litiges couvraient essentiellement les risques antitrust européens (activité graphite isostatique 7 M€, activité balais 18 M€) et procès civils américains (7 M€).

À fin 2003, les provisions pour litiges couvraient essentiellement l'intégralité de l'amende infligée au Groupe

par l'administration européenne (43 M€) et les procès civils aux États-Unis (6 M€). Concernant les procès civils aux États-Unis, aucune évolution particulière n'est à noter depuis fin 2002; la provision a donc été maintenue en dollars US. La variation de cette provision en euros par rapport à fin 2002 est uniquement liée aux variations de la parité monétaire euro contre dollar.

À fin 2004, les provisions pour litiges couvrent essentiellement l'intégralité de l'amende infligée au Groupe par l'administration européenne (43 M€) et les procès civils aux États-Unis (4,4 M€); les provisions pour restructuration concernent essentiellement celles constituées en 2004 sur les aimants (7,4 M€).

Note n° 11 Endettement

En millions d'euros	2004	2003	2002
Emprunts à long terme et moyen terme	132,9	185,9	201,1
Part court terme des dettes long terme (hors intérêts courus)	0,0	0,0	24,7
Comptes courants financiers	4,3	5,0	5,2
Concours bancaires courants	17,7	19,9	35,2
Endettement brut total	154,9	210,8	266,2
Valeurs mobilières de placement*	(0,6)	(2,5)	(4,1)
Créances financières court terme	(1,3)	(0,3)	(0,3)
Disponibilités et assimilé	(27,4)	(25,4)	(25,6)
Endettement net total	125,6	182,6	236,2

* Les valeurs mobilières de placement incluaient les titres d'autodétention servant à la régularisation du cours de bourse pour 2002 et 2003. Il n'y a plus de titres autodétenus au 31/12/2004.

L'endettement net total consolidé s'élève fin 2004 à 125,6 M€ contre 182,6 M€ fin 2003. Hors effet de l'augmentation de capital (voir Note n° 6), l'endettement a augmenté de 5 M€ sur l'année 2004. Cette légère augmentation est liée principalement aux importantes charges de restructurations payées en 2004 pour un montant de 24 M€.

L'endettement net représente 50 % des fonds propres à la fin de 2004 contre 102 % à la fin de 2003. Cette très forte amélioration provient pour l'essentiel de l'augmentation de capital.

	2004	2003	2002
Endettement net total (M€)	125,6	182,6	236,2
Endettement net/fonds propres	0,50	1,02	0,96

Le rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie est détaillé ci-dessous :

En millions d'euros	2004	2003	2002
Endettement N - 1	182,6	236,2	314,9
Cash-flow d'exploitation courante	1,4	(42,0)	(56,2)
Augmentation de capital reçue	(62,0)	(1,3)	(0,2)
Dividendes versés	0,5	8,8	14,1
Impact net des variations de périmètre	6,7	(1,0)	(0,7)
Flux de trésorerie hors exploitation	3,8	7,0	0,5
Écart de conversion et divers	(7,4)	(25,1)	(36,2)
Endettement fin N	125,6	182,6	236,2

En décembre 2000, Carbone Lorraine avait mis en place un crédit de 300 MUSD, syndiqué auprès d'un pool bancaire international pour refinancer sa dette. Ce crédit comportait deux tranches, l'une de 105 MUSD d'une maturité d'un an, prorogable en deux fois jusqu'à décembre 2003, l'autre de 195 MUSD d'une maturité de 5 ans.

La tranche de 105 MUSD a été remboursée par Carbone Lorraine en juin 2003, peu avant son échéance. Cette tranche a été refinancée par un placement privé de 85 MUSD auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 MUSD d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 MUSD d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est

d'environ 8 ans. Au titre de cet emprunt, Carbone Lorraine paie un taux d'intérêt fixe tous les 6 mois. Après l'achat de swaps, Carbone Lorraine reçoit ces intérêts d'une banque et paie en échange un taux variable plus une marge.

La tranche de 195 MUSD a été remboursée en janvier 2005 après la signature fin décembre 2004 d'un nouvel emprunt syndiqué de 220 MUSD d'une maturité de 5 ans.

Par ailleurs, en 2004, une ligne de crédit bilatérale de 21 MUSD a été remboursée avant son échéance et refinancée par le crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2004, les crédits confirmés s'élevaient à 305 MUSD dont 139 MUSD non utilisés.

Emprunts confirmés au 31/12/2004

En millions de dollars US	Taux	Montant	Utilisation au 31/12/2004	Échéance
Crédit syndiqué*	Variable	220	81	Décembre 2009
Placements privés américains tranche A	Fixe	65	65	Mai 2013
- dont		9,3	9,3	Mai 2007
		9,3	9,3	Mai 2008
		9,3	9,3	Mai 2009
		9,3	9,3	Mai 2010
		9,3	9,3	Mai 2011
		9,3	9,3	Mai 2012
		9,3	9,3	Mai 2013
Placements privés américains tranche B	Fixe	20	20	Mai 2015
- dont		4,0	4,0	Mai 2011
		4,0	4,0	Mai 2012
		4,0	4,0	Mai 2013
		4,0	4,0	Mai 2014
		4,0	4,0	Mai 2015
Total		305	166	

*Au 31/12/2004, le Groupe utilisait encore le crédit « syndiqué 2000 » alors que le nouveau crédit syndiqué venait d'être signé (« syndiqué 2004 »). Sur ce tableau figurent donc d'une part les utilisations du « syndiqué 2000 », d'autre part le montant et l'échéance du « syndiqué 2004 ».

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la devise concernée constaté au moment des tirages, plus une marge. Les marges sur « syndiqué 2004 » sont fixes et ne dépendent plus du ratio endettement net/fonds propres. Le taux d'intérêt payé aux investisseurs des placements privés est fixe. Ce taux a été swappé à taux variable pour la durée des placements privés.

Covenants sur emprunts confirmés

Au titre de ses différents emprunts confirmés, Carbone Lorraine doit respecter un certain nombre d'obligations,

usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour les placements privés américains) peuvent obliger Carbone Lorraine à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Carbone Lorraine doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

Covenants financiers (comptes consolidés)	Endettement net/ EBITDA**	Endettement net/ fonds propres**	EBITDA/intérêts nets**
Covenants	<i>Le ratio doit être :</i>	<i>Le ratio doit être :</i>	<i>Le ratio doit être :</i>
- placement privé américain	< 3,25	< 1,3	> 3
- crédit « syndiqué 2000 » (remboursé en janv 05)	< 3,25	< 1,3	-
- crédit syndiqué 2004	-	< 1,3	-
Ratios constatés			
<i>31 décembre 2004</i>			
- placement privé américain	1,78	0,51	10,57
- crédit « syndiqué 2000 »	1,77	0,54	-
- crédit « syndiqué 2004 »	-	0,51	-
<i>31 décembre 2003</i>			
- placement privé américain	2,83	1,02	8,22
- crédit « syndiqué 2000 »	2,83	1,09	-
<i>31 décembre 2002*</i>	2,76	1,04	-

* Uniquement crédit « syndiqué 2000 ».

** Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en devises. Pour le calcul des covenants, l'endettement net ne tient pas compte des créances financières court terme et doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Par exception à ce principe, ce retraitement ne doit pas être effectué pour le calcul du ratio endettement net/fonds propres dans le contrat des placements privés ni dans celui du « syndiqué 2004 ». Par ailleurs, pour le calcul des covenants au 30 juin, l'EBITDA ou excédent brut d'exploitation est par convention l'EBITDA constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2.

Le contrat du nouveau crédit syndiqué signé en décembre 2004 ne prévoit plus qu'un seul covenant financier sur le ratio endettement net/fonds propres.

Il n'existe pas d'emprunts et de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31/12/2004.

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous :

Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2004

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	96,0	-	54,0	42,0
Emprunts en euros	28,9	-	28,9	-
Emprunts en GBP	7,8	-	7,8	-
Emprunts en CAD	0,2	-	0,2	-
Total	132,9	-	90,9	42,0

Sur les 90,9 M€ dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 66,2 M€ ont une maturité supérieure à 4 ans au 31 décembre 2004.

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2004

En devises	%	En taux	%
Euros	26,5	Fixe	35,1
USD	69,2	Variable	64,9
Autres	4,3	-	-

Politique de gestion du risque de taux

La politique de gestion du risque de taux du Groupe consiste uniquement en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux de financement.

Au mois de février 2002, le Groupe a acheté un swap de taux pour une durée de 2 ans d'un montant nominal de 70 MUSD. Dans ce swap, la Société paye un taux fixe de

3,4275 % et reçoit le Libor 1 mois USD. Ce swap est échu depuis février 2004.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 MUSD pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus aux investisseurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ du swap a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente au placement privé.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux pour une durée de 3 ans d'un montant nominal global de 60 MUSD. Dans ces swaps, la Société paye un taux fixe de 2,565 % et reçoit le Libor 3 mois USD.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (LCL France).

En millions d'euros	Total	Dont échéance > 1 an	Dont échéance > 5 ans
Dette financière à taux variable*	154,9	90,9	42,0
Actifs financiers	29,3	-	-
Position nette avant gestion	125,6	90,9	-
Couverture à taux fixe	44,0	44,0	-
Position nette après gestion	81,6	46,9	42,0

* Après swap de taux fixe à taux variable sur les placements privés américains.

À endettement et changes constants par rapport au 31/12/2004, une augmentation de 100 points de base des

taux variables en 2005 augmenterait les charges financières de 0,8 M€.

Note n° 12 Chiffre d'affaires

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par activité

	2004		2003		2002	
	M€	%	M€	%	M€	%
Systèmes et Matériaux Avancés	200	31	198	32	230	32
Applications Électriques	188	30	184	29	192	26
Protection Électrique	171	27	165	26	193	27
Aimants	77	12	82	13	106	15
Total	636	100	629	100	721	100

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

	2004		2003		2002	
	M€	%	M€	%	M€	%
France	96	15	96	15	117	16
Europe hors France	217	34	208	33	240	34
Amérique du Nord	212	34	215	34	260	36
Asie	71	11	76	12	67	9
Reste du monde	40	6	34	6	37	5
Total	636	100	629	100	721	100

Note n° 13 Résultat opérationnel

Évolution et répartition du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle par activité

	2004		2003		2002	
	RO en M€	RO/CA* en %	RO en M€	RO/CA* en %	RO en M€	RO/CA* en %
Systèmes et Matériaux Avancés	35,0	17,5	29,4	14,8	34,9	15,2
Applications Électriques	19,8	10,6	20,2	10,9	22,4	11,7
Protection Électrique	7,4	4,3	7,7	4,7	11,6	6,0
Aimants	1,7	2,2	(6,3)	(7,8)	3,1	2,9
Frais centraux	(11,3)	(1,8)	(11,7)	(1,8)	(12,4)	(1,7)
Total	52,6	8,3	39,3	6,2	59,6	8,3

* RO/CA : résultat opérationnel (avant frais centraux pour les divisions)/chiffre d'affaires.

Note n° 14 Capitaux employés fin de période par activité

En millions d'euros	2004	2003	2002
Systèmes et Matériaux Avancés	193,8	192,9	213,4
Composants Électriques			
Applications Électriques	123,1	110,5	120,4
Protection Électrique	125,2	128,4	158,4
Aimants	29,6	31,3	56,3
Autres	-	-	16,9
Total	471,7	463,1	565,4

Les capitaux employés correspondent à la somme des immobilisations incorporelles et corporelles et des besoins en fonds de roulement.

L'augmentation des capitaux employés en 2004 (+ 8,6 M€) est due essentiellement à la baisse des dettes hors exploitation (+ 23,2 M€ dont des dettes d'acquisition pour

13,0 M€) compensée partiellement par les effets de change (- 15,1 M€).

Le poste « Autres » correspondait en 2002 aux actifs d'impôts différés qui ont été affectés aux activités concernées à partir de 2003.

Note n° 15 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 223,5 M€ en 2004 contre 225,4 M€ en 2003.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel augmentent de 1,0 % du fait des indemnités de licenciement versées dans le cadre des restructurations réalisées en Protection Électrique et en Aimants. Hors ces indemnités, les frais de personnel sont en baisse de 6,8 %.

Effectif moyen des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	2004	%	2003	%	2002	%
Ingénieurs et cadres	548	8 %	628	9 %	614	8 %
Techniciens et agents de maîtrise	808	12 %	802	11 %	792	11 %
Employés	988	15 %	1 062	15 %	1 172	16 %
Ouvriers	4 454	65 %	4 550	65 %	4 666	65 %
Total	6 798	100 %	7 042	100 %	7 244	100 %
<i>Dont effet de périmètre</i>	-		90		120	

Effectif moyen des sociétés consolidées par zone géographique

Catégories	2004	%	2003	%	2002	%
France	2 202	32 %	2 388	34 %	2 506	35 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 755	26 %	1 769	25 %	1 754	24 %
Amérique du Nord (+ Mexique)	2 008	30 %	2 057	29 %	2 202	30 %
Asie	283	4 %	321	5 %	294	4 %
Reste du monde	550	8 %	507	7 %	488	7 %
Total	6 798	100 %	7 042	100 %	7 244	100 %

À périmètre constant, l'effectif moyen diminue de 244 personnes.

Note n° 16 Autres charges et provisions d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Provisions pour dépenses de modernisation, adaptation	-	-	0,5
Intéressement et participation des salariés	(4,0)	(3,8)	(3,6)
Variations de provisions d'exploitation diverses	(0,4)	0,3	(0,1)
Total	(4,4)	(3,5)	(3,2)

Note n° 17 Dotations aux amortissements

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles	(3,0)	(4,1)	(4,4)
Immobilisations corporelles	(20,1)	(25,9)	(29,1)
Total	(23,1)	(30,0)	(33,5)

Les amortissements baissent en 2004 essentiellement en raison des dépréciations sur les Aimants effectuées en 2003 dont l'impact est de 5,1 M€.

Note n° 18 Charges financières

En millions d'euros	2004	2003	2002
Charges financières sur emprunts à long et moyen terme	(6,3)	(7,7)	(9,5)
Charges financières sur emprunts à court terme et autres frais financiers	(4,1)	(3,9)	(5,8)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(0,4)	(0,4)	(0,3)
Total charges financières	(10,8)	(12,0)	(15,6)
Produits financiers	0,5	1,3	1,2
Profits (pertes) de change	(1,0)	(0,1)	0,3
Total charges nettes	(11,3)	(10,8)	(14,1)

Note n° 19 Impôts courants et différés

En millions d'euros	2004	2003	2002
Impôts courants sur les bénéfices	(7,0)	(5,1)	(14,4)
Impôts différés d'exploitation	(3,7)	(2,2)	1,7
Impôts de distribution	-	-	(0,1)
Total impôts d'exploitation	(10,7)	(7,3)	(12,8)
Impôts courants et différés exceptionnels	4,9	17,1	8,0
Total impôts	(5,8)	9,8	(4,8)

En France, les sociétés Le Carbone Lorraine SA, Carbone Lorraine Applications Électriques, Carbone Lorraine Composants, Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique, Carbone Lorraine Corporate Services, Ferraz Shawmut SA, Ugimag, Ferroxdure et AVO sont intégrées fiscalement. Il existe deux groupes de consolidation fiscale aux États-Unis, l'un regroupant Carbone Lorraine North America et ses filiales (cf. périmètre de consolidation) et l'autre

rassemblant Ugimagnet, Ugimag Inc., et Fermag Inc., ainsi que trois groupes d'intégration fiscale en Allemagne regroupant Le Carbone Holdings KG, Cometec, DCAG, Dietrich GmbH, et Ferraz Shawmut GmbH.

Le taux d'impôts du Groupe hors éléments exceptionnels est de 25,9 % en 2004 contre 25,6 % en 2003 et 28,0 % en 2002.

Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	2004
Résultat net part du Groupe	15,2
Amortissement des écarts d'acquisition	5,1
Part des tiers dans les sociétés intégrées	0,4
Charges (produits) d'impôts	5,8
Résultat taxable	26,5
Taux d'impôt courant en France	35,43 %
(Charge) Produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(9,4)
Différence taux d'impôt France/juridictions étrangères	1,1
Opérations imposées à taux réduit	0,3
Différences permanentes	2,0
Effet de la limitation des impôts différés actifs	0,1
Autres	0,1
(Charge) Produit d'impôt comptabilisé	(5,8)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	2004	2003	2002
Actifs d'impôt différé (en autres immobilisations financières et en besoin en fonds de roulement)	28,0	25,7	16,9
Passifs d'impôt différé (en provision)	(3,9)	(2,4)	(10,0)
Position nette	23,9	23,3	6,9

L'évolution des impôts différés sur l'exercice 2004 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros*	2003	Résultat	Autres	Conversion	2004
Provisions pour retraites	4,3	(0,6)	-	-	3,7
Provisions pour restructuration	2,9	(0,5)	-	-	2,4
Amortissement des immobilisations	(5,6)	(2,4)	(0,4)	0,8	(7,6)
Provisions réglementées	(4,6)	0,4	-	-	(4,2)
Incidence des déficits et autres	26,3	4,3	-	(1,0)	29,6
Impôts différés au bilan : position nette	23,3	1,2	(0,4)	(0,2)	23,9

*(+ passif/- actif)

Note n° 20 Charges et produits exceptionnels nets d'impôts

En millions d'euros	2004	2003	2002
Dotation provision dépréciation de titres	-	(2,5)	(0,4)
Dotation provision retraites des non actifs	(0,8)	(0,5)	(1,0)
Plus-value nette de cession d'actifs	1,3	6,7	2,5
Charges et provisions pour litiges	(2,1)	(25,1)	(28,6)
Autres charges et produits exceptionnels	(8,3)	(33,4)	(9,4)
Total résultat exceptionnel	(9,9)	(54,8)	(36,9)

En 2002, les plus-values nettes constatées correspondaient principalement à la vente du siège social de la filiale italienne à Milan (2,0 M€).

Les charges et provisions pour litiges incluaient une estimation de l'ensemble des conséquences financières des procédures sur les pratiques anticoncurrentielles concernant certaines activités du Groupe. Elles comprenaient donc l'amende de 7 M€ que la Commission européenne avait infligée à l'activité graphite isostatique en décembre 2002, ainsi qu'une estimation des conséquences éventuelles, d'une part de l'enquête de la Commission européenne sur les balais et produits mécaniques, et d'autre part des procès civils engagés aux États-Unis par certains clients des activités graphite isostatique et balais.

Les autres produits et charges comprenaient essentiellement des coûts de restructuration (- 1,8 M€), le remboursement de la créance de Valeo (4,0 M€) provisionnée fin 2001, l'impact de la dépréciation des titres d'autocontrôle et des options d'achat d'actions (- 1,6 M€).

En 2003, les charges et provisions pour litiges enregistrent la provision complémentaire (25,1 M€) destinée à couvrir l'amende infligée par la Commission européenne provisionnée en 2002 pour 18 M€, et pour laquelle il a été

décidé de faire appel auprès du Tribunal de première instance de Luxembourg.

Les autres produits et charges exceptionnels (33,4 M€) incluent l'ajustement des valeurs comptables des actifs aimants (16,7 M€ après impôts) ainsi que les coûts de restructurations industrielles (19,3 M€ après impôts) liés au plan d'économies.

Les dépréciations de titres (2,5 M€) concernent principalement la Turquie, la Malaisie et le Mexique.

Les plus-values nettes de cession (6,7 M€) comprennent notamment les ventes immobilières des filiales espagnole (Barcelone) et américaine (Camarillo) comprises dans le programme de cession d'actifs en cours.

En 2004, les charges et produits exceptionnels nets d'impôts s'établissent à (9,9) millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel :

- les charges et provisions pour litiges qui enregistrent les provisions complémentaires (2,2 M€) destinées à couvrir des charges liées aux procès civils américains ;

■ les plus-values nettes de cession (1,3 M€) qui comprennent notamment les ventes immobilières américaine (Newburyport) et française (Crolles) comprises dans le programme de cession des actifs ;

■ les autres produits et charges exceptionnels (8,3 M€) qui incluent les coûts de restructurations industrielles (9,9 M€ après impôts) dont 5,5 M€ concernent les Aimants et 2,8 M€ la Protection Électrique.

Note n° 21 Engagements hors bilan

1 – Engagements financiers et passifs

En millions d'euros	2004	2003	2002
Engagements reçus			
Avals et cautions	0,4	0,4	1,3
Autres engagements reçus	3,1	2,8	1,2
Total	3,5	3,2	2,5
Engagements donnés			
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,3	0,3	0,5
Baux non résiliables et opérations de crédit-bail	16,2	6,1	7,6
Cautions et garanties de marché	11,4	8,5	7,8
Garanties de paiement sur acquisition	-	7,3	8,4
Autres garanties	62,5	16,8	17,8
Autres engagements donnés	2,3	3,2	3,2
Total	92,7	42,2	45,3

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

NATURE

Le poste le plus important, d'un montant de 62,5 M€ est celui des autres garanties qui inclut une garantie de 43 M€ émise au bénéfice de la Commission européenne résultant de l'amende infligée par celle-ci pour laquelle le Groupe est en procédure d'appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes. Cette garantie a permis au Groupe de surseoir au paiement de l'amende pendant la durée de la procédure. Cette garantie a une échéance fixée au 31 décembre 2006, éventuellement prorogable avec l'accord des banques garantes en fonction de la date de décision du tribunal. Ce poste inclut également une garantie de 16 M€ couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du cash pooling européen.

Le poste « baux non résiliables et les opérations de crédit-bail » représente les loyers futurs certains avant possibilité de résiliation du contrat de location par le Groupe. L'augmentation des encours s'explique par la vente de bâtiments par le Groupe, résultant de fermetures partielles ou totales de sites suivies de location de sites plus adaptés.

MATURITÉ

Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mis à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans.

Les « baux non résiliables et opérations de crédit-bail », les « garanties » et « autres engagements donnés » sont pour l'essentiel supérieurs à 1 an. Les engagements les plus importants sont : la garantie pour la Commission européenne de 43 M€ à échéance décembre 2006 ; la garantie liée au

cash pooling de 16 M€ qui reste en vigueur tant que les accords de cash pooling existent ; les engagements de loyer de deux sites industriels aux États-Unis pour un montant global de 8,5 M€ de durées comprises entre 8 ans et 10 ans.

CONTRÔLE

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors-bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Président-Directeur Général ou du Conseil d'Administration. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 K€ et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

2 – Clause de réserve de propriété

Néant.

Note n° 22

Valorisation des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées pour la majorité des instruments financiers du Groupe sur la base des taux

de marché à la clôture. Elles ont été calculées par le Groupe ou obtenues des contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été réalisés. Ces instruments sont adossés à des emprunts (taux) ou à des flux commerciaux certains ou quasi certains (change).

En millions d'euros	Valorisation au 31/12/2004	Montant nominal 2004	Montant nominal 2003	Montant nominal 2002
Produits de taux	- 0,6	106,5	170,2	66,7
Produits de change	0,7	8,3	4,6	18,8

Exposition de change par devise

L'exposition nette par devise présentée ci-dessous concerne les flux transactionnels du Groupe au 31 décembre 2004. Les actifs et passifs concernent la somme des montants nets des facturations en devises étrangères, convertis en euros, des sociétés du Groupe par rapport à leur monnaie locale.

Par cohérence avec la définition des actifs et passifs, les positions hors bilan représentent les couvertures affectées à des factures. Les couvertures affectées à des commandes ou à des budgets ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessous. Une devise n'est pas présentée quand les actifs et les passifs sont inférieurs à 0,5 M€.

En millions d'euros	USD	GBP	JPY	CAD	KRW	BRL	MXN	SEK
Actifs	6,7	- 1,6	1,7	- 1,7	- 2,4	- 0,5	0	- 0,8
Passifs	1,1	1,4	- 0,1	0,6	1,1	1,3	- 0,9	0,1
Position nette avant gestion	7,8	- 0,2	1,6	- 1,1	- 1,3	0,8	- 0,9	- 0,7
Positions hors bilan	3,8	0	0,7	- 0,3	0	0	0	0
Position nette après gestion	4,0	- 0,2	0,9	- 0,8	- 1,3	0,8	- 0,9	- 0,7

L'évolution des devises contre l'euro a un impact « de conversion » en euros des comptes de résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Elle a également un impact sur les ventes et achats futurs, à l'exception des ventes et achats futurs qui font l'objet d'une couverture budgétaire. Compte tenu de la forte variation des devises en 2004, notamment du cours euro/USD, ces deux effets ont eu un impact d'environ - 4 M€ sur le résultat opérationnel en 2004.

La position nette après gestion sur les factures a également un impact sur les comptes du Groupe. Une évolution défavorable de l'euro de 1 % par rapport aux devises mentionnées aurait un effet négatif de - 0,1 M€ sur la base des facturations au bilan au 31 décembre 2004.

Note n° 23

Événements survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes consolidés (exercice clos le 31/12/04)

Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Le Carbone Lorraine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés aux pages 40 à 62.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1- F de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation exceptionnelle des actifs en cas d'évènements susceptibles de provoquer une perte de valeur des actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés
Alain Penanguer Nicholas L.E. Rolt

Comptes sociaux résumés

Comptes de résultat résumés p. 66

Bilans résumés p. 66

Résultats financiers au cours
des cinq derniers exercices p. 67

Variation des capitaux propres de la Société p. 67

Filiales et participations p. 68

Comptes de résultat résumés

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Ventes et autres produits	3,3	3,7	3,1
Achats et variations de stocks	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Salaires et charges sociales	(1,3)	(1,1)	(1,4)
Autres frais généraux	(3,5)	(4,2)	(2,9)
Dotations aux amortissements et provisions	(1,0)	(1,8)	(1,8)
Résultat d'exploitation	(2,5)	(3,4)	(3,0)
Résultat financier	9,0	23,4	22,6
Résultat courant	6,5	20,0	19,6
Résultat exceptionnel	(10,5)	(39,4)	(23,4)
Impôts sur les sociétés et participation	6,9	5,0	5,0
Résultat net	2,9	(14,4)	1,2

Bilans résumés

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles et corporelles	0,7	1,4	2,1
Immobilisations financières	373,4	358,7	427,9
Actif immobilisé	374,1	360,1	430,0
Stocks	-	-	-
Clients	0,3	1,0	1,3
Créances d'exploitation diverses	39,9	48,9	44,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2,4	5,6	7,8
Écart de conversion (actif)	5,3	5,0	13,2
Total de l'actif	422,0	420,6	496,4

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Capital	27,5	22,4	22,3
Primes et réserves	167,4	124,3	131,3
Report à nouveau	(0,2)	1,1	0,2
Résultat de l'exercice	2,9	(14,4)	1,2
Capitaux propres	197,6	133,4	155,0
Provisions pour risques et charges	7,5	27,3	20,3
Dettes financières	145,6	198,9	247,8
Autres dettes	55,5	50,6	61,6
Écart de conversion (passif)	15,8	10,4	11,7
Total du passif	422,0	420,6	496,4

Nota : les comptes annuels détaillés de la société mère Le Carbone-Lorraine sont disponibles au siège de la société, Immeuble La Fayette, 2-3 place des Vosges, 92400 Paris-La Défense (France).

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2004	2003	2002	2001	2000
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en M€)	27,5	22,4	22,3	22,3	22,2
Nombre d'actions émises	13 755 577	11 197 890	11 139 150	11 128 462	11 109 733
Valeur nominale de l'action (en €)	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées (en M€)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés	7,3	23,4	21,7	1,5	19,5
Résultat de l'exercice après impôts, participation, amortissements et provisions	2,9	(14,4)	1,2	3,3	17,7
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	7,6	0,0	9,3	13,2	15,9
3. Résultat des opérations par action (en €) ⁽²⁾					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,84	2,54	2,40	0,82	2,01
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,25	(1,29)	0,11	0,30	1,60
Dividende net versé à chaque action	0,55	0,0	0,60	0,80	1,06
4. Personnel ⁽³⁾					
Effectif moyen	6	6	6	6	1 082
Montant de la masse salariale (en M€)	1,0	0,7	1,0	2,5	34,9
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en M€)	0,3	0,4	0,4	1,2	14,5

(1) Le montant des bénéfices distribués inclut, pour les exercices 2000, 2001 et 2002, un précompte à payer de respectivement 4,2 M€, 4,3 M€ et 2,6 M€.

(2) Le résultat par action a été calculé sur une base de 11 690 661 actions qui tient compte prorata temporis des augmentations de capital réalisées en 2004.

(3) La filialisation de Carbone Lorraine Corporate Services est intervenue au 1^{er} mai 2001. En conséquence, les informations concernant Carbone Lorraine SA en 2002 ne sont pas directement comparables avec celles de l'année 2001. Il en est de même pour les années 2000 et 2001.

Variation des capitaux propres de la Société

En millions d'euros	2004	2003	2002
Montant au 1 ^{er} janvier	133,4	155,0	169,7
Augmentation de capital souscrite par les salariés	1,6	1,3	0,2
Augmentation de capital par appel public à l'épargne	63,0	-	-
Distribution de dividendes	-	(6,6)	(8,8)
Précompte	-	(1,6)	(4,3)
Résultat de l'exercice	2,9	(14,4)	1,2
Variation des provisions réglementées	(0,2)	(0,2)	0,4
Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission d'actions	(2,7)	(0,1)	(0,1)
Écart de réévaluation 1976	(0,2)	-	(3,3)
Contribution de 2,5 % sur réserves de PVL	(0,2)	-	-
Montant au 31 décembre	197,6	133,4	155,0

Filiales et participations

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS <i>En millions d'euros</i>	Capital	Réserves ou autres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Le Carbone- Lorraine SA		Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette		
				FILIALES CONSOLIDÉES (capitaux propres consolidés au 31/12/2004)			
Carbone Lorraine Corporate Services (France)	3,6	1,0	100	3,6	3,6		
Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	25,4	(5,9)	100	25,4	25,4		
Carbone Lorraine Composants (France)	20,0	7,4	100	19,9	19,9		
Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique (France)	17,3	2,5	100	17,3	17,3		1,7
AVO SA (France)	0,2	13,4	100	16,1	16,1	2,5	
Ferraz Shawmut SA (France)	21,3	(6,3)	100	29,6	29,6		
Ugimag SA (France)	41,4	(36,9)	100	65,5	0,0		
Le Carbone Holdingsgesellschaft KG (Allemagne)	29,1	(10,5)	100	30,3	13,3	0,4	0,6
Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	0,0	0,0	100	0,1	0,1		
Sofacel (Espagne)	3,2	(0,5)	50	0,7	0,7		
Ferraz Shawmut España (Espagne)	2,4	(1,6)	100	2,4	2,4	1,4	
Le Carbone Holdings (Grande-Bretagne)	9,9	1,5	100	0,9	0,9	7,8	
Il Carbonio (Italie)	2,5	2,4	100	4,6	4,6		
Carbone Lorraine Nederland (Pays-Bas)	0,1	0,9	100	0,2	0,2		
Carbone Nordic AB (Suède)	0,8	0,2	100	1,0	1,0		
Carbone Lorraine Australia (Australie)	0,7	1,8	100	0,7	0,7		
Carbone KK (Japon)	0,1	0,2	8,7	3,0	0,9		2,1
Carbone Lorraine Korea (Corée du Sud)	12,1	(1,2)	100	12,1	11,5		
Carbone of America (Canada)	11,2	3,4	100	1,3	1,3		
Carbone Lorraine North America (États-Unis)	23,6	14,1	100	115,6	115,6	0,7	
Ferraz Fuse Corp. (États-Unis)	44,8	(1,8)	100	44,8	44,8	13,5	1,8
Carbono Lorena (Brésil)	39,1	(32,4)	100	21,7	20,1		
Carbone South Africa (République d'Afrique du Sud)	1,0	1,8	54,77	0,8	0,8		
FILIALES NON CONSOLIDÉES (capitaux propres statutaires au 31/12/2003)							
Carbone Lorraine SAIC (Argentine)	0,1	0,6	100	1,0	0,8		
Carbone Lorraine Shanghai (Chine)	0,2	0,0	100	0,2	0,2		
Carbone Lorraine Grèce (Grèce)	0,4	0,2	100	0,6	0,6		
Carbone Lorraine Hungaria (Hongrie)	0,3	(0,2)	100	0,4	0,1		
Carbone Lorraine Mauritius (Ile Maurice)	0,2	0,0	100	2,5	2,5		
Carbone Lorraine India (Inde)	0,8	0,1	100	1,1	1,1		
Elca Carbone Lorraine PVT Ltd (Inde)	0,3	0,7	100	4,3	4,1		
Carbone Lorraine Madras (Inde)	0,3	0,3	51	0,4	0,4		
Carbone Lorraine Singapore Holding Pte Ltd (Singapour)	0,9	(0,8)	95	1,1	0,1		
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri AS (Turquie)	0,4	0,7	100	5,0	1,0		
AUTRES FILIALES NON CONSOLIDÉES							
Filiales (+ 50 %)	1,1	1,6		0,6	0,6	0,5	0,5
Participations (10 à 50 %)	0,3	0,4		0,2	0,2	0,2	
Autres participations (moins de 10 %)	0,0	0,0		0,0	0,0		
TOTAL				435,0	342,3	26,8	6,3

Informations juridiques et financières

Gestion des risques p. 70

Renseignements à caractère général
concernant le capital p. 73

Gouvernement d'entreprise
Composition du Conseil d'Administration et travaux
des différents Comités nommés par le Conseil p. 79

Rémunération et avantages en nature p. 82

Rapport du Président du Conseil d'Administration
sur le contrôle interne p. 88

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président du Conseil
d'Administration p. 92

Gestion des risques

En 2004 a été créée une Direction des Risques et de l'Audit Interne au niveau du Groupe. Cette Direction a pour mission :

- de définir une politique de prévention et de réduction des risques, de proposer des plans d'action et de veiller à leur mise en œuvre ;
- de vérifier l'efficacité, la cohérence et le respect des procédures et systèmes d'informations comptables et financières.

Dans un souci de bonne gouvernance, cette Direction des Risques et de l'Audit Interne rend compte au Comité des Risques ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration.

Enfin, il a été décidé d'actualiser l'ensemble de la cartographie des risques du Groupe en 2005, la première version de ce document remontant à 2001.

Risques industriels

Dans la droite continuité des actions menées les années précédentes, le Comité des Risques s'est attaché à identifier l'ensemble des risques opérationnels pouvant apparaître sur les sites considérés comme les plus stratégiques pour le Groupe. Ceci a conduit à mettre en place des plans d'action visant à réduire la gravité et/ou l'occurrence de ces risques. Certains de ces plans d'action ont été conduits à leur terme, d'autres sont en cours d'exécution. Ces actions ont porté pour l'essentiel sur la sécurisation d'équipements clés utilisés dans les usines alimentant en semi-produits la plupart des autres sites du Groupe.

Ce type d'actions sera étendu en 2005 à un plus grand nombre de sites.

Conjointement avec les experts de nos assureurs, des visites ont eu lieu pour évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels en France et aux États-Unis. Les recommandations qui ont suivi ces visites ont amené à renforcer la prévention et les moyens de protection contre les incendies quand cela s'est avéré nécessaire.

Risques technologiques

Dans le précédent document de référence avait été annoncée la mise en place d'un plan de secours visant à pallier le risque dû à l'indisponibilité des systèmes informatiques. Ce plan a été mis en place et testé avec succès en ce qui concerne les gros systèmes informatiques basés en Europe. En 2005, il est prévu de faire de même pour les systèmes basés en Amérique du Nord.

Afin de préserver la sécurisation du parc informatique et celle des utilisateurs, les équipes chargées de la sécurité des systèmes d'information ont été renforcées.

Risques liés à l'environnement

En 2004, le Groupe a continué sa politique visant à obtenir la certification ISO 14001 pour les sites industriels les plus importants.

Comme il a été indiqué précédemment, les procédés industriels mis en œuvre par le Groupe ne présentent pas de caractère dangereux pouvant entraîner des réactions chimiques importantes.

Des travaux sont en cours pour éliminer l'utilisation de produits potentiellement polluants ou en limiter très strictement l'usage dans des conditions respectueuses de l'environnement. C'est le cas par exemple de l'abandon total du PCB pour transformateurs dans l'un des plus gros sites du Groupe en France, ou de l'arrêt définitif de l'utilisation de l'acide sulfurique dans une autre usine importante.

Risques matières premières

Concernant ses principales matières premières en termes de volume ou de criticité, le Groupe s'est attaché soit à trouver une autre source d'approvisionnement dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de monopole, soit à signer avec d'autres fournisseurs des accords à moyen ou long terme afin de sécuriser les approvisionnements.

Sur un plan plus général, les équipes en charge des achats ont redoublé d'efforts pour diversifier les sources d'approvisionnement et obtenir des fournisseurs de meilleures conditions d'achat.

Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risques (classement OCDE), c'est-à-dire en Argentine, en Colombie, en Turquie et au Venezuela. Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque, même si celui-ci reste très faible compte tenu de leur taille.

Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/

Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (avant et après livraison) et Environnement, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays (notamment aux États-Unis et au Canada). Le montant total des primes payées par le Groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2004 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 1 076 120 €.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée Dommages directs/Perte d'exploitation) de 80 000 000 € avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le Groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2004 au titre de ce programme s'est élevé à 1 241 394 €.

Dans le cadre du programme d'assurance transport, Carbone Lorraine et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie dans la limite de 5 000 000 € par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. Le montant total des primes versées par Carbone Lorraine pour l'exercice 2004 au titre de ce programme s'est élevé à 75 000 €.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par la Direction Générale. Dans un souci de pérennité de l'entreprise, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de début de stabilisation du marché de l'assurance, les niveaux de couverture mis en place en 2004 sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Risques sociaux

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les représentants des partenaires

sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les responsables de chacun des syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus au moins une fois par an par le Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe.

Afin de se prémunir au mieux du risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe a élaboré, lors des revues de management, des plans d'action spécifiques concernant les hommes et femmes clés de son organisation et a mis en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent.

Risques de marché financier et de financement

Risques de change

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-groupe. Ces risques sont couverts par un système de netting qui permet à la maison mère de prendre des couvertures sur l'exposition nette par devise. Pour se prémunir contre le risque de change, le Groupe utilise principalement des contrats à terme et des achats d'options.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de la fin de la période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar sur les fonds propres et sur la dette du Groupe. La baisse de cette devise contre l'euro en 2004 a réduit, toutes choses égales par ailleurs, les fonds propres du Groupe ainsi que son endettement.

Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Sauf cas particuliers et non significatifs, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictes définies par la Direction. La valorisation des couvertures est décrite en Note 22 de l'annexe.

Risques de taux

Le Groupe est principalement exposé sur les taux américains. Les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère et réalisées au cas par cas par la Direction financière et soumises à l'autorisation du Président-Directeur Général. Le détail des couvertures ainsi que la sensibilité du Groupe aux taux d'intérêts sont décrits dans la Note 11 (endettement). Leur valorisation est décrite en Note 22.

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci. S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance couvrant les principales sociétés américaines et françaises du Groupe contre les risques de non paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées. À l'exception de Valeo (6,1 % des ventes en 2004), le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

Risques de liquidité

La politique du Groupe est d'utiliser en majorité des emprunts confirmés pour des montants significativement supérieurs au montant de son endettement net. En 2003, le Groupe a allongé la durée de ses emprunts et diversifié ses sources de financement en faisant appel à des placements privés américains. En décembre 2004, le Groupe a par ailleurs refinancé avec un an d'avance son crédit syndiqué de 195 MUSD par un nouveau crédit syndiqué de 220 MUSD remboursable en décembre 2009. Le Groupe a demandé formellement l'annulation de l'ancien crédit syndiqué en janvier 2005. Au titre de ses différents emprunts, le Groupe doit respecter certains critères financiers, décrits en note 11. Le non-respect de ces critères financiers pourrait entraîner le remboursement anticipé immédiat des encours concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, un remboursement anticipé au titre d'un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser par anticipation d'autres emprunts.

Risques action

Le Groupe n'a plus d'actions autodétenues au 31 décembre 2004 et n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

Par le biais de vente d'options, le Groupe pourrait être tenu d'acquérir en juillet 2005 25 079 actions Carbone Lorraine à 40,15 € par action si le cours de l'action constaté le 15 juillet 2005 est inférieur à ce prix. Le montant maximum de l'engagement du Groupe sur ces options (soit environ 1 M€) est compris dans les engagements hors bilan. La valorisation des options est constatée en compte de résultat si elle est négative pour le Groupe.

Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le Groupe Carbone Lorraine n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le groupe Valeo figure parmi les principaux clients du Groupe et notamment de la division Aimants en Amérique du Nord. Il représente 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé. Le groupe Siemens représente 3,4 % du chiffre d'affaires et le groupe Bosch 3,1 % du chiffre d'affaires.

Aucun autre client ne représente plus de 3 % du chiffre d'affaires.

Litiges

La procédure d'appel diligentée en février 2004 par Carbone Lorraine devant le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes à l'encontre de l'amende de 43,05 millions d'euros imposée en décembre 2003 par la Commission européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques est toujours en cours. Lors de la mise en œuvre de l'appel, Carbone Lorraine, en contrepartie de l'émission d'une garantie bancaire, n'a pas payé l'amende infligée par la Commission européenne. En raison de l'allongement des délais de la procédure d'appel, Carbone Lorraine envisage de procéder à un paiement partiel de l'amende au cours de l'année 2005, ce qui permettra notamment de réduire les frais induits par cette procédure et ceci sans incidence sur l'appel en cours qui porte sur la totalité de l'amende.

En juillet 2004, l'accord transactionnel signé par la société Carbone Lorraine Of America Industries Corp. (COAIC) dans le cadre des procédures civiles diligentées en 2000 par certains clients dans le domaine des activités graphite a été définitivement entériné par les tribunaux américains. Aux termes de cet accord, COAIC a accepté de verser, à titre définitif et transactionnel, une indemnité de 4 100 000 USD.

En août 2004, les procédures civiles diligentées en 2002 par certains clients aux États-Unis à l'encontre de COAIC dans le domaine des balais pour moteurs électriques ont fait l'objet d'un accord transactionnel de principe pour un montant de 6 MUSD. Cet accord, qui couvre la quasi-totalité des procédures civiles diligentées contre COAIC, doit encore être présenté à l'approbation du tribunal fédéral.

Par ailleurs, la société Carbone of America Ltée (Canada) est partie à une action civile au Canada de la part de certains clients canadiens contre les principaux fabricants de balais en graphite. Cette procédure fait suite à la condamnation, en juillet 2004, de la société Morgan Crucible Ltd, à payer une amende de CAD 1 000 000 pour pratiques anti-concurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Cette procédure devrait se terminer en 2005 et le risque reste non significatif.

Depuis 1999, le Groupe a mis en œuvre un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe aucun autre risque identifié de quelque nature que ce soit qui aurait eu, ou qui serait susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat du Groupe.

Il n'existe pas actuellement de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société ou du Groupe Carbone Lorraine.

Renseignements à caractère général concernant le capital

Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2004, le capital social est fixé à 27 511 154 €, divisé en 13 755 577 actions de 2 €, toutes de même catégorie.

Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 13 mai 2004

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créances) donnant accès, de quelque manière que ce soit, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ;
- émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créances) donnant accès, de quelque manière que ce soit, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société.

Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de ces autorisations ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de ces autorisations est de 26 mois. Ces autorisations annulent et remplacent les autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2002 qui n'ont pas été utilisées.

Le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2004, a décidé, dans sa séance du 13 septembre 2004, du principe d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant maximum de 63 millions d'euros, prime d'émission incluse et a décidé de subdéléguer à son Président-Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission. En vertu de cette subdélégation, le Président-Directeur Général a décidé, le 14 septembre 2004, d'augmenter le capital social par émission de 2 489 420 actions nouvelles de 2 euros nominal, au prix de 25,30 euros par action, avec maintien du droit préférentiel de souscription à raison de 2 actions nouvelles pour 9 actions anciennes, à souscrire en numéraire. La souscription des actions était ouverte du 23 septembre 2004 au 6 octobre 2004 inclus. Les caractéristiques et modalités de ladite augmentation de capital ont fait l'objet d'une note d'opération qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 04-759 en date du 14 septembre 2004.

À l'issue de la période de souscription, il a été constaté que les 2 489 420 actions nouvelles ont été entièrement souscrites à titre irréductible et à titre réductible. L'ensemble des souscriptions a été entièrement libéré et les fonds en provenant ont été déposés auprès du dépositaire des fonds, Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust, qui a délivré le certificat de dépôt prévu par la loi en date du 19 octobre 2004 et aux termes duquel le dépositaire des

fonds certifie avoir reçu la somme globale de 62 982 326 € représentant d'une part, la libération de la prime d'émission à hauteur de 58 003 486 € et d'autre part, la valeur nominale des 2 489 420 actions nouvelles de 2 € de nominal à hauteur de 4 978 840 €.

En conséquence des précédentes autorisations, et pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce qui impose le vote d'une résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés à chaque décision d'augmentation de capital, l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a également autorisé le Conseil d'Administration à émettre des actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette autorisation ne pourra excéder un montant maximum de 230 000 €, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable jusqu'au 13 juillet 2006. Elle annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003, qui avait été partiellement utilisée le 3 octobre 2003 par le Conseil d'Administration par l'émission de 54 990 actions nouvelles représentant une augmentation de capital de 109 980 €. Le Conseil d'Administration réuni le 13 septembre 2004, faisant usage de l'autorisation de l'Assemblée générale du 13 mai 2004, a décidé d'offrir au personnel de filiales européennes et nord-américaines du Groupe la possibilité de souscrire à 60 000 actions nouvelles au prix de 27,40 €, représentant 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 dernières séances de Bourse qui ont précédé ledit Conseil. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (visa n° 04-875 du 8 novembre 2004). À l'issue de la période de souscription, 46 328 actions nouvelles ont été créées représentant une augmentation de capital de 92 656 €, la prime d'émission s'élevant à 1 176 731,20 €.

AGM du 15 mai 2002

L'Assemblée générale mixte du 15 mai 2002 a également autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 250 000 actions de 2 € nominal et au plus au nombre correspondant d'options annulées dans le cadre du plan autorisé le 10 mai 2000. Le Conseil a décidé, dans sa séance du 21 mai 2002, de faire usage de ladite autorisation en attribuant à certains cadres de la Société des options permettant de souscrire au total 125 000 actions de 2 € de nominal. L'exercice de ces options était soumis à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net par action en 2002. Cet objectif n'ayant pas été atteint, ces options n'ont pas pu être levées et ont été de fait annulées. Le Conseil a décidé, dans sa séance du 14 mai 2003, de faire usage une nouvelle fois de la dite autorisation en attribuant à certains cadres de la Société des options permettant de souscrire au total 124 999 actions de 2 € de nominal. L'exercice de ces options est conditionné à l'atteinte d'objectifs de résultat courant net par action en 2003. Ces objectifs n'ayant été que partiellement atteints, ces options ont été annulées à hauteur d'un tiers.

Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
05/05/1999	Conversion du nominal des actions de F 10 nominal à 2 € nominal, cf. 7 ^e résolution AGM du 5 mai 1999	21 571 874	(5 128 819)	10 785 937
27/05/1999	Création de 99 962 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	21 771 798	2 898 898	10 885 899
31/12/1999	Création de 9 565 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	21 790 928	170 470	10 895 464
15/06/2000	Création de 199 998 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 190 924	5 799 942	11 095 462
31/12/2000	Création de 14 271 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 219 466	224 024	11 109 733
31/12/2001	Création de 18 729 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31/12/2002	Création de 10 688 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27/11/2003	Création de 3 750 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23/12/2003	Création de 54 990 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890
15/04/2004	Création de 2 000 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20/08/2004	Création de 2 500 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19/10/2004	Création de 2 489 420 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16/12/2004	Création de 46 328 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731,20	13 738 138
31/12/2004	Création de 17 439 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 260,62	13 755 577

Certificats de droits de vote

Néant.

Certificats d'investissement

Néant.

Nantissement d'actions

Néant.

Pacte d'actionnaires

La société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

Titre donnant accès au capital

Entre juillet 1995 et décembre 2004, il a été attribué des options de souscription dont 21 939 ont été exercées durant l'exercice 2004. Le nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2004, après prise en compte des annulations, permet d'acquérir 631 182 actions nouvelles de 2 € nominal. À part les options de souscription, il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2004, le capital social de la Société est de 27 511 154 €, divisé en 13 755 577 actions de 2 € nominal chacune.

Le nombre de droits de vote est de 13 755 577, aucun titre n'étant autodétenu par la Société au 31 décembre 2004.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction et restant à lever sont au nombre de 158 884 en tenant compte des options annulées. À part les options de souscription d'actions, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Carbone Lorraine.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

Franchissement de seuil

15 janvier 2004 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC accroît de 1 % sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 8,07 %.

16 septembre 2004 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 6,75 % du capital et à 6,79 % des droits de vote.

7 décembre 2004 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 5,80 % du capital et 5,81 % des droits de vote.

13 décembre 2004 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC franchit à la baisse le seuil de 5 %, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 4,91 % du capital et 4,92 % des droits de vote.

10 janvier 2005 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 3,48 % du capital et des droits de vote.

17 février 2005 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 1,9 % du capital et des droits de vote.

Évolution de la répartition du capital

Détenteurs	31/12/2004			31/12/2003			31/12/2002		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
BNP Paribas	2 874 916	20,9 %	20,9 %	2 348 760	21,0	21,1	2 348 760	21,1	21,4
Public, dont	10 880 661	79,1 %	79,1 %	8 791 154	78,5	78,9	8 620 493	77,4	78,6
- institutionnels français autres que BNP Paribas	3 328 850	24,2 %	24,2 %	2 701 602	24,1	24,2	2 927 385	26,3	26,7
- actionnaires individuels	2 682 337	19,5 %	19,5 %	2 278 863	20,4	20,5	2 481 300	22,3	22,6
- actionnaires salariés	330 134	2,4 %	2,4 %	359 372	3,2	3,2	324 968	2,9	3,0
- institutionnels autres pays	4 539 340	33 %	33 %	3 451 317	30,8	31,0	2 886 840	25,9	26,3
Autodétention	0	0	0	57 976	0,5	0	169 897	1,5	0
Total	13 755 577	100	100	11 197 890	100	100	11 139 150	100	100

Évolution au cours des trois dernières années

La Société a demandé à Euroclear une étude au 31 décembre 2004 sur les Titres au Porteur Identifiables (TPI). Cette étude a permis de recenser 26 662 actionnaires.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital au 31 décembre 2004 est la suivante : BNP Paribas, actionnaire de référence, détient 20,9 % du capital ; le flottant est de 79,1 % et réparti comme suit :

- les institutionnels français autres que BNP Paribas détiennent 24,2 % du capital ;
- les actionnaires individuels détiennent 19,5 % du capital et sont au nombre de 24 876 ;
- les actionnaires salariés détiennent 2,4 % du capital ;

- les institutionnels hors France détiennent 33 % du capital ;
- les organes de direction et d'administration possèdent 4 942 actions au nominatif, et les organes de direction 14 450 actions via les FCPE Carbone Lorraine, soit au total 0,14 % du capital ;
- la Société ne possède plus d'actions autodétenues.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre que BNP Paribas et Caisse des Dépôts et Consignations qui détienne plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Sur trois ans, on constate un accroissement de la part des institutionnels hors France. Les actionnaires individuels détiennent toujours une part importante du capital, même si celle-ci est en diminution.

Marché des titres

Les actions sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Carbone Lorraine fait partie de la composition des indices CAC Mid100 et Euronext 150.

13 755 577 actions sont admises à la cote.

Action Carbone Lorraine	Nombre d'actions échangées (en unité)	Capitaux échangés (en M€) ⁽¹⁾	Cours extrêmes ⁽²⁾	
			Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2003				
Juillet	533 333	12,27	25,5	21,6
Août	329 066	7,52	23,1	21,4
Septembre	656 182	17,50	29,0	22,7
Octobre	595 217	18,38	32,9	26,4
Novembre	478 995	15,66	33,1	29,4
Décembre	474 470	13,28	33,0	26,8
2004				
Janvier	479 607	14,78	31,6	27,1
Février	486 548	15,84	35,0	31,0
Mars	491 563	16,65	36,0	30,0
Avril	340 729	11,04	34,9	31,2
Mai	299 556	8,99	33,1	29,0
Juin	559 066	18,29	33,5	29,4
Juillet	261 852	8,41	32,8	30,9
Août	185 036	6,15	34,0	31,2
Septembre	774 578	24,17	33,6	28,7
Octobre	514 078	17,26	33,9	31,1
Novembre	429 807	15,67	37,0	33,8
Décembre	870 264	33,79	39,6	36,1
2005				
Janvier	926 579	36,65	40,0	37,3
Février	442 282	17,97	41,8	38,5

Source Bloomberg.

(1) Sur la base du cours moyen mensuel.

(2) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en €)			Cours de Bourse (en €)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global	+ Haut	+ Bas	Dernier	
2000	11 109 733	1,06	0,53	1,59	55,95	36,20	53,00	3,00 %
2001	11 128 462	0,80	0,40	1,20	52,45	24,15	30,00	4,00 %
2002	11 139 150	0,60	0,30	0,90	39,48	20,10	22,26	4,04 %
2003	11 197 890	0	0	0	34,49	13,80	29,15	n/a
2004	13 755 577	0,55	-	0,55	39,60	27,12	39,03	1,41 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2004, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005 prévoit le versement d'un dividende de 0,55 euro par action.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration au 15 mars 2005

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Autres mandats
Claude COCOZZA né le 1 ^{er} juin 1947 Président-Directeur Général	08/06/1993	02/05/2001	Assemblée générale 2007	Administrateur et Président de : CARBONE LORRAINE NORTH AMERICA, UGIMAG SA Administrateur de : Entreprise THIVENT, SOFACEL
Jean-Pierre CAPRON* né le 19 septembre 1943 Administrateur, Membre du Comité d'Audit et des Comptes	11/07/1995	02/05/2001	Assemblée générale 2007	Directeur Général de : STOLT OFFSHORE SA Ancien Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) Ancien Président-Directeur Général de Renault Véhicules Industriels et de Fives-Lille
Robert CHAUPRADE* né le 25 août 1935 Administrateur, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations, Membre du Comité Stratégique	19/03/1991	02/05/2001	Assemblée générale 2007	Gérant de : SARL Robert CHAUPRADE Consultant Ancien Directeur Général Adjoint de : MATRA DÉFENSE Ancien Président-Directeur Général de : MATRA ÉLECTRONIQUE
Hervé COUFFIN né le 26 octobre 1951 Administrateur, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Membre du Comité d'Audit et des Comptes	22/05/1995	02/05/2001	Assemblée générale 2007	Associé Gérant de : HC Conseil Censeur au Conseil d'Administration de : NEUF TELECOM, BOUYGUES TELECOM, ANTARGAZ, AGZ Holding (Groupe ANTARGAZ) Administrateur de : GERFIN SAS (Groupe GERFLOR), ENTREFLOR (S.A. Luxembourgeoise - Groupe GERFLOR), IPSEN (S.A. Luxembourgeoise), COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DES PÉTROLES (S.A. tunisienne)
Jean-Paul JACAMON* né le 5 août 1947 Administrateur, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations	22/01/2003		Assemblée générale 2007	Administrateur de : ALCAN (Canada), STACI (France), AMEC (Grande Bretagne) Président du Conseil de Surveillance de : BONNA SABLA, GARDINER GROUP Ancien Directeur Général de Schneider Electric
Jean-Claude KARPELES* né le 15 juin 1940 Administrateur, Membre du Comité d'Audit et des Comptes	06/04/1999		Assemblée générale 2005	Délégué Général de : FIEEC, GIMELEC Gérant de : ÉLEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL Administrateur de : CPI Media, SCRELEC, SA du Château de Campuget Membre de : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Lise NOBRE née le 26 juin 1965 Administrateur, Membre du Comité Stratégique	16/03/2004 Cooptation en remplacement de Jean-Paul Bernardini		Assemblée générale 2007	Administrateur de : MIVISA (Espagne), TWISTOFF (Espagne), BORMIOLI ROCCO (Italie)
Walter PIZZAFERRI* né le 20 août 1957 Administrateur, Membre du Comité Stratégique	06/04/1999		Assemblée générale 2005	Directeur Général et Administrateur de : STRATORG ALLIANCE GROUP Gérant de : TERCARA, LES VERRIÈRES DE MONTAGNAC

* Administrateurs indépendants.

Conseil d'Administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Cocozza, Président-Directeur Général

Jean-Paul Bernardini*

Jean-Pierre Capron (administrateur indépendant)

Robert Chauprade (administrateur indépendant)

Hervé Couffin

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Jean-Claude Karpeles (administrateur indépendant)

Lise Nobre**

Walter Pizzaferrri (administrateur indépendant)

* Jusqu'au 16 mars 2004.

** Coptée lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2004, en remplacement de Jean-Paul Bernardini, démissionnaire.

Un administrateur est dit indépendant lorsqu'il est dénué de tout lien d'intérêt direct ou indirect avec Carbone Lorraine, tel que salarié, Président, Directeur Général, actionnaire important, lié de quelque manière que ce soit à un tel actionnaire, lié à un partenaire significatif et habituel, commercial ou financier de Carbone Lorraine.

Le Conseil d'Administration est composé de 8 membres dont 5 sont des administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2004. Lors de chaque séance, le Conseil a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe. Il a également suivi l'avancement des restructurations en cours dans les Aimants et la Protection électrique. Le Conseil a approuvé les comptes semestriels et annuels après audition des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil s'est fait exposer par chaque Division les ajustements qu'elles proposaient d'apporter à la stratégie précédemment définie. Il a également étudié les projets de croissance interne proposés par le Groupe dans sa démarche « Croissance Plus » et autorisé le lancement des principaux projets après un examen spécifique en présence du Directeur de Division concerné.

Le Conseil s'est également tenu informé de l'avancement des contentieux relatifs au droit de la concurrence. Il a notamment rencontré, début 2005, l'avocat en charge de la procédure d'appel de la décision de la Commission européenne auprès du Tribunal de Grande Instance de Luxembourg.

Le Conseil a par ailleurs approuvé la proposition du Comité d'Audit et des Comptes relative au renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Il a décidé des modalités de lancement de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ainsi que celles de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Il a approuvé les conditions de refinancement d'un crédit syndiqué auprès de 10 banques internationales.

Le Conseil a ratifié les propositions du Comité des Nominations et Rémunérations concernant les rémunérations des membres du Comité Directeur.

Le Conseil a retenu la proposition de ce même Comité sur la procédure d'évaluation de son mode de fonctionnement. La démarche retenue consiste en des interviews individuels de chacun des administrateurs par un administrateur indépendant désigné par le Conseil, afin d'en évaluer le fonctionnement actuel et de déterminer des voies de progrès. Cette démarche a été mise en œuvre pour la première fois début 2004. Elle a été renouvelée début 2005.

Les comités constitués par le Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Comptes

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES

Jean-Pierre Capron (Président - administrateur indépendant)

Jean-Paul Bernardini*

Hervé Couffin**

Jean-Claude Karpeles (administrateur indépendant)

* Jusqu'au 16 mars 2004.

** À partir du 16 mars 2004.

Le Comité d'Audit et des Comptes est composé de 3 administrateurs dont 2 indépendants. Le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni 6 fois en 2004.

Le Comité a étudié en détail les états financiers consolidés du Groupe et a donné son accord à la publication des rapports semestriel et annuel après avoir fait réaliser les ajustements qu'il estimait nécessaires. Dans cette optique, il a rencontré à plusieurs reprises les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence du management.

Le Comité a approuvé le programme d'audit réalisé durant l'année 2004. Celui-ci incluait des missions d'audit sur 7 sites industriels et 3 audits de contrôle de la mise en œuvre des plans d'actions définis lors de missions antérieures. Une mission transversale portant sur l'ensemble du Groupe a également été menée sur toute l'année 2004 pour vérifier la fiabilité de la gestion quotidienne de la trésorerie par chaque Directeur de site.

Le Comité a examiné les travaux du Comité des Risques. Les actions menées en 2004 ont eu notamment pour objet d'éviter une trop forte dépendance vis-à-vis de certains moyens de production ou de fournisseurs critiques. Une action de sécurisation des accès aux sites industriels a également été initiée, ainsi qu'une action de renforcement de la protection des systèmes informatiques.

Le Comité a défini la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes. Dans le cadre de cette procédure, le Comité a auditionné 5 cabinets dont les offres étaient les plus intéressantes sur le plan de la qualité des prestations et du prix demandé. Après examen, le Comité a recommandé au Conseil d'Administration de retenir un collège composé de Deloitte et de KPMG. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil d'Administration.

Le Comité a approuvé les options retenues pour le passage aux normes IFRS pour l'établissement du bilan d'ouverture 2004, et étudié les modalités de l'augmentation de capital proposées à la décision du Conseil d'Administration. Début 2005, il a recommandé au Conseil la mise en œuvre d'un contrat de liquidités pour assurer une meilleure régulation du marché du titre Carbone Lorraine.

Comité Stratégique

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Walter Pizzaferrri (Président - administrateur indépendant)

Robert Chauprade (administrateur indépendant)

Claude Coccozza

Lise Nobre*

* Cooptée lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2004, en remplacement de Jean-Paul Bernardini, démissionnaire.

Le Comité Stratégique est composé de 4 membres dont 2 indépendants. Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2004 pour examiner les mises à jour et mises en œuvre des stratégies des divisions, et pour débattre de la stratégie du Groupe.

Sur ce dernier point, il a examiné plus précisément :

- la formalisation du plan stratégique du Groupe en Asie et a approuvé les développements et investissements qui y sont liés ;
- les propositions d'un groupe de travail constitué de dirigeants de diverses divisions, chargé d'identifier et de quantifier de nouveaux secteurs de développement, industriels et géographiques (démarche « Croissance Plus ») ;
- les résultats de l'étude, réalisée par un consultant, comparant Carbone Lorraine à une douzaine de sociétés particulièrement performantes en termes de croissance, et a approuvé les conclusions correspondantes tirées par la direction du Groupe sur les méthodes à employer ou à améliorer et sur l'organisation du Groupe.

Le Comité a également préparé l'examen par le Conseil de trois projets d'investissements importants.

Comité des Nominations et Rémunérations

COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Robert Chauprade (Président – administrateur indépendant)

Claude Coccozza

Hervé Couffin

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Le Comité des Nominations et Rémunérations est composé de 4 membres dont 2 indépendants. Claude Coccozza est membre du Comité mais ne prend pas part aux délibérations le concernant. Le Comité s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2004 et a débattu en outre de certaines questions simples par téléphone ou par écrit.

Le Comité a débattu du mode d'évaluation du Conseil d'Administration. À partir des recommandations provenant d'associations professionnelles et des pratiques d'autres entreprises, il a élaboré un questionnaire adapté à

Carbone Lorraine. Ce questionnaire a servi de base aux entretiens avec chaque membre du Conseil, conduits par Jean-Paul Jacamon, administrateur indépendant, membre du Comité. Celui-ci a établi un rapport, discuté en Conseil d'Administration, sur la base duquel des voies de progrès ont été définies.

Le Comité a émis un avis sur le caractère indépendant ou non de chaque administrateur.

Le Comité a pris acte de la démission de Jean-Paul Bernardini de son poste d'administrateur et a proposé au Conseil de coopter Lise Nobre pour lui succéder.

Le Comité a examiné et approuvé les propositions du Président sur les modifications à apporter à l'organigramme de direction du Groupe, et en particulier à la composition du Comité Directeur, pour tenir compte à la fois de l'accent à mettre sur la croissance du Groupe et de départs à la retraite.

Le Comité a proposé les conditions dans lesquelles un cadre dirigeant qui a quitté le Groupe, pourrait continuer à lui apporter son concours.

Le Comité a examiné divers aspects de la motivation et de la rémunération des dirigeants du Groupe. Il a suggéré au Conseil de ne pas solliciter en 2004 l'autorisation de l'Assemblée générale pour émettre des options de souscription d'actions, et d'attendre une clarification du traitement comptable à opérer en normes IFRS.

Il a examiné le rapport d'un consultant indépendant comparant au marché des sociétés comparables à Carbone Lorraine les salaires des membres du Comité Directeur. Il a proposé en conséquences les salaires 2004 des membres du Comité Directeur. Il a examiné en l'absence du Président la rémunération de ce dernier, puis recommandé au Conseil de ne pas la modifier pour 2004.

Il a proposé les cibles de bonus pour 2004, intégrant une forte progression attendue des résultats. Le Comité a également proposé le niveau des bonus des dirigeants pour l'année 2003, en fonction des objectifs fixés et des résultats obtenus par le Groupe et par chaque bénéficiaire. Le niveau de performance personnelle du Président a été fixé en son absence.

Le Comité a proposé les salaires pour 2005 des nouveaux membres du Comité Directeur.

Le Comité a étudié et débattu des modes de motivation et de rémunération du personnel et des dirigeants. Dans ce cadre, le Comité privilégie la distribution d'actions gratuites à compter de 2005 et suggère au Conseil de demander à l'Assemblée Générale de voter les résolutions correspondantes.

Il a examiné les aménagements qui seraient à apporter au système de bonus du Comité Directeur, afin de lui conserver un caractère à la fois ambitieux et motivant.

Il a demandé qu'un débat sur les différents systèmes de retraite des dirigeants ait lieu en 2005.

Sur la base d'une étude comparative du niveau des jetons de présence au Conseil et aux Comités réalisée par le consultant du Groupe, le Comité a suggéré au conseil de demander à l'Assemblée générale de voter une résolution permettant l'augmentation des jetons de présence.

Comité Directeur

Au 1^{er} janvier 2005, la composition du Comité Directeur a été modifiée pour tenir compte à la fois du départ en retraite de Michel Coniglio et de l'accent mis, à compter de 2005, sur la croissance.

Michel Coniglio a contribué pendant plus de 30 ans aux succès du Groupe, avec des réalisations particulièrement remarquables dans les secteurs du graphite et du carbone. À ses réussites industrielles et commerciales, il faut ajouter le développement de nombreux managers du Groupe. Deux nouveaux membres du Comité Directeur, Luc Themelin et Ernest Totino, sont issus des équipes formées par Michel Coniglio ; Luc Themelin est à la tête de la division Freins depuis 1997 et animait la division Hautes Températures Europe depuis 2003. Depuis 2000, Ernest Totino est à la tête de la division Équipements Anticorrosion où il a accompli toute sa carrière. De son côté, Augustin Huret a accompli sa carrière chez Michelin, Renault et General Electric et a rejoint le Groupe à l'automne 2004.

COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR AU 1^{ER} JANVIER 2005

Claude Coccozza

Président-Directeur Général

Augustin Huret

Directeur de l'activité Applications Électriques

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines, Directeur du projet Qualité et Progrès Continu

Marc Renart

Directeur de l'activité Protection Électrique

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier, Superviseur de la Direction des Risques

Luc Themelin

Directeur des activités Hautes Températures et Freins

Ernest Totino

Directeur de l'activité Équipements Anticorrosion, Superviseur des Directions des Achats et des Systèmes d'Information

Le Comité Directeur est composé des sept dirigeants qui ont pour mission d'animer et superviser le fonctionnement

opérationnel du Groupe. Le Comité Directeur s'est réuni chaque mois. Il a analysé les résultats et la génération de liquidités mensuels de chacune des activités et étudié les actions mises en œuvre pour corriger les écarts. Le management de chaque Division a présenté une fois dans l'année une analyse complète de sa situation et de ses actions de progrès.

Le Comité Directeur a également suivi mensuellement l'état d'avancement des actions de restructuration et de développement engagées dans le cadre du plan « Booster ». Il a en outre procédé aux travaux suivants :

- examen et adoption du budget des activités et du Groupe ;
- détermination du programme d'investissement et autorisation d'engagement de chaque investissement important ;
- suivi périodique de la démarche « Croissance Plus » et analyse détaillée des principaux projets ;
- analyse des conclusions de l'étude comparative réalisée par un cabinet extérieur pour détecter les meilleures pratiques permettant de stimuler l'identification puis d'accélérer la mise en œuvre de nouveaux projets de croissance (détermination d'un plan d'actions adapté à Carbone Lorraine) ;
- examen des grands axes de recherche et développement avec les responsables Recherche et Développement des activités ;
- suivi des travaux menés avec un cabinet extérieur pour l'amélioration des prévisions commerciales ;
- choix des options proposées au Comité d'Audit et des Comptes pour la mise en œuvre des normes IFRS dans le cadre du bilan d'ouverture 2004 ;
- examen des chartes de succession des dirigeants des activités et principales filiales ; définition des évolutions de carrière souhaitables pour les principaux cadres du Groupe et des développements de compétences à réaliser au préalable ;
- déploiement de la politique de sécurité du Groupe ; le Comité Directeur s'est notamment déplacé sur un site industriel pour travailler ce sujet avec la Direction locale ;
- analyse du fonctionnement du Comité Directeur et mise en œuvre d'actions de progrès.

Rémunération et avantages en nature

Rémunération des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2004, aux mandataires sociaux de la société Le Carbone Lorraine, à savoir les huit administrateurs dont le Président-Directeur Général, s'élève à 569 616 € et se décompose en :

- rémunération des administrateurs (hors Président-Directeur Général) : 85 714 € de jetons de présence, répartis entre les administrateurs au prorata de leur participation au Conseil d'Administration et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil. Ces jetons de présence seront payés en 2005. Ils sont répartis entre les huit administrateurs comme suit :

En euros	2004	2003
Jean-Paul Bernardini	5 714	15 315
Jean-Pierre Capron	12 381	11 712
Robert Chauprade	14 286	17 117
Claude Cocozza	14 286	15 315
Hervé Couffin	11 429	10 811
Jean-Paul Jacamon	11 429	7 207
Jean-Claude Karpeles	12 381	9 910
Lise Nobre	7 619	NA
Walter Pizzaferrì	10 476	12 613
Total	100 000	100 000

■ rémunération du Président-Directeur Général (montant brut en €) :

	2004	2003
Salaire de base	309 000	309 000
Bonus lié aux performances réalisées durant l'année	150 000	107 640
Bonus en % du salaire de base	48,54 %	35 %
Avantages en nature	10 616	9 909
Jetons de présence	14 286	15 315
Total	483 902	441 864

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les jetons de présence au titre de l'année 2004 seront versés en 2005.

Nota 3 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Carbone Lorraine au sens de l'article L. 233-16.

En 2004, aucune option de souscription n'a été consentie au Président-Directeur Général.

Rémunération des organes de direction (Comité Directeur) non mandataires sociaux (montants bruts en €)

	2004	2003
Salaire de base	765 000	754 000
Bonus lié aux performances réalisées durant l'année	321 680	272 590
Avantages en nature	14 577	14 593
Total	1 101 257	1 041 183

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 80 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus pour le Comité Directeur, y compris le Président-Directeur Général, repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Économique (résultat opérationnel après impôts diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- aux objectifs de génération de cash ;
- à certains objectifs individuels.

Par ailleurs, les membres du Comité Directeur, y compris le Président-Directeur Général, bénéficient d'un régime de retraite surcomplémentaire. Ce régime garantit un niveau de retraite de 55 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 %), sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite. Le surcomplément de retraite est plafonné à 15 % de cette rémunération de référence.

Options conférées sur les actions de la Société

En 2004, aucune option n'a été consentie au Président-Directeur Général, aux mandataires sociaux ou aux membres de l'organe directeur.

13 014 options ont été levées en 2004 par le Président-Directeur Général. Aucune option n'a été levée par les membres de l'organe de direction.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever par les membres de l'organe de direction, y compris par le Président-Directeur Général, est de 158 884, soit 1,16 % du capital. Les membres de l'organe de direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options consenties ou levées est le plus élevé, est de 58 829.

Options de souscription consenties au PDG seul mandataire social de la Société

	Plan 1995	Plan 1996	Plan 1997	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2003	TOTAL
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 1995	20 juin 1996	17 juin 1997	08 mars 1999	10 mai 2000	14 mai 2003	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	13 014	6 507	13 014	15 617	31 234	9 370	88 756
Point de départ d'exercice des options	janvier 1998	juillet 1998	juin 2002	mars 2004	mai 2005	mai 2007	
Date d'expiration	juin 2005	juin 2006	juin 2007	mars 2009	mai 2010	mai 2013	
Prix de souscription	16,58	21,41	36,36	34,58	45,14	21,21	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/04	13 014	-	-	-	-	-	13 014
Options annulées	-	-	-	-	20 822	3 123	23 945
Options restant à lever	0	6 507	13 014	15 617	10 412	6 247	51 797

Options de souscription consenties au Comité Directeur, hors PDG

	Plan 1995	Plan 1996	Plan 1997	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2003	TOTAL
	11 juillet 1995	20 juin 1996	17 juin 1997	08 mars 1999	10 mai 2000	14 mai 2003	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	23 427	11 715	23 427	28 633	74 960	27 486	189 648
Point de départ d'exercice des options	janvier 1998	juillet 1998	juin 2002	mars 2004	mai 2005	mai 2007	
Date d'expiration	juin 2005	juin 2006	juin 2007	mars 2009	mai 2010	mai 2013	
Prix de souscription	16,58	21,41	36,36	34,58	45,14	21,21	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/04	23 427	-	-	-	-	-	23 427
Options annulées	-	-	-	-	49 972	9 162	59 134
Options restant à lever	-	11 715	23 427	28 633	24 988	18 324	107 087

Options de souscription consenties aux 10 premiers salariés du Groupe

(dont le nombre d'options consenties ou levées est le plus élevé)

	Plan 1995	Plan 1996	Plan 1997	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2003	TOTAL
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 1995	20 juin 1996	17 juin 1997	8 mars 1999	10 mai 2000	14 mai 2003	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	20 824	7 550	14 967	14 967	29 672	-	87 980
Point de départ d'exercice des options	janvier 1998	juillet 1998	juin 2002	mars 2004	mai 2005	mai 2007	
Date d'expiration	juin 2005	juin 2006	juin 2007	mars 2009	mai 2010	mai 2013	
Prix de souscription	16,58	21,41	36,36	34,58	45,14	21,21	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/04	12 494	-	-	-	-	-	12 494
Options annulées	-	-	-	-	16 657	-	16 657
Options restant à lever	8 330	7 550	14 967	14 967	13 015	-	58 829

Note 1 : le nombre d'options ainsi que le prix de souscription des options a été ajusté pour tenir compte de l'augmentation de capital réalisée fin 2004.

Note 2 : le droit à exercice des options attribuées à partir de 2000 est soumis à l'atteinte d'objectifs de résultat courant net par action.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

En 2004, la Société a conclu un contrat de garantie avec BNP Paribas et Calyon dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en septembre 2004.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines et européennes. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays : elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

En milliers d'euros	2004	2003	2002	2001	2000
Sommes affectées au personnel	2 493	2 577	2 454	2 372	2 500
Nombre de bénéficiaires	2 526	2 240	3 422	4 093	1 082

Pour l'année 2000, les informations données concernent Carbone Lorraine SA. À compter de l'exercice 2001, les éléments portent sur l'ensemble du Groupe.

Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2 et R. 442-2 du Code du travail.

En milliers d'euros	2004	2003	2002	2001	2000
Sommes affectées au personnel	1 520	1 278	1 187	1 917	0
Nombre de bénéficiaires	720	1 336	1 078	1 963	-

Pour l'année 2000, les informations données concernent Carbone Lorraine SA. À compter de l'exercice 2001, les éléments portent sur l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

Options et Plan d'Épargne Entreprise

Depuis 1995, les autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionnariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise et de plans de souscription d'actions ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Plan d'Épargne Groupe

Les augmentations de capital réservées aux salariés sont attribuées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe au travers d'un FCPE pour les salariés français et par actionnariat direct pour les salariés étrangers.

L'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximum autorisé est de 230 000 €. Le Conseil du 3 octobre 2003 a fait usage de cette autorisation en ouvrant la souscription à une augmentation de capital réservée représentant 55 000 actions nouvelles au prix de 22,20 €. À l'issue de la période de souscription, 54 990 actions nouvelles ont été créées représentant une augmentation de capital de 109 980 €.

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximum autorisé est de 230 000 €. Cette autorisation, qui annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003 qui

avait été partiellement utilisée par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2003, est valable jusqu'au 13 juillet 2006.

Le Conseil du 13 septembre 2004 a fait usage de cette autorisation en ouvrant la souscription à une augmentation de capital réservée représentant 60 000 actions nouvelles au prix de 27,40 €. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (visa n° 04-875 du 8 novembre 2004). À l'issue de la période de souscription, 46 328 actions nouvelles ont été créées représentant une augmentation de capital de 92 656 €, la prime d'émission s'élevant à 1 176 731,20 €. Les actions ont pris jouissance au 1^{er} janvier 2004.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 1995, 22 avril 1997, 10 mai 2000 et 15 mai 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'Administration.

Depuis 1995, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, le Conseil d'Administration a régulièrement offert à une soixantaine de cadres du Groupe la possibilité de souscrire 631 182 actions (après prise en compte des annulations). En 2004, aucune option n'a été consentie et 21 939 options ont été levées au prix d'exercice moyen pondéré de 16,85 €.

Stock-options

	Plan 1995 Tranche 1	Plan 1996 Tranche 2	Plan 1997 Tranche 3	Plan 1999 Tranche 5	Plan 00 Tranche 6	Plan 2000 Tranche 7	Plan 2001 Tranche 8	Plan 2003 Tranche 10	TOTAL
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 1995	20 juin 1996	17 juin 1997	8 mars 1999	10 mai 2000	15 sep- tembre 2000	18 janvier 2001	14 mai 2003	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	134 703	72 635	139 909	190 025	449 145	9 370	4 685	130 163	1 130 635
Prix de souscription	16,58	21,41	36,36	34,58	45,14	46,01	48,50	21,21	
Point de départ d'exercice des options	janvier 1998	juillet 1998	juin 2002	mars 2004	mai 2005	septembre 2005	janvier 2006	mai 2007	
Date d'expiration	juin 2005	juin 2006	juin 2007	mars 2009	mai 2010	septembre 2010	janvier 2011	mai 2013	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004	82 514	12 498	-	-	-	-	-	-	95 012
Options annulées	14 966	3 645	9 761	35 141	285 151	6 246	3 123	46 408	404 441
Options restant à lever	37 223	56 492	130 148	154 884	163 994	3 124	1 562	83 755	631 182

Note 1 : le nombre d'options ainsi que le prix de souscription des options ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital réalisée fin 2004.

Note 2 : les tranches 4 et 9 ont été annulées en totalité.

Note 3 : le droit à exercice des options attribuées à partir de 2000 est soumis à l'atteinte d'objectifs de résultat courant net par action.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros		Deloitte		KPMG	
		Montant	%	Montant	%
Audit	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	561	77	534	91
	Autres missions accessoires et autres missions d'audit	168	23	50	9
Sous-total		729	87	584	91
Autres prestations, le cas échéant	Juridique, fiscal, social	48	43	0	-
	Technologies de l'information	0	-	0	-
	Audit interne	0	-	0	-
	Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	64	57	60	100
Sous-total		112	13	60	9
Total		841	100	644	100

Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les organes de direction et d'administration : 4 942.

Nombre d'actions détenues via les FCPE Carbone Lorraine par les organes de direction : 14 450.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Carbone Lorraine.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que les éventuelles limitations des pouvoirs du Président-Directeur Général sont décrites au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence. Comme indiqué dans ce chapitre, le Conseil d'Administration s'appuie sur trois comités spécialisés, forces de proposition et de contrôle, que sont le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité Stratégique et le Comité des Nominations et Rémunérations.

Principales procédures de contrôle interne du Groupe Carbone Lorraine

1- Définition du contrôle interne

Chez Carbone Lorraine, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

En ce sens, le Groupe Carbone Lorraine adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis). L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques

résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2- Organisation du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents, le Groupe Carbone Lorraine a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers :

- de politiques et procédures ;
- de dispositifs et d'organes d'évaluation et de contrôle.

2.1. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le manuel de contrôle interne

Carbone Lorraine a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne du Groupe. Ce manuel regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne applicables à toute entité du Groupe. Afin d'en assurer une accessibilité mondiale, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet du Groupe. Il comporte les points suivants :

- une charte d'éthique définissant le comportement des collaborateurs au sein du Groupe (intégrité, sincérité, confidentialité, conflits d'intérêts) et à l'extérieur du Groupe (respect des lois, informations privilégiées, mise en concurrence, engagement politique ou associatif) ;
- les pouvoirs et engagements ainsi que les principes de séparation des fonctions ;
- l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - stocks,
 - personnel/payé,
 - investissements/immobilisations,
 - informatique ;
- l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
 - protection des actifs,
 - exhaustivité des enregistrements comptables,
 - réalité des transactions,
 - respect des dates d'enregistrement des transactions,
 - correcte évaluation des actifs et passifs,
 - confidentialité.

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du Manuel de Contrôle Interne et soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes. Ce département a réalisé en 2004 onze missions conformément au programme qui avait été défini en début d'année. Ces missions ont eu pour objet d'analyser l'efficacité du contrôle interne de 7 sites industriels, de réaliser des audits de suivi dans 3 sites qui avaient été audités en 2003 et de réaliser une étude sur le suivi et l'analyse quotidienne du cash par les managers des différentes unités.

La gestion des risques

Le Groupe a réalisé en 2001 une étude « Risques ». Celle-ci a donné lieu à l'établissement d'une cartographie des risques qui ont été répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés en fonction de l'impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux.

Le Comité des Risques, créé en 2001, analyse annuellement l'évolution des risques et propose des actions d'amélioration visant à une meilleure maîtrise des risques. Il rend compte au Président-Directeur Général ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes des actions menées. Les travaux du Comité des Risques font l'objet d'une synthèse annuelle dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence. La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du Document de référence. Ces travaux n'ont pas fait apparaître de risques majeurs pour le Groupe et ont permis de mieux apprécier les mesures à prendre pour améliorer la maîtrise des risques existants.

Le contrôle interne comptable et financier

La Direction Administrative et Financière du Groupe Carbone Lorraine s'appuie notamment sur des directions financières organisées par activités (Systèmes et Matériaux Avancés, Applications Électriques, Protection Électrique, Aimants). Ces dernières sont en relation avec la direction financière de chaque unité. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

En complément des procédures de contrôle interne décrites au chapitre précédent, les éléments significatifs du contrôle interne à vocation comptable et financière suivants ont été mis en place au sein du Groupe.

La comptabilité et la consolidation

Carbone Lorraine diffuse et actualise un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie l'ensemble des comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter.

Le Groupe Carbone Lorraine a entamé dès 2002 les travaux de préparation du passage aux normes comptables IAS/IFRS.

La première étape a consisté à établir un diagnostic des principales divergences entre les méthodes comptables appliquées par le Groupe et le référentiel IAS/IFRS dans le but d'identifier les normes susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe ou pouvant entraîner des modifications importantes du système d'information.

Cette étape a été menée par l'équipe centrale de consolidation assistée de l'expertise d'un cabinet externe et s'est effectuée principalement sur la base de questionnaires adressés à toutes les filiales et revus au niveau du siège.

De plus, dès 2002, des actions de formation ont eu lieu pour former et sensibiliser l'ensemble des responsables financiers et comptables du Groupe.

En 2003, le chantier est entré dans sa phase active par la détermination des normes prioritaires IAS/IFRS, le choix des options et l'adaptation des systèmes d'information.

En 2004, le manuel de consolidation IAS/IFRS a été rédigé et l'établissement du bilan d'ouverture a été finalisé avec la collaboration des différentes unités. Une fois le bilan d'ouverture finalisé, les écritures de passage du référentiel comptable français vers le référentiel IAS/IFRS ont été comptabilisées par chaque unité concernée, dans le but qu'elles en assurent le suivi et la documentation à l'avenir.

Le Groupe est actuellement dans la phase de finalisation des comptes consolidés au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 établis en application des normes IAS/IFRS afin d'être en mesure de publier ses comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2005 et ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 avec un comparatif pour la même période de l'année 2004 établi en application du même référentiel.

Un logiciel de consolidation commun au Groupe permet, au travers d'une liasse de reporting standard, de remonter de manière homogène les informations comptables et financières nécessaires à l'action de la Direction Générale et à l'information du public.

Le contrôle de gestion et la planification stratégique

En début d'année, le Comité Directeur du Groupe décide des actions clés à mettre en œuvre division par division pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an et couvre les deux années à venir. Ce budget est soumis à l'approbation du Comité Directeur du Groupe, puis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Une prévision sur quatre trimestres glissants est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions nécessaires.

Un plan stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années est élaboré chaque année. Il est présenté au Comité Stratégique, puis au Conseil d'Administration.

La trésorerie et le financement

Le département « Financement-Trésorerie » gère centralement la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques, des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion du change, le cash pooling, le netting, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Une instruction du Groupe concernant les pays à risques et les moyens de paiements recommandés pour ces pays est mise à jour régulièrement.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris ces dernières années, principalement au niveau des managers. Ceux-ci sont maintenant impliqués dans la gestion quotidienne par le cash de leur unité. L'objectif est à la fois de sensibiliser les décideurs à l'importance du cash, de leur donner les moyens d'adapter leur gestion à la situation financière de leur unité et de fiabiliser les prévisions de trésorerie. Un audit mené en 2004 a permis de vérifier l'implication quotidienne des managers dans la gestion de leur trésorerie et de mesurer la qualité de leurs performances en matière de prévisions.

Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Sans avoir un lien direct avec les aspects comptables et financiers, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent elles aussi au respect des politiques définies par le Groupe.

Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en terme de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes clés du Groupe ;
- des entretiens annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances. Un audit de conformité sera réalisé sur le sujet en 2005.

Le développement durable

Carbone Lorraine a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, nous nous attachons plus particulièrement à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du Document de référence.

Les procédures qualité

Le Groupe Carbone Lorraine développe une politique commune de la qualité au travers du projet « Qualité et Progrès Continu » lancé en 2000. Ce projet commun au Groupe s'articule autour de 10 axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

Soulignons que l'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Un challenge 5S récompense chaque année, au niveau mondial, les meilleures unités, aussi bien pour les ateliers que pour les bureaux.

Quelques indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site :

- le taux de service satisfaction client :
 - délais moyens de réponse aux offres,
 - enquêtes de satisfaction des clients ;
- les coûts de non-qualité ;
- des indicateurs de productivité.

2.2. DISPOSITIFS ET ORGANES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE

Le Conseil d'Administration du Groupe Carbone Lorraine s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Plus spécifiquement, son rôle est essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a pour mission :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de valider le programme annuel d'audit interne et de s'assurer du suivi des recommandations préconisées par les Commissaires aux Comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé et de veiller à l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques. Il s'appuie à ce titre sur les travaux du Comité des Risques.

La fonction d'audit interne du Groupe, qui a pour mission de contrôler la bonne application des procédures, reporte à la Direction de l'audit et des risques ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes.

Démarche retenue en 2004 et plan d'actions 2005

En 2004, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité d'Audit et des Comptes et a procédé à l'analyse des rapports d'audit externe. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées.

Ces travaux n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances graves du contrôle interne.

Par ailleurs les principales évolutions du contrôle interne en 2004 ont été les suivantes :

- une direction des risques et de l'audit interne a été mise en place afin de renforcer la maîtrise des risques dans le Groupe. Cette direction a pour mission de :
 - définir une politique de prévention et de réduction des risques, de proposer des plans d'actions et de veiller à leur mise en œuvre,
 - de vérifier l'efficacité, la cohérence et le respect des procédures et systèmes d'informations comptables et financiers,
 - d'assurer en 2005 notamment la mise à jour de la cartographie des risques ;
- le déploiement de l'outil d'autoévaluation engagé en 2003 a été poursuivi en 2004, associé à la formation au contrôle interne d'une dizaine de directeurs de sites, l'objectif étant de former la totalité des directeurs de sites d'ici fin 2006 ;
- une lettre de contrôle interne destinée à tous les directeurs de site a été mise en place, leur demandant de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle dans leurs unités ;
- la formation de l'ensemble des directeurs de site à l'autoévaluation du contrôle interne de leur unité, ainsi que la signature par chacun d'eux d'une lettre annuelle confirmant le bon fonctionnement du contrôle interne de leur unité doivent conduire à des progrès importants dans notre démarche de maîtrise des risques. Ce programme sera complètement mis en œuvre d'ici fin 2006.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Le Carbone Lorraine S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Carbone Lorraine S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés
Alain Penanguer Nicholas L.E. Rolt

Assemblée générale mixte

du 2 mai 2005 (sur première convocation)
et du 12 mai 2005 (sur deuxième convocation)

Rapport du Conseil d'Administration	p. 94
Projet de résolutions	p. 97
Renseignements à caractère général concernant la Société	p. 103
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	p. 105
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	p. 106
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital, avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription	p. 107
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe	p.108

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte à l'effet :

- d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2004 et de procéder à l'affectation des résultats ;
- d'approuver le virement des sommes inscrites au 31 décembre 2004 sur le compte de plus-value à long terme vers un compte de réserve libre ;
- d'autoriser la Société à procéder à des rachats de ses propres actions conformément à la nouvelle réglementation en vigueur ;
- de renouveler le mandat de deux administrateurs ;
- de modifier le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence ;
- d'autoriser le Conseil à procéder à des augmentations de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ;
- d'autoriser le Conseil à procéder à des augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe ;
- d'autoriser le Conseil à procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société existantes ou à émettre, au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux du Groupe.

Au titre de l'Assemblée générale ordinaire

Virement des sommes inscrites au compte de plus-value à long terme à un compte de réserve libre

L'article 39 IV de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 (loi de finances rectificative pour 2004) stipule que les sommes

portées à la réserve de plus-value à long terme inscrites au bilan à la clôture du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2004 doivent être virées à un autre compte de réserve libre avant le 31 décembre 2005 dans la limite de 200 millions d'euros.

Par ailleurs, une taxe exceptionnelle de 2,5 % est prélevée sur le montant des sommes virées sur ledit compte de réserve libre.

En application des dispositions de l'article 39 IV de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 ci-dessus visé, le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de virer la somme de 7 859 198,66 € inscrite au bilan de la Société au 31 décembre 2004 à la réserve de plus-value long terme à un compte de réserve libre. La taxe exceptionnelle de 2,5 % libératoire du complément d'impôt rendue exigible par ce virement au compte de réserve libre, qui s'élève à 1 239 933 € et qui est portée au report à nouveau déficitaire au 31 décembre 2004, sera prélevée sur ledit compte de réserve libre.

Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose le versement d'un dividende de 0,55 € par action. L'affectation des résultats de l'exercice 2004 serait la suivante :

Origine	En milliers d'euros
Résultat de l'exercice (profit)	2 859
Prélèvement sur les primes d'émission d'actions	4 850
Total	7 709

Affectation	En milliers d'euros
Réserve légale	143
Dividende	7 566
Total	7 709

La comparaison avec les dividendes afférents aux exercices précédents se présenterait comme suit :

En euros	Dividende net	Impôt payé au Trésor	Revenu global
2000	1,06	0,53	1,59
2001	0,80	0,40	1,20
2002	0,60	0,30	0,90
2003	0	-	-
2004	0,55	-	0,55

Le dividende sera mis en paiement à compter du 26 mai 2005.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes présentent un Rapport spécial sur les conventions relevant de l'article 225-38 du Code de commerce.

Rachat de ses actions par la Société

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 (sur deuxième convocation) a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Depuis le 13 mai 2004 et ce jusqu'à la date des présentes, la Société a fait usage de ladite autorisation dans le cadre d'opération de régularisation du cours de Bourse. À ce titre, 83 055 actions ont été vendues pour un montant total de 2 806 212,97 €, au cours moyen de 33,41 €. Le montant des frais de négociation s'élève à 18 653,96 €. Au 31 décembre 2004, aucune action n'est autodétenue par la Société.

En outre, Carbone Lorraine a acheté 25 079 actions au cours de 40,15 € dans le cadre d'un contrat d'options mis en place avec une banque lors de l'augmentation de capital avec effet de levier réservée aux salariés en 2000. Ce contrat d'option prévoit que la Société devra procéder le 15 juillet 2005 à l'acquisition de 25 079 actions à 40,15 € si le cours de l'action de la Société est inférieur à cette valeur à cette date.

Votre Conseil d'Administration vous demande d'autoriser la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et le règlement européen 2073/2005 du 22 décembre 2003, et de déléguer à la Direction Générale la possibilité d'acquérir des actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 375 558 actions, à un prix d'achat maximum de 80 €. Le prix d'achat maximum qui vous est proposé tient compte de l'évolution du cours de bourse intervenue ces deux dernières années. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 110 044 640 €.

L'intention du Conseil d'Administration serait d'utiliser cette autorisation par ordre de priorité en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3, de l'attribution d'options d'achat d'actions (stock-options) ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titre de créances) donnant accès au capital de la Société, ou ;

- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003.

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Karpeles

Le mandat de M. Jean-Claude Karpeles, nommé pour la 1^{ère} fois le 6 avril 1999, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le Conseil d'Administration vous propose de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Karpeles pour une période de 6 années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. Depuis 1999, Jean-Claude Karpeles participe activement aux travaux du Conseil et du Comité d'Audit et des Comptes de la Société. Il apporte un soutien significatif à la Société de part son expertise et sa connaissance de l'industrie électrique.

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Walter Pizzaferrì

Le mandat de M. Walter Pizzaferrì, nommé pour la 1^{ère} fois le 6 avril 1999, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le Conseil d'Administration vous propose de renouveler le mandat d'administrateur de M. Walter Pizzaferrì pour une période de 6 années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. Walter Pizzaferrì est un spécialiste en stratégie, organisation et amélioration des performances opérationnelles. Son implication dans les travaux du Conseil ainsi que du Comité Stratégique dont il assume la présidence permet ainsi à la Société de bénéficier de sa grande expérience dans ces domaines.

Montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence

L'Assemblée générale du 5 mai 2003 a fixé le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence à 100 000 €. Le Conseil vous propose de porter à 150 000 €, pour chacune des trois prochaines années, le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence, pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail demandée aux administrateurs de la Société et de la multiplication des réunions de comités et des réunions téléphoniques. L'allocation globale annuelle de 150 000 € représenterait pour chacun des sept administrateurs de la Société une allocation annuelle de 21 000 € qui constitue l'allocation médiane versée par les sociétés du marché SBF 120 à leurs administrateurs (étude Hays). Le Président ne bénéficiera plus de jetons de présence à partir de 2005.

Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration en vue de décider des augmentations de capital, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices.

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créances) donnant accès, de quelque manière que ce soit, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ;
- émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créances) donnant accès, de quelque manière que ce soit, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société.

Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de ces autorisations ne pourra excéder 10 millions d'euros.

La période de validité de ces autorisations est de 26 mois. Ces autorisations annulent et remplacent les autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2002 et qui n'ont pas été utilisées.

Le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2004, a décidé, dans sa séance du 13 septembre 2004, du principe d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant maximum de 63 millions d'euros, prime d'émission incluse et a décidé de subdéléguer à son Président-Directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission. En vertu de cette subdélégation, le Président-Directeur Général a décidé, le 14 septembre 2004, d'augmenter le capital social par émission de 2 489 420 actions nouvelles de 2 euros nominal, au prix de 25,30 euros par action, avec maintien du droit préférentiel de souscription à raison de 2 actions nouvelles pour 9 actions anciennes, à souscrire en numéraire. La souscription des actions était ouverte du 23 septembre 2004 au 6 octobre 2004 inclus. Les caractéristiques et modalités de ladite augmentation de capital ont fait l'objet d'une note d'opération qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 04-759 en date du 14 septembre 2004.

À l'issue de la période de souscription, il a été constaté que les 2 489 420 actions nouvelles ont été entièrement souscrites à titre irréductible et à titre réductible. L'ensemble des souscriptions a été entièrement libéré et les fonds en provenant ont été déposés auprès du dépositaire des fonds, Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust, qui a

délivré le certificat de dépôt prévu par la loi en date du 19 octobre 2004 et aux termes duquel le dépositaire des fonds certifie avoir reçu la somme globale de 62 982 326 € représentant d'une part la libération de la prime d'émission à hauteur de 58 003 486 €, et d'autre part la valeur nominale des 2 489 420 actions nouvelles de 2 € nominal à hauteur de 4 978 840 €.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital :

- par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières (y compris des titres de créances) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières (y compris des titres de créances) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal global des augmentations de capital social pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de ces autorisations ne pourra excéder 10 millions d'euros.

Nous vous proposons également de déléguer au Conseil la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de réserves, primes, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et prendra la forme d'attribution d'actions gratuites.

Le montant global des augmentations de capital social pouvant résulter de cette autorisation ne pourra être supérieur au montant inscrit aux dits comptes de réserves, primes ou bénéfices existant lors de l'augmentation de capital.

Ces autorisations rendent caduque à hauteur des montants non utilisés toute délégation antérieure de même nature.

La période de validité de ces autorisations est de 26 mois.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

En conséquence des résolutions relatives aux augmentations de capital avec et sans maintien du droit préférentiel de souscription, et pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce qui impose le vote d'une résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés à chaque décision d'augmentation de capital, le Conseil d'Administration propose de remplacer l'autorisation relative à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe conférée par l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004, bien que celle-ci n'ait été que partiellement utilisée et soit toujours en cours de validité.

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a en effet autorisé le Conseil d'Administration à émettre des actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe dans la limite d'un montant nominal maximum de 230 000 €. Cette autorisation est valable jusqu'au 13 juillet 2006. Le Conseil d'Administration réuni le 13 septembre 2004, a fait usage de ladite autorisation en offrant au personnel de filiales européennes et nord-américaines du Groupe la possibilité de souscrire à 60 000 actions nouvelles au prix de 27,40 €, représentant 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 dernières séances de Bourse qui ont précédé ledit Conseil. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (visa n° 04-875 du 8 novembre 2004). À l'issue de la période de souscription, et après réduction, 46 328 actions nouvelles ont été créées représentant une augmentation de capital de 92 656 €, la prime d'émission s'élevant à 1 176 731,20 €.

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant maximum global des augmentations de capital serait fixé à 275 000€ soit approximativement 1 % du capital de la société. La période de validité de cette autorisation serait de 26 mois.

Si vous l'approuvez, cette nouvelle autorisation annulera la précédente autorisation conférée par l'Assemblée du 13 mai 2004 et entraînera renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires.

Attribution gratuite d'actions

Afin de favoriser l'actionnariat des salariés, la loi de finances pour 2005 a mis en place un nouveau dispositif d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux. Nous vous proposons de faire bénéficier les salariés et cadres dirigeants du Groupe de ce nouveau dispositif en autorisant le Conseil à procéder au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certains d'entre eux seulement, de la Société et des sociétés du Groupe à l'attribution gratuite d'actions de la société existantes ou à émettre.

L'intention du Conseil est de substituer l'attribution d'actions gratuites à celle d'options de souscription car pour une même valeur attribuée la première est beaucoup moins dilutive que la seconde.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 50 000 actions, correspondant à ce jour à 0,36 % du capital social.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Il fixera également la durée de la période d'acquisition aux termes de laquelle l'attribution d'actions deviendra définitive et la durée de la période de conservation des actions attribuées, étant précisé que la durée desdites périodes ne serait être inférieure à 2 ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration pour la période d'acquisition et à 2 ans à compter de l'attribution définitive pour la période de conservation.

La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Projet de résolutions

Au titre de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice 2004 de la Société, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, toutes les opérations traduites par ces comptes, les évaluations y figurant ainsi que les imputations aux comptes d'amortissement et de provisions.

Elle décide en conséquence d'arrêter à 2 858 631,52 € le solde bénéficiaire du compte de résultat.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2004, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, toutes les opérations traduites par ces comptes consolidés, les évaluations y figurant ainsi que les imputations aux comptes d'amortissement et de provisions.

Elle décide en conséquence d'arrêter à 15 170 000 € le solde bénéficiaire du compte de résultat consolidé.

Troisième résolution – Virement sur compte de réserve

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux

dispositions de l'article 39 IV de la loi de finance n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, de virer la somme de 7 859 198,66 € inscrite au bilan de la Société au 31 décembre 2004 à la réserve de plus-value long terme à un compte de réserve libre. La taxe exceptionnelle de 2,5 % libératoire du complément d'impôt rendue exigible par ce virement au compte de réserve libre, portée au report à nouveau déficitaire au 31 décembre 2004, sera prélevée sur ledit compte de réserve libre.

Quatrième résolution – Affectation du résultat de la Société

L'Assemblée générale, sur proposition de Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice

En euros	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2001	0,80	0,40	1,20
2002	0,60	0,30	0,90
2003	-	-	-

Cinquième résolution – Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, prend acte de son contenu et l'approuve.

Sixième résolution – Achat d'actions Carbone Lorraine

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance de la note d'information visée par l'AMF, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 375 558 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3, de l'attribution d'options sur actions (stock-options) ;

se montant à 2 858 631,52 € comme suit :

- réserve légale : 142 931,57 € ;
- bénéfice distribuable : 2 715 699,95 €.

L'Assemblée générale fixe le dividende de l'exercice à 0,55 € par action. Ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable pour 2 715 699,95 €. Le solde, soit 4 849 867,40, sera prélevé sur le « poste prime d'émission d'actions ».

Le dividende sera mis en paiement à compter du 26 mai 2005.

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'au cours des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de titres de créances donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 € par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 110 044 640 €.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Septième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Karpeles

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Karpeles pour une période de 6 années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Huitième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Walter Pizzaferrì

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Walter Pizzaferrì pour une période de 6 années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième résolution – Allocation annuelle des jetons de présence

L'Assemblée générale fixe à 150 000 € conformément à l'article 22 des statuts, le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence à compter de l'exercice 2005 inclus. Cette décision est valable jusqu'à l'Assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dixième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

Onzième résolution – Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration en vue de décider des augmentations de capital, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1- Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières (y compris des titres de créances) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ; les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

2 - Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par le Code de commerce, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

3 - Décide que l'émission de bons de souscription d'action de la Société en application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

4 - Constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

5 - Délègue au Conseil d'Administration, durant une période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital de la Société par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites.

Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

6 - Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,

d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la Société, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée, qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

- 7 - Décide que la présente délégation rend caduque à hauteur des montants non utilisés toute délégation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Douzième résolution – Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration en vue de décider des augmentations par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1- Délègue au Conseil d'Administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créance) donnant accès, de quelque manière que ce soit immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société.

- 2 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'Administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

- 3 - Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

- 4 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

- 5 - Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la limite inférieure prévue par la loi.

- 6 - Décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, diminuée de la décote prévue par la législation.

- 7 - Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes

dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créance donnant accès, immédiatement et/ou à terme, aux actions de la Société, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

- 8 - Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés toute délégation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution – Limitation globale des autorisations

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et comme conséquence de l'adoption des onzième et douzième résolutions ci-dessus, décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des autorisations conférées par les deux résolutions susvisées, ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément au Code de commerce, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions. Le plafond visé ci-dessus ne s'applique pas aux augmentations de capital par incorporation de réserve, visées au paragraphe 5 de la onzième résolution.

Quatorzième résolution – Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, de l'article L. 225-129-6 et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées

en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de 275 000 €, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Le prix de souscription des actions nouvelles de la Société qui seront émises par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation devra être déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

Chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les salariés, individuellement ou par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions fixées par le Code de commerce, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer si les émissions auront lieu directement au profit des bénéficiaires susvisés ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières, de fixer les montants à émettre, de déterminer les dates des émissions, celles d'ouverture et de clôture des souscriptions, d'arrêter le prix d'émission des actions nouvelles à créer dans les limites des textes législatifs et réglementaires en vigueur, leur date de jouissance, les modalités de libération des actions, étant précisé que le délai de libération ne peut être supérieur à trois ans, de constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions effectivement souscrites, de demander l'admission en Bourse des titres créés, d'apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation ; à l'effet plus généralement de déterminer les conditions et les modalités des opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution, de procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et de prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords ou conventions pour parvenir à leur bonne fin. En outre, le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission des frais entraînés par la réalisation des émissions.

Le délai pendant lequel le Conseil d'Administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 26 mois à compter de ce jour.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004, dans sa treizième résolution.

Quinzième résolution : attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou

de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre.

Sont exclus du bénéfice de l'attribution des actions les dirigeants sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, utiliser, en une ou plusieurs fois, l'autorisation susvisée.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 50 000 actions, correspondant à ce jour à 0,36 % du capital social.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Le Conseil d'Administration fixera également la durée de la période d'acquisition aux termes de laquelle l'attribution d'actions deviendra définitive et la durée de la période de conservation des actions attribuées, étant précisé que la durée desdites périodes ne serait être inférieure à 2 ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration pour la période d'acquisition et à 2 ans à compter de l'attribution définitive pour la période de conservation.

Seizième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Renseignements à caractère général concernant la Société

Dénomination sociale et siège social

LE CARBONE-LORRAINE

Immeuble La Fayette
2-3, place des Vosges
92400 PARIS-LA DÉFENSE

Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- 1 - des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- 2 - des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- 3 - des produits électromécaniques et électroniques ;
- 4 - de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- 5 - de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents : soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution, soit par le développement des recherches, soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- à tous travaux ;
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 268 C.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société, et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Jean-Claude SUQUET
Directeur Administratif et Financier
Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2-3, place des Vosges
92400 PARIS-LA DÉFENSE (France)
Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Conseil détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Assemblée générale (statuts, article 25)

Convocation-Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire ces délais.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou l'un des Vice-Présidents et, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Secrétaire du Conseil d'Administration ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

Intervention de la Société sur ses propres actions (visa AMF n° 04-285 du 15 avril 2004)

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 (sur deuxième convocation) a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- la régularisation des cours de Bourse par intervention systématique en contre-tendance ;
- l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarial ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- l'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe ou, plus généralement, de leur conservation, leur cession ou leur transfert par la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 € par action et le prix minimum de vente à 30 € par action. Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 66 425 880 €.

Depuis le 13 mai 2004 et ce, jusqu'à la date des présentes, la Société a fait usage de ladite autorisation dans le cadre d'opération de régularisation du cours de Bourse. À ce titre, 83 055 actions ont été vendues pour un montant total de 2 806 212,97 €, au cours moyen de 33,41 €.

En outre, Carbone Lorraine a acheté 25 079 actions au cours de 40,15 € dans le cadre d'un contrat d'options mis en place avec une banque lors de l'augmentation de capital avec effet de levier réservée aux salariés en 2000. Ce contrat d'option prévoit l'acquisition par la Société de 25 079 actions le 15 juillet 2005 à 40,15 euros si le cours est inférieur à cette valeur.

Au 31 décembre 2004, aucune action n'est inscrite au compte de la Société.

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2005 (sur première convocation) et du 12 mai 2005 (sur deuxième convocation).

Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Personne concernée :

La société Paribas Affaires Industrielles (groupe BNP Paribas), actionnaire de votre société, représentée par Madame Lise Nobre.

- Nature et objet :

Le 14 septembre 2004, votre société a conclu un « contrat de garantie » de souscription de ses actions avec les sociétés BNP Paribas et CALYON, Chefs de File Associés, dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de €.62 982 326, prime incluse, réalisée au cours de l'exercice 2004.

- Modalités :

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 13 septembre 2004.

Le « contrat de garantie » stipule que la société doit allouer aux Chefs de Files Associés des commissions de direction, de garantie, de guichet et de souscription qui sont payées par la société Carbone Lorraine S.A. à Crédit Agricole Investor Services - Corporate Trust pour le compte des Chefs de Files Associés. Ces commissions sont partagées entre les Chefs de File comme convenu entre eux, ce paiement étant libératoire à l'égard de tous les Chefs de File Associés.

Le montant des commissions et frais au titre de cette convention versé globalement à la société Crédit Agricole Investor Services - Corporate Trust est de €.1 664 263 TTC.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini
Associé

Deloitte & Associés

Alain Penanguer
Associé

Nicholas L.E. Rolt
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2005 (quinzième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Le Carbone Lorraine S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires afin de vérifier que les modalités envisagées s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini
Associé

Deloitte & Associés
Alain Penanguer Nicholas L.E. Rolt
Associé Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital, avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2005 (onzième, douzième, treizième résolutions)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-95, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital, avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et de renoncer éventuellement à votre droit préférentiel de souscription.

L'augmentation de capital maximale qui résulterait de ces émissions s'élèverait à €10 000 000.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre conseil d'administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

Nicholas L.E. Rolt

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2005 (quatorzième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de €.275 000, réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

Nicholas L.E. Rolt

Responsable du document

et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document

M. Claude Cocozza
Président du Conseil d'Administration

Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe Carbone Lorraine ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Claude Cocozza

Noms des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte Touche Tohmatsu
183, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 1986
Date du dernier renouvellement de mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009).

KPMG Audit - Département de KPMG S.

Immeuble KPMG, 1 cours Valmy
92923 Paris-La Défense cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009).

Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS
7-9 villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009).

S.C.P. Jean-Claude André & Autres

2 bis rue de Villiers - 92309 Levallois-Perret Cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009).

Responsable de l'information

Jean-Claude Suquet

Le Carbone-Lorraine - Immeuble La Fayette

2-3, place des Vosges - LA DÉFENSE 5 - 92400 COURBEVOIE

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

Avis des Commissaires aux Comptes

sur le document de référence du 15 mars 2005

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Le Carbone Lorraine S.A. et en application des articles 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu et Ernst & Young Audit selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2005

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini
Associé

Deloitte & Associés

Alain Penanguer Nicholas L.E. Rolt
Associé Associé

Informations annexes :

1) Le présent document de référence inclut :

- le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux Comptes comportant en page 63 la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes (page 92), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

2) Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 comporte, en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, le paragraphe suivant relatif à la justification de nos appréciations :

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1-C de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations et autres titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Table de concordance

Cette table permet d'identifier les principales rubriques prévues par la réglementation et renvoie aux pages correspondantes.

	Pages
ATTESTATIONS DES RESPONSABLES	
Attestation des responsables du document de référence	109
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	109
Politique d'information	15, 16, 17, 110
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	
ÉMETTEUR	
Réglementation applicable (<i>sociétés étrangères</i>)	non applicable
CAPITAL	
Particularités (<i>limitation à l'exercice des droits de vote...</i>)	76, 77
Capital autorisé non émis	non applicable
Capital potentiel	77
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	75
MARCHÉ DES TITRES	
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	78
Dividendes	6, 16, 21, 42, 67, 78, 94, 98
CAPITAL ET DROITS DE VOTE	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8, 52, 76, 77, 78
Évolution de l'actionnariat	77
Pactes d'actionnaires	76
ACTIVITÉ DU GROUPE	
Organisation du Groupe (<i>relations mère et filiales, information sur les filiales</i>)	24, 40, 41, 68
Chiffres clés du Groupe	5, 8, 16
Informations chiffrées sectorielles (<i>par activité, zone géographique et/ou pays</i>)	5, 8, 12, 56
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	5, 9 à 12, 20
Politique d'investissements	21, 22
Indicateurs de performance (<i>création de valeur pour l'entreprise...</i>)	8, 9
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
Facteurs de risques	70 à 73
Risques de marché (<i>liquidité, taux, change, portefeuille actions</i>)	53 à 56, 62, 71, 72
Risques particuliers liés à l'activité (<i>dont dépendance à l'égard des fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...</i>)	33, 35 à 37, 70 à 73
Risques juridiques (<i>réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...</i>)	72, 73
Assurances et couverture des risques	70, 71
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	
Comptes consolidés et annexe	39 à 64
Engagements hors bilan	61 à 62
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	87
Information financière pro forma	non applicable
Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	54, 55
Comptes sociaux et annexe	65 à 68
Comptes semestriels consolidés	non applicable
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE	
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	13, 14, 79, 80
Composition et fonctionnement des comités	79 à 81
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	13, 14, 81 à 87
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	83, 84, 85
Conventions réglementées	85
CONTRÔLE INTERNE	
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	88 à 91
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	92
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	
Évolution récente	6, 9 à 12, 20 à 28
Perspectives	6, 28



Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2-3 place des Vosges
92400 PARIS-LA DÉFENSE